



Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie,

Cher(e) Collègue,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans l'amphithéâtre du lycée Marie Curie,

> le lundi 18 décembre 2017 à 20 heures 30

<u>N° du point</u>	<u>Titre du point</u>	<u>Elu référent</u>
<u>COMMUNE DE VIRE NORMANDIE</u>		
<u>FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES DE VIRE NORMANDIE</u>		
1.	Installation d'un Conseiller Municipal – M. Michel LAMY (Commune déléguée de VAUDRY)	Marc ANDREU SABATER
<u>ENFANCE, JEUNESSE, LOISIRS</u>		
2.	Organisation des rythmes scolaires, rentrée scolaire 2018-2019	Marc ANDREU SABATER
<u>INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU</u>		
3.	Désignation EPCI	Marc ANDREU SABATER
4.	Entente entre Domfront – Tinchebray interco, Vire Normandie, Valdallière et Flers agglo – Bassin du Noireau – Avenant n°1 et convention	
<u>FINANCES, MARCHES PUBLICS</u>		
<u>Thématique « Finances »</u>		
5.	Tarifs publics 2018	Annie BIHEL
6.	Garantie d'emprunt SEMIVIR – rue Gaston Vimont	
7.	Zones d'Activités Economiques (ZAE)	



8.	Convention avec le SAGE	Annie BIHEL
9.	Décisions modificatives a) Budget principal (n°3) b) Budget golf (n°1)	
10.	Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	
<u>Thématique « Marchés Publics »</u>		
11.	Protocole transactionnel Centre Aquatique	Gilles MALOISEL
<u>PERSONNEL</u>		
12.	Définition politique d'action sociale	Raymond GABILLARD
13.	Création postes suite à la fin du dispositif des emplois aidés	
<u>PATRIMOINE, AMELIORATION DE L'HABITAT, AFFAIRES FONCIERES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u>		
14.	PLH – Action n°15 : accession à la propriété – Subventions aux particuliers	Nicole DESMOTTES
<u>CONTRACTUALISATION</u>		
15.	Coordination de la Convention Territoriale Globale	Marc ANDREU SABATER
<u>SPORTS, ASSOCIATIONS</u>		
16.	Attribution d'une subvention : - A la Maison des Adolescents - A la Société des Courses	Marc ANDREU SABATER

COMMUNES DÉLÉGUÉES		
COMMUNE DÉLEGUÉE DE VIRE		
JEUNESSE		
17.	Convention pluriannuelle relative à la gestion du centre socioculturel CAF	Christophe PASSAYS
18.	Subventions pour les sorties pédagogiques des écoles	
19.	Fin du goûter lait	
SPORTS , ASSOCIATIONS		
20.	Subventions aux associations	Marie-Noëlle BALLE Philippe MALLEON
CULTURE		
21.	Musée – Subvention FRAM - FRAR	Pascal BINET
PATRIMOINE, AMELIORATION DE L'HABITAT, AFFAIRES FONCIERES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
22.	Vente d'un appartement rue André Halbout	Serge COUASNON
COMMUNE DELEGUEE de SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE		
23.	Nomination du futur lotissement	Gérard MARY
COMMUNE DELEGUEE de ROULLOURS		
24.	Repas des aînés 2017 – Don du Comité des Fêtes de Roullours	Nicole DESMOTTES

Veuillez agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.



Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 18 décembre 2017
à 20 heures 30**

Fonctionnement des assemblées de Vire Normandie

Objet :

**Installation d'un Conseiller Municipal -
Monsieur Michel LAMY (commune déléguée de
Vaudry)**

Marc ANDREU SABATER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par courrier en date du 13 novembre 2017, Monsieur Robert PORQUIER a informé Monsieur le Maire de sa démission de son mandat de conseiller municipal et de toutes les fonctions s'y rattachant, et Madame la Maire déléguée de VAUDRY, Annie BIHEL, de son mandat de conseiller communal et de toutes les fonctions s'y rattachant.

Conformément à la réglementation, Madame Annie BIHEL, Maire déléguée de Vaudry, a informé Madame Marie-Josèphe LEMAIRE, placée sur la liste « ENSEMBLE POUR VAUDRY » présentée aux élections municipales du 23 mars 2014, qu'elle ne pouvait prétendre être ni conseillère municipale de Vire Normandie, ni conseillère communale de Vaudry puisqu'elle avait intégré cette année un emploi au sein de la commune nouvelle de Vire Normandie au service de l'Education.

Elle a donc sollicité Monsieur Michel LAMY, qui suivait sur la même liste. Celui-ci lui a fait connaître qu'il acceptait de devenir conseiller communal de la commune déléguée de Vaudry et conseiller municipal de la commune nouvelle de VIRE NORMANDIE par courrier en date du 2 décembre 2017

Monsieur le Maire procède donc à l'installation de Monsieur Michel LAMY en qualité de conseiller municipal de la commune de VIRE NORMANDIE.

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Il est voté au scrutin secret :*

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal





Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au vote au scrutin public à l'appel nominatif des membres. A défaut le vote à scrutin secret sera appliqué.

Par conséquent, le Conseil Municipal est appelé à modifier les commissions et instances externes comme suit :

Commissions Communales – commune déléguée de VAUDRY :

- Commission des Finances : M. Corentin GOETHALS remplace M. Robert PORQUIER
- Commission des Travaux et de l'Urbanisme : M. Michel LAMY remplace M. Robert PORQUIER

Instances externes : à voir avec la Communauté de Communes de Vire au Noireau

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte :

- de l'installation de M. Michel LAMY en qualité de conseiller communal suite à la démission de M. Robert PORQUIER
- de la nouvelle composition des commissions communales.

Le Conseil Municipal prend acte.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Le Maire de VIRE NORMANDIE soussigné ATTESTE
que le présent acte a été reçu en :
sous préfecture le : 22 DEC. 2017
publié-notifié le : 22 DEC. 2017
A VIRE NORMANDIE le :
Le Maire de VIRE NORMANDIE 22 DEC. 2017



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de membres présents : 92

Quorum (66) : Atteint

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 15

Nombre de membres absents : 23

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois de Décembre à
vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie,
dûment convoqué par courrier en date du douze Décembre deux
mille dix-sept par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE
NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la
présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Didier BARBOT	☒			
Monsieur Christian BELLARD			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT		☒		Guy VELANY
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN		☒		Maud VIGIER
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON		☒		Daniel LECLERCQ
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE	☒			
Madame Catherine MARTIN		☒		Jérémie MARIE
Monsieur Pascal SCARDIN		☒		Isabelle LEVIEIL
Monsieur Dominique TREOL		☒		Michel LELARGE
Madame Maud VIGIER	☒			

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Veronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL		☒		Martine ROBBES
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLMIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE	☒			
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	☒		☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT				
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AURVAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Corentin GOETHALS
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Monsieur Sylvain BLONDEL	☒			
Madame Marie-Ange CORDIER	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Monsieur Michel LAMY	☒			
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT	☒			
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI		☒		Philippe MALLEON
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlla BALLE	☒			
Madame Cindy BAUDRON	☒			
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			Catherine SEGRETIN
Monsieur Jean-Marc CHALVIN		☒		
Monsieur Loïc CLEMENT	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE		☒		Roselyne DUBOURGUAIS
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL		☒		Christophe PASSAYS
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 18 décembre 2017
à 20 heures 30**

Enfance, Jeunesse, Loisirs

Objet :

**Organisation des rythmes scolaires, rentrée
scolaire 2018 - 2019**

Marc ANDREU SABATER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Ministère de l'Éducation Nationale a fait paraître au journal officiel du 28 juin 2017 le décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Ce décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation scolaire. Les enseignements hebdomadaires actuellement organisés sur neuf demi-journées, soit sur 4,5 jours, peuvent être répartis sur huit demi-journées, soit sur quatre jours.

Pour rappel, la composition des conseils d'école est fixée comme suit : le directeur (trice) de l'école qui le préside, deux élus (le maire ou son représentant et un élu désigné par le conseil municipal), l'ensemble des professeurs des écoles exerçant dans l'école, un des enseignants du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école, les représentants élus des parents d'élèves, le délégué départemental de l'Education chargé de visiter les écoles (ou son représentant) et l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription, membre de droit.

Un courrier a été adressé au maire par le directeur départemental des services de l'éducation nationale le 8 novembre 2017 précisant les modalités de demande dérogation et le calendrier. La demande de dérogation doit être accompagnée d'une délibération du Conseil Municipal.

4 hypothèses ont été présentées :

1. La première hypothèse proposerait le maintien de l'organisation actuelle.

L'organisation scolaire se déroulerait sur une année de 180 jours de classe. Les enseignements seraient maintenus sur neuf demi-journées, soit sur 4,5 jours (lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi).

Des Temps d'Activités Périscolaires gratuits perdureraient. Ils se dérouleraient sur deux jours hebdomadaires à raison de deux fois une heure quinze minutes

L'organisation du temps périscolaire serait différenciée suivant les sites scolaires afin de garantir des ressources humaines suffisantes

La dernière ½ heure du PEDT permettrait l'instauration d'une garderie gratuite le mercredi midi.

Pour les enfants inscrits au centre de loisirs, la commune proposerait d'assurer un accueil du mercredi après la classe, incluant un transport en bus, un service de restauration scolaire puis une participation à un centre de loisirs prédéfini.

Avis des conseils d'écoles : 36 membres et 2 conseils d'école ont choisi l'hypothèse 1

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal





2. La seconde hypothèse proposerait des journées fixes se terminant plus tôt dans la journée (entre 15h30 et 16h).

L'organisation scolaire se déroulerait sur une année de 180 jours de classe. Les enseignements se dérouleraient sur neuf demi-journées, soit sur 4,5 jours (lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi).

Les journées de classe seraient raccourcies mais régulières. Une garderie payante serait organisée par la collectivité en fin de journée.

Cette hypothèse aurait un impact sur l'organisation actuelle du transport scolaire. Pour la rentrée scolaire 2018-2019, ce service de transport de ramassage par bus ne pourrait pas être envisagé plus tôt dans la journée. En effet, les transporteurs se doivent d'assurer d'autres missions dans d'autres endroits (collèges, CAT...). Imposer de nouveaux horaires aux transporteurs signifierait l'obligation de modifier le marché. Les conséquences financières seraient alors préjudiciables pour la collectivité.

En outre, une telle organisation nécessiterait la présence d'une quarantaine d'animateurs pour assurer la surveillance des enfants durant 45 minutes sur l'ensemble des écoles du territoire à un même moment.

A ce jour, il semble que la Collectivité n'ait pas les moyens humains d'assumer cette mission.

Pour les enfants inscrits dans le centre de loisirs, la Ville proposerait d'assurer un accueil du mercredi après la classe, incluant un transport en bus, un service de restauration scolaire puis une participation à un centre de loisirs prédéfini.

Avis des conseils d'écoles : 29 membres et 2 conseils d'école ont choisi l'hypothèse 2

3. La troisième hypothèse proposerait une ½ journée libérée supplémentaire en après-midi

L'organisation scolaire se déroulerait sur une année de 180 jours de classe. Il y aurait un maintien de 5 matinées d'apprentissage. La concentration des 24 h de classe se ferait sur 8 demi-journées.

Lors de l'après-midi libéré, les centres de loisirs municipaux et associatifs proposeraient des activités périscolaires culturelles, sportives ou artistiques variés au sein des écoles. La participation aux centres de loisirs serait payante.

Pour les enfants inscrits au centre de loisirs, la Ville proposerait d'assurer un accueil du mercredi après la classe, incluant un transport en bus, un service de restauration scolaire puis une participation à un centre de loisirs prédéfini.

Avis des conseils d'écoles : aucun membre et aucun conseil d'école n'a choisi l'hypothèse 3

4. La quatrième hypothèse proposerait une semaine de quatre jours d'enseignement

L'organisation scolaire se déroulerait sur une année de 144 jours de classe. Il n'y aurait plus d'école le mercredi matin. La concentration des 24 h de classe se ferait sur 4 journées de 6h.

Les journées de classe seraient plus longues et régulières.

Pour les enfants inscrits au centre de loisirs, la Ville proposerait d'assurer un accueil du mercredi à la journée ou à la ½ journée, incluant un transport en bus, un service de restauration scolaire puis une participation à un centre de loisirs prédéfini.

Avis des conseils d'écoles : 61 personnes et 5 conseils d'école ont choisi l'hypothèse 4

Après étude des différentes propositions par le bureau municipal du mardi 5 décembre 2017, les contraintes techniques et humaines de l'hypothèse 2 ont semblé être trop importantes.

De plus, la proposition liée à l'hypothèse 3 n'a pas suscité l'intérêt des conseils d'école.

Dès lors, les élus du Bureau Municipal souhaitent soumettre au vote du Conseil municipal les hypothèses 1 et 4.



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à un vote à bulletin secret.

L'article 2121-21 du CGCT précise qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'un tiers des membres **présents** le réclame.

Considérant que sur 92 membres présents, 77 le réclame, le 1/3 est réuni, il y a donc lieu de procéder au vote à bulletin secret.

Il est rappelé qu'un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un conseiller municipal de son choix un pouvoir. Ce pouvoir doit être donné par écrit. Un conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal

Vu le Code de l'Education

Vu le décret n°2017-1108 du 27 Juin 2017 relatif aux dérogations de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, paru au Journal Officiel le 28 Juin 2017,

Vu le courrier de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Calvados en date du 8 novembre 2017 expliquant les conditions de modifications des rythmes scolaires

De se prononcer sur l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques de Vire Normandie, à compter de la rentrée scolaire 2018-2019, selon les hypothèses 1 et 4 décrites ci-dessus :

- **le maintien de l'organisation actuelle avec 4,5 jours d'enseignement**

OU

- **l'organisation du temps scolaire sur quatre jours d'enseignement**

Résultats du vote :

a – Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	1
b – Nombre de votants (enveloppes déposées) :	106
c – Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art ; L 66 du Code Electoral)	2
d – Nombre de suffrages exprimés :	104
e – Majorité absolue	53

Maintien de l'organisation actuelle avec 4,5 jours d'enseignement : 53 voix

Organisation du temps scolaire sur quatre jours d'enseignement : 51 voix

Le Conseil Municipal décide :

- **le maintien de l'organisation actuelle avec 4,5 jours d'enseignement.**

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

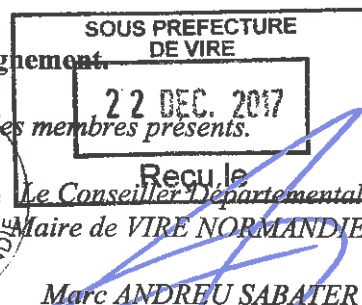
Le Maire de VIRE NORMANDIE soussigné ATTESTE
que le présent acte a été reçu en :

sous préfecture le : **22 DEC. 2017**

publié-notifié le : **22 DEC. 2017**

A VIRE NORMANDIE le : **22 DEC. 2017**

Le Maire de VIRE NORMANDIE



Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de membres présents : 92

Quorum (66) : Atteint

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 15

Nombre de membres absents : 23

Séance du Lundi 18 Décembre 2017 à 20 h 30

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois de Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du douze Décembre deux mille dix-sept par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Didier BARBOT	☒			
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT		☒		Guy VELANY
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN		☒		Maud VIGIER
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON		☒		Daniel LECLERCQ
Madame Isabelle LEVEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE	☒			
Madame Catherine MARTIN		☒		Jérémie MARIE
Monsieur Pascal SCARDIN		☒		Isabelle LEVEIL
Monsieur Dominique TREOL		☒		Michel LELARGE
Madame Maud VIGIER	☒			

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-le-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL		☒		Martine ROBES
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttenne-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			

Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE	☒			
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	☒			
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		
Monsieur Arnaud RAOULT		☒		
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Corentin GOETHALS
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Monsieur Sylvain BLONDEL	☒			
Madame Marie-Ange CORDIER	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Monsieur Michel LAMY	☒			
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT	☒			
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI		☒		Philippe MALLEON
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Madame Cindy BAUDRON	☒			
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		Catherine SEGRETIN
Monsieur Loïc CLEMENT	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			Roselyne DUBOURGUAIS
Madame Catherine GODBARGE		☒		
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			Christophe PASSAYS
Madame Olivia NEEL		☒		
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du 18 décembre 2017
à 20 heures 30****Intercom de la Vire au Noireau/Vire Normandie****Objet :****Election de deux sièges de conseillers communautaires
suite à la démission de deux conseillers communautaires
élus à l'intercom de la Vire au Noireau**

Marc ANDREU SABATER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

1. Exposé des motifs :

Vu l'arrêté Préfectoral du 17 novembre 2016 portant création de la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau, issue de la fusion de la communauté de communes du Pays de Condé et de la Druance et de la communauté de communes Intercom Séverine et de l'extension aux communes nouvelles de Valdallière, Souleuvre-en-Bocage et Vire Normandie ;

Vu l'arrêté Préfectoral du 2 décembre 2016, arrêtant à compter du 1^{er} janvier 2017 la composition de l'intercom de la Vire au Noireau à 87 conseillers communautaires répartis dont 20 conseillers communautaires pour Vire Normandie ;

Vu la délibération n°1 du 15 décembre 2016 du Conseil Municipal de Vire Normandie procédant à l'élection des 20 conseillers communautaires de Vire Normandie

Vu la démission de Madame Jacqueline HUET qui a démissionné de ses fonctions de conseillère communautaire par courrier adressé au président de la communauté de commune de la Vire au Noireau,

Vu la démission de Madame Catherine GODBARGE qui a démissionné de ses fonctions de conseillère communautaire par courrier adressé au président de la communauté de communes de la Vire au Noireau,

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'au terme de la démission en qualité de conseillère communautaire de Mme Jacqueline HUET et Mme Catherine GODBARGE et au sein de la communauté de communes de la Vire au Noireau, il convient d'élire 2 sièges de conseillers communautaires.

Pour pourvoir au remplacement des 2 sièges, le Conseil Municipal élit en son sein, en vertu de l'article L5211-6-2 alinéa 4 du CGCT les conseillers communautaires au scrutin de liste à un tour, sans adjonction, ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal





S'agissant de deux démissions féminines, pour être régulière, la ou les listes devront présenter 1 candidat masculin et 1 candidat féminin pour être conforme(s).

La répartition des sièges est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurants sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.

En conséquence, Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que ce remplacement sera encadré par les dispositions de l'article L 5211-6-2, alinéa 4 du CGCT.

2. Constitution du bureau de vote :

Par conséquent, Monsieur Marc ANDREU SABATER, en qualité de Maire, prend la présidence de l'assemblée. Monsieur Marc ANDREU SABATER président de séance constate 92 conseillers municipaux présents, 15 conseillers municipaux ayant donné pouvoir et 23 conseillers absents.

Les mandataires ont remis leur pouvoir écrit et nominatif (article L2121-20 du CGCT) au président de séance. Par conséquent, le Président constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est régulière.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance en la personne de Madame Roselyne DUBOURGUAIS.

La séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2017 est donc ouverte sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER, au cours de laquelle il est procédé notamment à l'élection des conseillers communautaires,

Le président invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des 2 sièges de conseillers communautaires après avoir rappelé qu'en application du Code général des collectivités Territoriales, notamment l'article Article L5211-6-2, cette élection

- s'effectue au sein du Conseil municipal et tous les conseillers municipaux sont potentiellement éligibles, qu'il s'agit d'un scrutin de liste à un tour, sans adjonction, ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
- que la répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, et que si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes,
- qu'il n'est pas nécessaire que des candidatures soient exprimées. Tout conseiller peut néanmoins poser sa liste ou proposer celle d'un autre conseiller.
- Que les candidatures doivent être présentées sur l'invitation du président de séance jusqu'au moment où il déclare le scrutin ouvert. Un conseiller déclarant qu'il n'est pas candidat reste éligible et doit être proclamé élu s'il recueille le nombre de voix exigé à condition qu'il ait été nommé sur une liste. En effet, UN conseiller seul ne peut être candidat. Il s'agit d'un scrutin de liste et non uninominal ce qui implique un minima de 2 noms par liste.



Le Conseil Municipal est appelé, pour constituer le bureau, à désigner deux assesseurs au moins. Afin de faciliter le déroulement de l'élection, il est proposé au Conseil Municipal de désigner 4 assesseurs :

- 1- Lyliane MAINCENT
- 2- Cindy BAUDRON
- 3- Chrystel ESNAULT
- 4- Dimitri RENAULT

Le président de séance, Monsieur le Maire, Marc ANDREU SABATER invite les candidats à se présenter aux fonctions de conseillers communautaires en déposant leur liste.

Le Conseil Municipal décide de laisser un délai de trois minutes pour le dépôt,

Considérant qu'une liste a été présentée pour l'élection des deux conseillers communautaire de la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau,

Le président propose que chaque conseiller se rende par ordre alphabétique des communes déléguées à l'isoloir pour procéder au vote muni d'une enveloppe réglementaire mise à disposition par la commune et du bulletin de son choix.

Les conditions de vote à l'élection des conseillers communautaires au bulletin secret posées à l'article L 5211-2 du CGCT par renvoi à l'élection du Maire posé à l'article L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales sont donc respectées.

Déroulement du tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Chaque conseiller municipal qui dépose dans l'urne son enveloppe en indiquant son nom au Président signe la liste d'émargement.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné

Le Conseil municipal après avoir procédé au vote au scrutin secret,

PROCLAME les résultats suivants :

- | | |
|---|-----|
| - Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : | 1 |
| - Nombre de votants : | 106 |
| - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Art L66 du Code électoral) : | 8 |
| - Nombre de suffrages exprimés : | |
| - Liste A : 98 voix | |

Calcul du quotient électoral : nombre de suffrages exprimés / 2 sièges = $98/2 = 49$



DÉCLARE élus conseillers communautaires de la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau, les deux conseillers suivants :

1- Marie-Ange CORDIER	2- Rémy MAUBANT
-----------------------	-----------------

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire de VIRE NORMANDIE soussigné ATTESTE
que le présent acte a été reçu en : 22 DEC. 2017
sous préfecture le : 22 DEC. 2017
publié-notifié le : 22 DEC. 2017
A VIRE NORMANDIE le : 22 DEC. 2017
Le Maire de VIRE NORMANDIE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de membres présents : 92

Quorum (66) : Atteint

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 15

Nombre de membres absents : 23

Séance du Lundi 18 Décembre 2017 à 20 h 30

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois de Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du douze Décembre deux mille dix-sept par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Didier BARBOT	☒			
Monsieur Christian BELLARD			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT		☒		Guy VELANY
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN		☒		Maud VIGIER
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON		☒		Daniel LECLERCQ
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE	☒			
Madame Catherine MARTIN		☒		Jérémie MARIE
Monsieur Pascal SCARDIN		☒		Isabelle LEVIEIL
Monsieur Dominique TREOL		☒		Michel LELARGE
Madame Maud VIGIER	☒			

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Yaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Veronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANIN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL		☒		Martine ROBES
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoit DESPREAUX	☒			Pierre Henri GALLIER
Monsieur Joël DROULLON		☒		
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			

Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE	☒			
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	☒			
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Amaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Corentin GOETHALS
Monsieur Jean-Claude BIDEI	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Monsieur Sylvain BLONDEL	☒			
Madame Marie-Ange CORDIER	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Monsieur Michel LAMY	☒			
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT	☒			
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI		☒		Philippe MALLEON
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BAILLE	☒			
Madame Cindy BAUDRON	☒			
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Franchine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		Catherine SEGRETIN
Monsieur Loïc CLEMENT	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE		☒		Roselyne DUBOURGUAIS
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lylane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL		☒		Christophe PASSAYS
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUN	☒			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 18 décembre 2017
à 20 heures 30**

Intercom de la Vire au Noireau/Vire Normandie

Objet :

Entente entre Domfront-Tinchebray interco, Vire Normandie, Valdallière et Flers agglo bassin du noireau – avenant n°1 et conventions

Marc ANDREU SABATER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° 282 du 24 juin 2015, le conseil communautaire de Flers Agglo a approuvé la création d'une Entente à l'échelle du bassin versant du Noireau entre Domfront-Tinchebray Interco, les Communes de Vire Normandie (CC de Vire initialement) et Valdallière (CC de Vassy initialement) et Flers Agglo. Cette Entente a pour objectif d'engager un programme de travaux coordonné à l'échelle du bassin du Noireau et de mutualiser un poste de technicien de rivière.

Suite à l'extension du territoire de Flers Agglo au 1^{er} janvier 2017, il convient de prendre un avenant à la convention de l'Entente afin de définir la nouvelle clé de répartition entre l'ensemble des membres de l'Entente. En effet, Flers Agglo a intégré les communes de l'ex communauté de communes du Bocage d'Athis de l'Orne situées pour partie sur le bassin versant du Noireau.

Les nouvelles communes de Flers Agglo concernées par le bassin versant du Noireau sont :

- Athis-de-l'Orne ;
- Berjou ;
- Cahan ;
- Menil-Hubert-sur-Orne ;
- Saint-Pierre-du-Regards ;
- Sainte-Honorine-la-Chardonne.

Comme précédemment, la clé de répartition du poste de technicien de rivière a été calculée sur le volume financier des travaux à engager par les collectivités :

- Flers Agglo passe ainsi de 41 % à 47,37%,
- Domfront-Tinchebray Interco passe de 46% à 40,79%,
- Valdallière passe de 9,5 % à 8,68%,
- Vire Normandie passe de 3,5% à 3,15%.

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



Le financement global du poste de technicien de rivière (frais de personnel, frais de fonctionnement) à la charge des collectivités, déduction faite des subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Régional de Normandie et des fonds Européens FEADER, est estimé à :

Financement global du poste de technicien de rivière	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Flers Agglo 47,37%	3 514,85 €	3 765,92 €	4 022,38 €	4 283,78 €
Domfront-Tinchebray Interco 40,79%	3 026,62 €	3 242,81 €	3 463,65 €	3 688,74 €
Valdallière 8,68%	644,06 €	690,06 €	737,05 €	784,95 €
Vire-Normandie 3,15%	233,73 €	250,43 €	267,48 €	284,86 €
Total	7 420,00 €	7 950,00 €	8 491,41 €	9 043,24 €

Pour rappel, les montants de travaux estimatifs à la charge des collectivités sont les suivants :

Coûts en € TTC	Ripisylve	Embacles	Clôture	Abreuvoirs	Ouvrages transversaux	Ouvrage Hydraulique	Actions hydromorpho	Total	Pourcentages
Flers Agglo	109 782	13 230	118 015	285 600	456 960	120 000	343 404	1 691 889	47,37%
Bocage d'Athis	14 882	7 440	37 296	51 840	23 520	109 920	-		
Valdallière	22 996	1 890	30 757	166 800	71 880	15 840	-	310 163	8,68%
Vire-Normandie	13 983	-	25 426	50 400	22 800	-	-	112 609	3,15%
Tinchebray	64 513	5 850	174 497	348 000	260 340	139 560	464 232	1 456 992	40,79%
Total	226 157	28 410	385 990	902 640	835 500	385 320	807 636	3 571 653	100,00%

Ces travaux sont accompagnés à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Régional de Normandie.

Si de nouvelles conventions étaient proposées par l'Entente, elles feraient l'objet de nouvelles délibérations.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal :

- 1 – d'APPROUVER les modifications apportées par avenant n° 1 à l'Entente entre Domfront-Tinchebray Interco, les communes de Vire Normandie et Valdallière et Flers Agglo, pour la mise en œuvre commune d'un programme de restauration des milieux aquatiques, **annexé à la présente délibération.**
- 2 – d'APPROUVER les modifications apportées par avenant n° 1 à la convention de mise à disposition commune du poste de technicien rivière **annexé à la présente délibération.**
- 3 – d'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les 2 avenants à ces conventions.
- 4 – de SOLLICITER des subventions pour le financement du poste de technicien rivière auprès des différents partenaires, notamment l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région Normandie et l'Union Européenne via les Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire de VIRE NORMANDIE soussigné ATTESTE
que le présent acte a été reçu en : **22 DEC. 2017**
sous préfecture le :
publié-notifié le : **22 DEC. 2017**
A VIRE NORMANDIE le : **28 DEC. 2017**
Le Maire de VIRE NORMANDIE

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de membres présents : 80

Quorum (66) : Atteint

Nombre de membres excusés : 28

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 15

Nombre de membres absents : 23

Séance du Samedi 18 Décembre 2017 à 20 h 30

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois de Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du douze Décembre deux mille dix-sept par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Didier BARBOT	☒			
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDI			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT		☒		Guy VELANY
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Rouffours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN		☒		Maud VIGIER
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		
Madame Janine LEVARDON		☒		Daniel LECLERCQ
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE		☒		Jérémie MARIE
Madame Catherine MARTIN		☒		Isabelle LEVIEIL
Monsieur Pascal SCARDIN		☒		Michel LELARGE
Monsieur Dominique TREOL		☒		
Madame Maud VIGIER		☒		

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystal ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL		☒		Martine ROBBES
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LEGORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttien-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		☒		
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE		☒		
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒		
Madame Christelle MARIE	☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	☒		
Monsieur Patrick PRUNIER		☒	
Monsieur Arnaud RAOULT		☒	
Monsieur Bernard VINCENT		☒	

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Corentin GOETHALS
Monsieur Jean-Claude BIDEI	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Monsieur Sylvain BLONDEL	☒			
Madame Marie-Ange CORDIER	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Monsieur Michel LAMY	☒			
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT	☒			
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI		☒		Philippe MALLEON
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Madame Cirdy BAUDRON	☒			
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		Catherine SEGRETIN
Monsieur Loïc CLEMENT	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE		☒		Roselyne DUBOURGUAIS
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒	☒		
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Remy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		
Madame Olivia NEEL		☒		Christophe PASSAYS
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			

**Domfront-Tinchebray
Interco**

**Commune de Vire-
Normandie**

**Commune de
Valdallière**

Flers Agglo

Avenant n°1 **Entente du bassin versant du Noireau**

POUR LA MISE EN ŒUVRE COMMUNE
D'UN PROGRAMME DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

*passée au titre des articles L. 5221-1 et L. 5221-2
du Code Général des Collectivités Territoriales*

Entre :

Annexe à la délibération n°
du CM n°12 en date du 18/12/2017

d'une part,
Domfront-Tinchebray Interco, représentée par son Président dûment autorisé par
délibération du conseil communautaire en date du

d'une part,
la Commune de Vire-Normandie, représentée par son Maire dûment autorisé par
délibération du conseil municipale en date du

d'une part,
la Commune de Valdallière, représentée par son Maire dûment autorisé par
délibération du conseil communautaire en date du

et d'autre part,
Flers Agglo représentée par son Président dûment autorisé par délibération du
conseil communautaire en date du 14/12/2017,

Préambule :

Le 24 juin 2015, Domfront-Tinchebray Interco, les Communes de Vire-Normandie et Valdallière et Flers Agglo ont créé une Entente du bassin du Noireau pour mettre en place un programme de restauration des cours d'eau du bassin du Noireau.

Les aménagements concernent différents types d'actions :

- gestion et entretien des berges/ripisylves, clôtures, abreuvoirs et embâcles,
- actions de restauration de la continuité écologique,
- actions de restauration hydromorphologique,
- lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Grâce à cette entente, les collectivités travaillent ensemble à la mise en œuvre et à l'atteinte des objectifs en assurant une action coordonnée et en étudiant les conditions de partage des charges et moyens mise en œuvre.

Suite à l'extension du territoire de Flers Agglo au 1^{er} janvier 2017, il est proposé de prendre un avenant à la convention de l'Entente du bassin versant du Noireau afin de définir la nouvelle clé de répartition entre l'ensemble des membres de l'Entente. En effet, Flers Agglo a intégré les communes de l'ex communauté de communes du Bocage d'Athis de l'Orne situées sur la bassin versant du Noireau.

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les obligations administratives et financières des parties.

Il en est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de définir les conditions de fonctionnement d'une entente entre Domfront-Tinchebray Interco, les Communes de Vire-Normandie et Valdallière et Flers Agglo pour la mise en œuvre de leurs compétences en matière de protection et de restauration des milieux aquatiques.

Elle définit les conditions du fonctionnement de l'entente et les obligations administratives et financières des parties dans ce cadre.

Chacune des collectivités peut néanmoins engager des actions qui lui sont propres dans ces domaines indépendamment de l'entente, soit par intérêt non partagé, soit par absence d'accord.

Elle s'oblige néanmoins à s'informer préalablement l'une et l'autre dans le cadre de l'entente de toutes actions entreprises individuellement pouvant avoir un effet sur l'atteinte des objectifs communs.

Article 2 – Conférence et commission spéciale :

L'entente débat des questions d'intérêt commun dans le cadre de conférences.

Chaque collectivité est représentée dans ces conférences par une commission spéciale qu'il désigne à cet effet.

La commission spéciale est composée de trois membres désignés au sein de chacune des assemblées délibérantes tel que précisé à l'article L. 5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les fonctions des membres de la commission spéciale expirent lors du renouvellement des conseils communautaires qui les a élus.

La conférence intercommunale se réunit au minimum 2 fois par an et à chaque fois que de besoin à la demande de l'une des collectivités cocontractantes.

La conférence a pour tâches de :

- débattre des questions d'intérêt commun,
- informer les collectivités cocontractantes par l'organisation régulière auprès des conseils communautaires de réunions d'information,
- proposer et valider les programmes annuels d'actions,
- présenter les propositions aux conseils communautaires,
- évaluer les bilans, les comptes et le rapport de gestion,
- proposer les orientations et le budget prévisionnel,
- assurer le suivi de la programmation financière des actions, et vérifier la conformité des investissements prévus ainsi que la participation de chaque collectivité.

L'entente n'a pas de rôle exécutif. Les orientations, recommandations, éventuellement conclusions et propositions émises en conférence ne deviennent exécutoires qu'après avoir été délibérées et ratifiées par des délibérations concordantes des collectivités de l'entente.

Au cas où il y a parité de voix sur un sujet débattu au sein de la conférence, les commissions spéciales porteront les propositions auprès des assemblées des trois collectivités cocontractantes pour délibération.

Article 3 – Obligation des parties :

Chacune des parties s'engage à mettre en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires au bon déroulement de l'entente et à en assurer le bon fonctionnement, notamment à :

- désigner trois représentants appartenant à chacune des structures signataires de l'entente au sein de la commission spéciale,
- participer aux réunions de la commission spéciale et délibérer sur les sujets qui lui seront soumis,
- mettre à disposition les informations disponibles permettant la définition des actions et leur mise en œuvre,
- informer l'autre collectivité de tous projets réalisés pouvant avoir une influence sur l'atteinte des objectifs communs,
- participer financièrement aux charges liées à tout projet d'intérêt commun en s'acquittant des sommes dues selon la répartition prévue par convention dans le respect de la programmation financière adoptée pour ce projet et validée par les conseils.

Article 4 – Dispositions financières :

Les trois collectivités décident de garder la maîtrise d'ouvrage de leurs travaux. Cependant, il pourra être fait appel à la procédure des groupements de commandes afin de garantir une cohérence d'intervention sur des sous-bassins hydrographiques spécifiques.

Les quatre collectivités contractantes s'engagent à participer financièrement aux dépenses du poste de technicien de rivière, tant en investissement qu'en fonctionnement selon la clé de répartition suivante :

- Domfront-Tinchebray Interco : **40,79 %**
- Vire-Normandie : **3,15 %**
- Valdallière : **8,68 %**
- Flers Agglo : **47,37 %**

Article 5 – Avenants :

Si les parties souhaitent apporter des modifications aux présentes dispositions, elles peuvent le faire sous la forme d'un avenant.

Article 6 – Durée de l'entente – reconduction – résiliation :

La présente entente est conclue pour une durée de **4 années** à la date de sa signature.

Elle peut être résiliée à la demande motivée de l'une des collectivités. Dans ce cas, la partie à l'initiative de laquelle intervient la résiliation, en informe les autres collectivités par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois mois à l'avance de la date effective de résiliation.

Que ce soit par résiliation anticipée ou par décision quadrilatérale, la présente entente ne pourra être résiliée qu'après consultation préalable de la conférence et décision des assemblées des collectivités.

Les parties conviennent préalablement à toute décision de résiliation de mettre en œuvre toutes les dispositions amiables nécessaires au règlement des litiges qui pourraient intervenir à l'occasion de la réalisation de l'objet de la présente entente.

La résiliation de l'entente ne remet pas en cause les dispositions des conventions conclues dans son cadre.

Article 7 – Litiges :

En cas de litiges survenant dans l'application de la présente convention, les parties s'engagent à régler le différend de façon amiable au sein de la commission spéciale.

En cas d'échec, elles reconnaissent au Tribunal Administratif de Caen la compétence pour en juger.

Article 8 – Actions en justice :

L'entente n'a pas de personnalité morale, elle ne peut intenter d'actions en justice.

Chaque collectivité contractante continue de pouvoir exercer les actions en justice pour son propre compte après délibération et décision en ce sens de son assemblée délibérante, sauf précision expresse dans la convention spécifique à chaque opération.

Établi à Tinchebray-Bocage, le : Le Président de Domfront-Tinchebray Interco Monsieur Bernard SOUL	Établi à Vire-Normandie, le : Le Maire de Vire-Normandie, Monsieur Marc ANDREU SABATER
Établi à Valdallière, le : Le Maire de Valdallière, Monsieur Michel ROCA	Établi à Flers, le : Le Président de Flers Agglo, Monsieur Yves GOASDOUE

**Domfront-Tinchebray
Interco**

**Commune de Vire-
Normandie**

**Commune de
Valdallière**

Flers Agglo

Avenant n°1 Entente du bassin versant du Noireau

CONVENTION

**POUR LA MISE A DISPOSITION COMMUNE
DU POSTE DE TECHNICIEN DE RIVIERE**

*passée au titre des articles L. 5111-1 alinéa 2, L. 5221-1 et L. 5221-2
du Code Général des Collectivités Territoriales*

Entre :

**Annexe à la délibération n°
du CM n°12 en date du 18/12/2017**

d'une part,

Domfront-Tinchebray Interco, représentée par son Président dûment autorisé par délibération du conseil communautaire en date du

d'une part,

la Commune de Vire-Normandie, représentée par son Maire dûment autorisé par délibération du conseil municipale en date du

d'une part,

la Commune de Valdallière, représentée par son Maire dûment autorisé par délibération du conseil communautaire en date du

et d'autre part,

Flers Agglo représentée par son Président dûment autorisé par délibération du conseil communautaire en date du 14/12/2017,

Préambule :

Par une Entente créée en date du 24 juin 2015, Domfront-Tinchebray Interco, les Communes de Vire-Normandie et Valdallière et Flers Agglo, se sont engagées dans une démarche commune de restauration des milieux aquatiques du bassin versant de la Vère et du Noireau.

En vue de mettre en œuvre cette démarche de façon cohérente à l'échelle du bassin versant du Noireau, partagée sur les territoires des quatre collectivités, et de réaliser des économies d'échelle du fait de la mutualisation de leurs moyens, les quatre collectivités ont recruté un technicien rivière

Suite à l'extension du territoire de Flers Agglo au 1^{er} janvier 2017, il est proposé de prendre un avenant à la convention de l'Entente afin de définir la nouvelle clé de répartition entre l'ensemble des membres de l'Entente. En effet, Flers Agglo a intégré les communes de l'ex communauté de communes du Bocage d'Athis de l'Orne situées sur la bassin versant du Noireau.

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les obligations administratives et

financières des parties.

Il en est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de préciser les conditions et modalités de mise en œuvre commune, d'un poste de technicien de bassins versants et de rivières sur les territoires des trois collectivités ainsi que du programme financier associé à ce poste.

Flers Agglo est structure porteuse du poste de technicien de rivière.

Article 2 – Description des objectifs du projet :

Les objectifs retenus par les quatre collectivités sont les suivants :

- la création d'un poste de technicien intervenant dans la gestion de l'eau sur les bassins versants,
- la mise en place des moyens de fonctionnement du poste,
- l'administration du poste,
- l'animation et la coordination auprès des acteurs du territoire des actions de maîtrise du ruissellement de l'eau, d'entretien et d'aménagement des milieux naturels et des cours d'eau, de gestion de l'eau sur les bassins versants,
- le portage, en tant que relais financier, des aides accordées aux actions du programme de travaux.

Article 3 – Obligation des parties :

3.1. – Pour Flers Agglo :

Flers Agglo s'engage à mettre en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires au bon déroulement de l'opération, notamment à :

- pourvoir le poste de technicien sur avis de la commission spéciale,
- fournir des moyens matériels liés au fonctionnement du poste à savoir :
 - locaux
 - poste de travail bureautique (équipement matériel, d'impression, logiciel)
 - matériel informatique portable et de présentation en réunion
 - moyen de déplacement
 - frais de déplacement
- assurer l'encadrement, le secrétariat et la gestion du poste,
- organiser le travail du technicien en lien avec Domfront-Tinchebray Interco et les Communes de Vire-Normandie et Valdallière,
- encadrer le montage des dossiers administratifs et techniques,
- encadrer la gestion financière en investissement et en fonctionnement par l'appel à la participation financière de Domfront-Tinchebray Interco et les Communes de Vire-Normandie et Valdallière dans le respect de la programmation financière adoptée et validée par la commission spéciale.

3.2. – Domfront-Tinchebray Interco :

Domfront-Tinchebray Interco s'engage à mettre en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires au bon déroulement de l'opération, notamment à :

- faciliter la mission du technicien de bassin versant et de rivières par l'accompagnement et la fourniture des moyens humains et matériels de nature à optimiser ses interventions sur le territoire de la Communauté de Communes,

- participer financièrement aux charges du poste et des investissements en s'acquittant des sommes dues auprès de la Fiers Agglo, selon la répartition prévue dans le respect de la programmation financière adoptée et validée par la commission spéciale.

3.3. – Pour la Commune de Vire-Normandie :

La Commune de Vire-Normandie s'engage à mettre en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires au bon déroulement de l'opération, notamment à :

- faciliter la mission du technicien de bassin versant et de rivières par l'accompagnement et la fourniture des moyens humains et matériels de nature à optimiser ses interventions sur le territoire de la Communauté de Communes,
- participer financièrement aux charges du poste et des investissements en s'acquittant des sommes dues auprès de Fiers Agglo, selon la répartition prévue dans le respect de la programmation financière adoptée et validée par la commission spéciale.

3.4. – Pour la Commune de Valdallière :

La Commune de Valdallière s'engage à mettre en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires au bon déroulement de l'opération, notamment à :

- faciliter la mission du technicien de bassin versant et de rivières par l'accompagnement et la fourniture des moyens humains et matériels de nature à optimiser ses interventions sur le territoire de la Communauté de Communes,
- participer financièrement aux charges du poste et des investissements en s'acquittant des sommes dues auprès de Fiers Agglo, selon la répartition prévue dans le respect de la programmation financière adoptée et validée par la commission spéciale

Article 4 – Dispositions financières :

4.1. – Participation des collectivités (cf tableaux ci-après)

Au regard de l'Entente du bassin versant du Noireau, Domfront-Tinchebray Interco, les Communes de Vire-Normandie et Valdallière et Fiers Agglo conviennent d'une prise en charge commune du poste de technicien de rivière, selon la clé de répartition suivante :

- Domfront-Tinchebray Interco : **40,79 %**
- Vire-Normandie : **3,15 %**
- Valdallière : **8,68 %**
- Fiers Agglo : **47,37 %**

Cette clé de répartition a été calculée sur le volume de travaux à engager par les 4 collectivités.

4.2. – Modalités et règles des financements

La participation des collectivités étant prévisionnelle (Cf. annexe), un décompte annuel sera établi par Fiers Agglo, faisant apparaître le plan de financement annuel réel et comportant un état détaillé des dépenses réalisées ainsi que des recettes qu'elles auraient pu encaisser : contributions des collectivités, sommes reçues des administrations publiques, des associations, des particuliers, subventions et aides diverses, produits et taxes, redevances et contributions correspondante aux actions prévues et justifiera du solde ainsi constaté.

Le règlement des sommes dues par la Domfront-Tinchebray Interco, Vire-Normandie et Valdallière à la Fiers-Agglo au regard de la présente convention interviendra à l'issue de chaque année de réalisation de la mission après émission par cette dernière d'un titre de recette auquel sera annexé un

état détaillé des dépenses.

Article 5 – Avenants :

Si les parties souhaitent apporter des modifications aux présentes dispositions, elles peuvent le faire sous la forme d'un avenant.

Article 6 – Durée de la convention – résiliation – reconduction :

La présente convention est conclue pour une durée de 4 **années** à la date de sa signature.

Elle peut être résiliée à la demande motivée de l'une des collectivités. Dans ce cas, la partie à l'initiative de laquelle intervient la résiliation, en informe les autres collectivités par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois mois à l'avance de la date effective de résiliation.

Que ce soit par résiliation anticipée ou à l'issue de sa durée, la présente convention ne pourra être résiliée qu'après délibération en ce sens par l'organe délibérant de chacune des trois collectivités, sur proposition motivée de la commission spéciale, et après décompte ouvrant sur le règlement des sommes prises en charge par chacune des parties dans les conditions définies à l'article 4 – Dispositions financières.

Les parties conviennent préalablement à toute décision de résiliation anticipée de mettre en œuvre toutes les dispositions amiables nécessaires au règlement des litiges qui pourraient intervenir à l'occasion de la réalisation de l'objet de la présente convention.

La présente convention pourra faire l'objet d'une reconduction pour une nouvelle période fixée à la convenance des parties pour la poursuite ou le prolongement de l'objet initial.

Article 7 – Litiges :

En cas de litiges survenant dans l'application de la présente convention, les parties s'engagent à régler le différend de façon amiable au sein de la commission spéciale.

En cas d'échec, elles reconnaissent au Tribunal Administratif de Caen la compétence pour en juger.

Article 8 – Actions en justice :

Pour tous les actes liés à cette convention, Fliers Agglo exercera les actions en justice après décision et délibération en ce sens des assemblées délibérantes des parties.

Établi à Tinchebray-Bocage, le : Le Président de Domfront-Tinchebray Interco , Monsieur Bernard SOUL	Établi à Vire-Normandie, le : Le Maire de Vire-Normandie, Monsieur Marc ANDREU SABATER
Établi à Valdallière, le : Le Maire de Valdallière, Monsieur Michel ROCA	Établi à Flers, le : Le Président de Flers Agglo, Monsieur Yves GOASDOUE

Répartition du poste de technicien de rivière en fonction du volume de travaux à réaliser

Coûts en € TTC	Ripisylve	Embacles	Clôture	Abreuvoirs	Ouvrages transversaux	Ouvrage Hydraulique	Actions hydromorpho	Total	Pourcentages
Flers Agglo	109 782	13 230	118 015	285 600	456 960	120 000	343 404	1 691 889	47,37%
Bocage d'Athis	14 882	7 440	37 296	51 840	23 520	109 920	-		
Valdallière	22 996	1 890	30 757	166 800	71 880	15 840	-	310 163	8,68%
Vire-Normandie	13 983	-	25 426	50 400	22 800	-	-	112 609	3,15%
Tinchebray	64 513	5 850	174 497	348 000	260 340	139 560	464 232	1 456 992	40,79%
Total	226 157	28 410	385 990	902 640	835 500	385 320	807 636	3 571 653	100,00%

Coûts estimatifs du poste de technicien de rivière

Financement global du poste de technicien de rivière	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Fonctionnement	42 840	43 696,80 €	44 570,74 €	45 462,15 €
Participation des collectivités	7 420,00 €	7 950,4 €	8 491,41 €	9 043,24 €
Subvention (AESN/RN/FEADER)	35 420,00 €	35 746,40 €	36 079,33 €	36 418,91 €
Investissement				
Participation des collectivités				
Subvention (AESN/RN/FEADER)				
Total des dépenses	42 840,00 €	43 696,80 €	44 570,74 €	45 462,15 €
Participation des collectivités	7 420 €	7 950 €	8 491,41 €	9 043,24 €

Erreur ! Liaison incorrecte.



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 18 décembre 2017
à 20 heures 30**

Finances, marchés publics

Objet :

Tarifs publics 2018

Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour fixer les tarifs des services publics locaux,

Considérant que les communes déléguées sont compétentes pour proposer les tarifs des services publics locaux s'appliquant sur leur territoire,

Considérant que l'indice des prix à la consommation a connu une hausse de 1 % entre septembre 2016 et septembre 2017.

Suivant l'avis favorable de la commission des Finances /marchés publics, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs publics joints en annexe, applicables au 1er janvier 2018.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE soussigné ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
sous préfecture le : **22 DEC. 2017**
publié-notifié le : **22 DEC. 2017**
A VIRE NORMANDIE le : **28 DEC. 2017**
Le Maire de VIRE NORMANDIE

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal





REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de membres présents : 80

Quorum (66) : **Ateint**

Nombre de membres excusés : 28

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 15

Nombre de membres absents : 23

Séance du **Lundi 18 Décembre 2017 à 20 h 30**

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois de Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du douze Décembre deux mille dix-sept par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Didier BARBOT	☒		☒	
Monsieur Christian BELLARD		☒		
Monsieur Benoît DUBOURG			☒	
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT		☒		Guy VELANY
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Rouillours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN		☒		Maud VIGIER
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		
Madame Janine LEVARDON		☒		Daniel LECLERCQ
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE		☒		
Madame Catherine MARTIN		☒		Jérémie MARIE
Monsieur Pascal SCARDIN		☒		Isabelle LEVIEIL
Monsieur Dominique TREOL		☒		Michel LELARGE
Madame Maud VIGIER		☒		

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Talleyende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL		☒		Martine ROBBES
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOY	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		☒		
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOIE	☒			

Madame Hélène LEPRINCE		☒		
Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE	☒			
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	☒		☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT		☒		

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Corentin GOETHALS
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Monsieur Sylvain BLONDEL	☒			
Madame Marie-Ange CORDIER	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Monsieur Michel LAMY	☒			
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT	☒			
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Yvre :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI		☒		Philippe MALLEON
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Madame Cindy BAUDRON	☒			
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		Catherine SEGRETIN
Monsieur Loïc CLEMENT	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur JérémY FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE		☒		Roselyne DUBOURGUAIS
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE		☒		
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		
Madame Olivia NEEL		☒		Christophe PASSAYS
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			

	TARIFS		TARIFS	OBSERVATIONS
	2015	2016		
CIMETIERES COMMUNAUX				
COMMUNE DELEGUEE DE VIRE				
1) OPERATIONS RELEVANT DU BUDGET GENERAL (Tarif T.T.C.)				
I. INHUMATION EN TERRAIN COMMUN AVEC EMPLACEMENT INDIVIDUEL POUR UNE DUREE DE 5 ANS	GRATUIT	GRATUIT		
II. Concessions renouvelables de terrain dans les cimetières :				
<i>II-A. Pour les adultes 3,36m² :</i>				
- Concession 15 ans	150,00 €	150,00 €		
- Concession 30 ans	250,00 €	250,00 €		
- Concession 50 ans	400,00 €	400,00 €		
<i>II-B. Pour les enfants 1m² :</i>				
- Concession 15 ans	30,00 €	30,00 €		
- Concession 30 ans	60,00 €	60,00 €		
- Concession 50 ans	90,00 €	90,00 €		
III. Caveau provisoire :				
- Redevance journalière (pour les 10 premiers jours) avec un minimum de perception de 3,05 €	1,66 €	1,66 €		
- Redevance journalière du 11 ^e au 20 ^e me jour	1,88 €	1,88 €		
- Redevance journalière au-delà du 20 ^e me jour	2,25 €	2,25 €		
- Droit fixe pour ouverture, nettoyage et fermeture caveau provisoire	13,06 €	13,06 €		
IV. Jardin du Souvenir : Dispersion des Cendres	30,00 €	30,00 €		
V. Concession renouvelable "caveau-urne" 0,60 x 0,60				
- Concession caveau-urne 15 ans	40,00 €	40,00 €		
- Concession caveau urne 30 ans	80,00 €	80,00 €		
- Concession caveau urne 50 ans	160,00 €	160,00 €		
VI. Concession renouvelable en columbarium				
- Columbarium : 15 ans	210,00 €	210,00 €		
- Columbarium : 30 ans	420,00 €	420,00 €		
VII. Taxe d'Inhumation				

art.L.2223-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : Les convois, les inhumations et les crémations peuvent donner lieu à la perception de taxes dont les tarifs sont votés par le conseil municipal. Dans ces tarifs, aucune surtaxe ne peut être exigée pour les présentations et stations dans un lieu de culte. La circulaire du 12 déc. 1997 le prévoit expressément (paragraphe 1.1.2., p. 5 « les opérations d'inhumation comprennent les inhumations en terrain commun, dans une propriété privée, dans une concession particulière, dans un caveau provisoire, les dépôts des urnes cinéraires dans une sépulture ou dans une case de columbariums, éventuellement la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir ». La ville de VIRE exonère de cette taxe les inhumations inscrites au titre de la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir		17,50 €	17,50 €	
- Creusement des fosses - : pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes				
creusement forfaitaire d'une place adulte		168,00 €	168,00 €	
creusement forfaitaire d'une place enfant		42,00 €	42,00 €	
Evidement des cases sanitaires des caveaux construits		8,50 €	8,50 €	

COMMUNE DELEGUEE DE COULONCES					
Cavume concession d'un m² :					
Centenaire				90,00 €	90,00 €
Trentenaire				45,00 €	45,00 €
Concession :					
Centenaire				180,00 €	180,00 €
Trentenaire				90,00 €	90,00 €
COMMUNE DELEGUEE DE MAISONCELLES LA JOURDAN					
Concession perpetuelle				260,00 €	260,00 €
Concession 50 ans				200,00 €	200,00 €
Concession 30 ans				160,00 €	160,00 €
Caveau urne perpétuel				120,00 €	120,00 €
Caveau urne 50 ans				100,00 €	100,00 €
Caveau urne 30 ans				75,00 €	75,00 €
COMMUNE DELEGUEE DE ROULLOURS					
Concession trentenaire				190,00 €	195,00 €
Concession perpetuelle				275,00 €	280,00 €
Cavume trentenaire				95,00 €	98,00 €
Cavume perpetuelle				140,00 €	145,00 €
COMMUNE DELEGUEE DE ST GERMAIN DE TALLEVENDE					
CONCESSION 1m²					
Temporaire - de 15 ans				35,00 €	35,00 €
Trentenaire				70,00 €	70,00 €
Cinquantenaire				140,00 €	140,00 €
CONCESSION 2m²					
Temporaire - de 15 ans				70,00 €	70,00 €
Trentenaire				140,00 €	140,00 €
Cinquantenaire				280,00 €	280,00 €

SITES CINERAIRES					
COLOMBARIUM 1 CASE POUR 4 PERSONNES					
Temporaire - de 15 ans				220,00 €	220,00 €
Trentenaire				440,00 €	440,00 €
Cinqantenaire				730,00 €	730,00 €
CAVURNE (1Mx1M) EMPLACEMENT 4 PERSONNES					
Temporaire - de 15 ans				45,00 €	45,00 €
Trentenaire				90,00 €	90,00 €
Cinqantenaire				180,00 €	180,00 €
Dispersion des cendres jardin du souvenir				35,00 €	35,00 €
Scellement d'une urne sur un monument funéraire				35,00 €	35,00 €
COMMUNE DELEGUEE DE TRUTTEMER LE PETIT					
Concession perpétuelle				150,00 €	200,00 €
Concession cinqantenaire					150,00 €
Cave urne pour une durée de 50 ans				75,00 €	75,00 €
Case aux Colombarium pour 50 ans				650,00 €	650,00 €
COMMUNE DELEGUEE DE TRUTTEMER LE GRAND					
Concession dans le cimetière communal					
Concession cinqantenaire				100,00 €	100,00 €
Concession perpétuelle				200,00 €	200,00 €
Colombarium					
Seulement une ou deux urnes seront acceptées par case					
La plaque gravée au nom du défunt sera à la charge du locataire					
15 ans				120,00 €	120,00 €
30 ans				250,00 €	250,00 €
50 ans				520,00 €	520,00 €
Concessions cavurnes					
La taille de ces concessions ne pourra excéder 60x60 cm					
15 ans				80,00 €	80,00 €
30 ans				160,00 €	160,00 €
50 ans				350,00 €	350,00 €
Jardin du souvenir					
Dispersion des cendres autour de la stèle				65,00 €	65,00 €

COMMUNE DELEGUEE DE VAUDRY			
ESPACE FUNERAIRE - CONCESSIONS RENOUVELABLES			
30 ans avec caveau	350,00 €	350,00 €	
30 ans pleine terre	200,00 €	200,00 €	
30 ans enfant de moins de 10 ans	60,00 €	60,00 €	
Mort pour la France	GRATUIT	GRATUIT	
ESPACE CINERAIRE - CONCESSIONS RENOUVELABLES			
Case pouvant contenir 2 urnes : 30 ans	800,00 €	800,00 €	
Case pouvant contenir 2 urnes : 15 ans	550,00 €	550,00 €	
Cave-urne : 30 ans	350,00 €	350,00 €	
Cave-urne : 15 ans	250,00 €	250,00 €	
Jardin du Souvenir (dispersion sur les galets)	60,00 €	60,00 €	
Photocopies des recherches généalogiques et documents d'archives			

VAUDRY

Photocopies			
A4 noir et blanc	0,15 €	0,15 €	
A4 couleur	0,30 €	0,30 €	
A3 noir et blanc	0,30 €	0,30 €	
A3 couleur	0,50 €	0,50 €	

Tarifs droits de place et redevance d'occupation du domaine public gérés par
délégation de service public

VIRE

MARCHÉ HEBDOMADAIRE			
- Forfait pour tout débailage	2,32 €	2,36 €	
- Alimentaires, le ml abonné au mois	0,72 €	0,74 €	
- Alimentaires, le ml non abonné à la journée	0,90 €	0,92 €	
- Non alimentaires, le ml abonné au mois	0,62 €	0,63 €	
- Non alimentaires, le ml non abonné à la journée	0,79 €	0,81 €	
- panier à l'unité	0,49 €	0,50 €	
- Halettes	4,80 €	4,88 €	
MARCHES NOCTURNES			

droit de place le ML par séance	3,12 €	3,17 €	Minimum de règlement par chèque (abonnés) 105,04 €
FETES FORAINES			
le M²	1,03 €	1,05 €	
exposition de voitures publicitaires ou voitures d'occasions destinées ou non à la vente par jour et par unité	5,11 €	5,19 €	
FOIRES			
Étalage le ML par jour pour les buvettes, ventes alimentaires et non alimentaires, fleurs,	3,94 €	4,00 €	
Friteuse ou grill à l'unité	5,11 €	5,19 €	
Exposition de voitures publicitaires ou voitures d'occasions destinées ou non à la vente par jour et par unité	7,31 €	7,42 €	
Exposition de matériel agricole le m² par jour	1,69 €	1,72 €	
Foire aux arbres, l'emplacement le ML par jour (foire qui dure un week-end)	4,61 €	4,68 €	
BROCANTES ET VIDE GRENIER dans le cadre de la foire des rogations			
VIROIS EN DESSOUS DE 5 ML	1,00 €	1,00 €	
VIROIS AU DESSUS DE 5ML, LE ML SUPPLEMENTAIRE	0,50 €	0,50 €	
HORS VIROIS EN DESSOUS DE 5ML	2,00 €	2,00 €	
HORS VIROIS LE ML SUPPLEMENTAIRE	1,00 €	1,00 €	
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GEREE EN REGIE PAR LA COMMUNE			
POUR LES FETES, SPECTACLES, MANIFESTATIONS, ATTRACTIONS, ANIMATIONS SUR LE TERRITOIRE			
VIRE			
LES CIRQUES (forfait pour un emplacement n'excédant pas 3 jours)			
- 4ème catégorie (moins de 300 places)	158,00 €	158,00 €	
- 3ème catégorie (301 à 700 places)	320,00 €	320,00 €	
- 2ème catégorie (701 à 1500 places)	440,00 €	440,00 €	
- 1ère catégorie (+ de 1500 places)	495,00 €	495,00 €	
le jour supplémentaire toute catégorie	30,00 €	30,00 €	
Les actions d'animations, ventes, manifestations, spectacles , attractions			
exposition de voitures publicitaires ou voitures d'occasions destinées ou non à la vente par jour et par unité	5,00 €	5,00 €	Encaissement annuel
vente de fleurs le ML par jour	2,00 €	2,00 €	Encaissement annuel
fêtes foraines : tarif forfaitaire appliqué à l'organisateur, en dehors des fêtes gérées par DSP droits de place	766,00 €	766,00 €	

étaIage le ML par jour pour les buvettes, ventes alimentaires et non alimentaires (hors fleurs)	3,85 €	3,85 €	Encaissement annuel
supplément à payer une seule fois "forfait" , au moment de l'autorisation de la demande, quelque soit la durée de l'emplacement, pour le fait d'utiliser une friteuse, grill, four	5,00 €	5,00 €	Encaissement annuel
Exposition de matériel agricole le m² par jour	1,65 €	1,65 €	Encaissement annuel
taxe journalière : tarif applicable pour toute occupation du domaine public par ML par jour pour laquelle un tarif n'est pas expressément prévu dans le présent règlement	2,00 €	2,00 €	Encaissement annuel
Spectacles (marionnettes, représentation théâtrale...) et attractions en dehors d'une foire):			
manège égal ou inférieur à 10X10m2 en dehors de ceux installés dans le cadre d'une foire (forfait à la semaine)	48,00 €	48,00 €	
manège égal ou supérieur à 12X14m2 en dehors de ceux installés dans le cadre d'une foire (forfait à la semaine)	96,00 €	96,00 €	
Spectacles ou attractions 6ème catégorie (Moins de 100 places)	60,00 €	60,00 €	
Spectacles ou attractions 5ème catégorie (de 101 à 200 places)	120,00 €	120,00 €	

REDEVANCES DU DOMAINE PUBLIC POUR LES COMMERCES, BARS, RESTAURANTS : INSTALLATION DE TERRASSES, PORTES MENUS, CHEVALETS, PRESENTOIRS, PARAVENTS, SUPPORTS PUBLICITAIRES.....

VIRE			
- Terrasses sur la voie publique (le m²) par an	10,00 €	10,00 €	
- tarif annuel forfaitaire pour emprise sur le trottoir hors terrasse pour emplacement de chevalets, portes menus, présentoirs, corbeilles, porte vêtement, paravents, supports publicitaires, glacière, parasols, meubles....dans une limite de 2m2 en façade. Attention, la collectivité est libre de retirer l'autorisation ou d'imposer des restrictions pour assurer la sécurité, le stationnement ou la libre circulation des piétons	36,00 €	36,00 €	

EXONERATION DE REDEVANCE DU DOMAINE PUBLIC conformément au Code Général des Personnes Publiques (CGPPP) sont exonérés de redevance d'occupation du domaine public

VIRE			
les événements à caractère culturels, associatifs, sportifs, caricatifs, institutionnels à but non lucratif et non promotionnel ou publicitaire	gratuit	gratuit	

lorsque l'occupation est la condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous (sécurité et salubrité publique) ou lorsque l'occupation contribue à assurer la conservation du domaine public lui-même (canalisations d'égouts, d'eaux pluviales ou ménagères...).		gratuit	gratuit	
lorsque l'occupation est à but non commercial notamment lorsque la ville facilite le déménagement d'un usager en bloquant une rue afin de garantir la sécurité des demandeurs et des tiers utilisateurs du domaine public		gratuit	gratuit	
nb : toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite auprès de la Mairie 3 semaines avant l'événement				
tout métrage sera arrondi au mètre supérieur.				
toute période forfaitaire entamée est due				
en cas de force majeure toute annulation d'événement et remboursement de la créance est acceptée si le service instructeur est prévenu 24h avant, hormis les personnes bénéficiant d'abandonnement forfaitaire à la semaine, au mois ou annuel où toute période entamée est due sauf à demander le retrait de l'autorisation pour la période suivante				
COMMUNES DELEGUEES				
ROULLOURS				
Droit de place		100,00 €	110,00 €	

<u>CANTINE</u>		Tarifs 2017	Tarifs 2018	Observations
Saint Germain de Tallevende				
Enfants mangeant occasionnellement			3,30 €	
Adultes			4,00 €	
Enfants mangeant tous les jours			2,90 €	
A partir du 3ème enfant mangeant tous les jours			1,50 €	
Vaudry				
repas		2,85 €	2,88 €	

GARDERIE		Tarifs 2017	Tarifs 2018	Observations
Saint Germain de Tallevende				
1/2 heures		0,80 €	0,80 €	
Vaudry				
Matin		0,90 €	0,90 €	
Soir		1,10 €	1,10 €	
ETUDES SURVEILLEES				
Roullours				
Par jour		1,50 €	1,50 €	

CINEMA		TARIFS 2017	TARIFS 2018	OBSERVATIONS
- Tarif normal		7,00	7,00	
- Tarif réduit toute la semaine et Week-End ("Mercredi pour tous", + de 65 ans, scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi, CEZAM, Trip Normand)		5,50	5,50	
Bénéficiaires des minima sociaux, tarif de groupe en sn+2 et au delà)		3,20	3,20	
Tarif pour les moins de 14 ans (- de 14 ans)		4,00	4,00	
- Remplacement des lunettes 3D (prix TTC)		15,00	15,00	
- Consignation carte d'abonnement magnétique		1,00	1,00	
- Carte Fidélité Adultes (vendu par 5)		26,00	26,00	
- Carte Fidélité Jeunes - 16 ans (vendu par 5)		20,00	20,00	
Frais de Facturation (2,40 %) à valoir sur l'achat d'une place TTC de cinéma sur INTERNET Via le SITE WEB DU CINEMA				
- Collège au cinéma				
- Ecole et cinéma				
- Lycéens et apprentis au Cinéma				
les élèves disposant de la carte lycéens au cinéma et les élèves de l'option cinéma du lycée Marie Curie bénéficient d'un tarif de groupe				
- Opérations Spéciales, groupes en SN et SN+1		4,50	4,50	
- Orange Cinéday		5,00	5,00	
Location salle Cinéma (prix TTC)				
- Location en journée		420,00	420,00	
- Caution		500,00	500,00	

	TARIFS 2017	TARIFS 2018	OBSERVATIONS
Médiathèque (pour les usagers domiciliés à Vire Normandie)			
Forfait Vire Normandie	Gratuit	Gratuit	
Tickets Plus			
Réservé aux abonnés sur présentation du reçu à la banque de prêt	10,00	10,00	
Forfait annuel collectivités	Gratuit	Gratuit	
dépôt de documents pour les collectivités, les écoles			
Médiathèque (pour les usagers hors Vire Normandie)			
Forfait Hors-Vire Normandie Tarif réduit* (*enfants de -16 ans, lycéens, étudiants, chercheurs d'emplois, bénéficiaires des minima sociaux)	10,00	10,00	
Forfait hors-Vire Normandie Tarif normal (*adultes)	20,20	20,20	
Forfait hors-Vire Normandie Famille (un minimum de 3 personnes dont un adulte)	30,20	30,20	
Tickets Plus			
Réservé aux abonnés sur présentation du reçu à la banque de prêt	20,00	20,00	
Forfait annuel collectivités	15,20	15,20	
dépôt de documents pour les collectivités, les écoles			
Médiathèque (commun à Vire Normandie et hors Vire Normandie)			
Gestion des documents non rendus			
- Rappel scolaires, étudiants et adultes par relance 1er rappel	5,00	5,00	
2ème rappel	10,00	10,00	
3ème rappel	15,00	15,00	
Tout document non rendu ou dégradé fera l'objet d'une facturation au prix d'achat			

ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS (Tarif annuel)		TARIFS 2017	TARIFS 2018	OBSERVATIONS
- Enfants Vire Normandie de 6 et 7 ans		47,00 €	47,50 €	
- Enfants hors Vire Normandie de 6 et 7 ans		59,50 €	60,00 €	
VELOS ELECTRIQUES				
LOCATION				
<i>Pour les particuliers Vire Normandie tarif en fonction des ressources :</i>				
Tranche au-delà de 570 €				
Mois		35,15 €	35,50 €	
Trimestre		90,40 €	91,00 €	
Semestre		160,00 €	161,00 €	
Année		301,20 €	304,00 €	
Tranche de 0 à 570 €				
Mois		25,10 €	25,30 €	
Trimestre		60,25 €	60,80 €	
Semestre		100,00 €	101,00 €	
Année		200,80 €	202,00 €	
<i>Pour les particuliers hors Vire Normandie :</i>				
Mois		45,20 €	45,60 €	
Trimestre		110,45 €	111,50 €	
Semestre		200,00 €	202,00 €	
Année		351,40 €	355,00 €	
<i>Pour les associations viroises</i>				
Année		200,80 €	202,00 €	
Location Salle de sport :				
Coût horaire		20,00 €	20,20 €	
Coût de la journée		130,00 €	131,30 €	
CHALETs				
Week-end		350,00 €	350,00 €	
Semaine		300,00 €	300,00 €	
journée		250,00 €	250,00 €	
Durée du Marché de Noël		800,00 €	800,00 €	

CENTRE SOCIAL CHARLES LEMAITRE		TARIFS 2017	TARIFS 2018	OBSERVATIONS
<u>LOISIRS FAMILIAUX DE PROXIMITE :</u>				
Sorties de proximité (bus) :				
- pour un adulte et un enfant (0 à 15 ans)		4,00	4,00	
- par enfant supplémentaire (0 à 15 ans)		1,00	1,00	
- pour un adulte seul		4,00	4,00	
Sorties (activité + bus) :				
- par adulte		5,00	5,00	
- par enfant (0 à 15 ans)		2,00	2,00	
Sorties exceptionnelles (Saint-Malo, Chausey, Paris...) :				
- par adulte		10,00		Suppression de ce tarif
- par enfant (0 à 15 ans)		5,00		

PIJ / EPN		TARIFS 2017	TARIFS 2018	OBSERVATIONS
Cours informatique :				
- séance unique à thème d'1h30 usagers Vire Normandie			5,00 €	
- séance unique à thème d'1h30 usagers Hors Vire Normandie			7,00 €	
- stage de 5 séances avec supports pédagogiques d'1h30 usagers Vire Normandie			53,00 €	
- stage de 5 séances avec supports pédagogiques d'1h30 usagers Hors Vire Normandie			63,00 €	
Copies de documents				
- format A4 (noir et blanc)			0,20 €	
- format A4 (couleur)			0,35 €	
- format A4 scolaires et étudiants (noir et blanc)			gratuit si moins de 100 pages	
			0,10 € si impression personnelle	
- format A4 scolaires et étudiants (couleur)			gratuit si moins de 100 pages	
			0,20 € si impression personnelle	
- format A4 (noir et blanc) par tranche de 100 copies (y compris scolaire et étudiants)			7,50 €	
- format A4 (couleur) par tranche de 100 copies (y compris scolaires et étudiants)			17,50 €	

FETES ET MANIFESTATIONS LOCATION DE MATERIEL						
	TARIFS 2017		TARIFS 2018		OBSERVATIONS	
	par jour	week-end	par jour	week-end		
Podium roulant bâché 7,10 m x 6 m	392,28	560,39	394,00	563,00		
Podium modulable non bâché grandeur maxi 10,5 m x 7,5 m x1,10 m (Sert aussi de ring de boxe 6x6)	134,49	201,73	135,00	203,00		
Podium bâché modulable 12 x 4,50	224,15	336,22	225,00	338,00		
9 x 4,50	168,11	224,15	169,00	225,00		
6 x 4,50	112,07	168,11	112,50	169,00		
3 x 4,50	56,04	67,24	56,50	67,50		
Estrade 3 m x 1,50 m hauteur 0,40 m à 0,70 m	22,42	28	22,50	28,10		
Podium 3 marches	11,46	13,76	11,50	13,80		
Escalier en bois	11,46	13,76	11,50	13,80		
Gradin "Virevoltés"	34,38	41,28	34,50	41,45		
Gradin pour concert église en escalier 6 m largeur 5 m profondeur	206,42	252,29	207,50	253,50		
Estrade en bois 2m x 1,50 m x 0,35 m	17,18	20,63	17,30	20,70		
Estrade en bois 2m x 0,70 m x 0,35 m	4,9	9,22	4,95	9,25		
Poteau bleus grandes longueurs	2,29	2,5	2,30	2,50		
Poteau blancs	2,29	2,5	2,30	2,50		
Poteau bleus moyennes longueurs	2,29	2,5	2,30	2,50		
Pupitre	11,46	13,76	11,50	13,80		
Bac à eau 800 litres	13,76	22,92	13,80	23,00		
Platine à pieds blancs + 24 cordes de séparation - l'unité (2 pieds et 1 corde)	4,57	5,15	4,60	5,20		
Paravents	4	4,57	4,00	4,50		
Barnums rouge 2 x 2	22,92	27,52	23,00	27,60		
Barnum bleu 4 x 1,5	28,66	34,38	28,80	34,50		
Panneau d'exposition feutre 1,70 x 1,20 + pieds	5,72	6,3	5,75	6,35		
Grille d'exposition dont 12 avec panneaux pleins moquetés	3,44	4	3,45	4,00		
Tréteau + plateau différents longueurs	5,72	6,86	5,75	6,90		
Table de 2 m dont 13 anciennes	5,72	6,86	5,75	6,90		
Table de 1,20 x 0,80 m	6,86	9,16	6,90	9,20		
Table de 0,88 x 0,88 (mises dans les écoles)	3,44	4	3,45	4,00		
Table de 1,50 x 0,80	7,44	9,74	7,50	9,80		
Table de 1,60 x 0,80	8,02	10,31	8,05	10,35		

Isoloir en fer		4,57	5,15	4,60	5,20	
Isoloir sans barre dans le bas		4,57	5,15	4,60	5,20	
Isoloir en isorel		5,72	6,86	5,75	6,90	
Siège pour élections		2,29	2,5	2,30	2,50	
Bancelle de 3,50 m		1,71	2,07	1,75	2,10	
Chaise en bois (anciennes)		0,91	1,14	0,95	1,15	
Chaise en plastique		1,37	1,72	1,40	1,75	
Chaise en bois (propre)		1,37	1,72	1,40	1,75	
Chaise pliante verte		0,91	1,14	0,95	1,15	
Urne en bois rouge		1,14	1,37	1,15	1,40	
Rouleau de tapis de coco environ 15 m x 2 m de large		13,76	17,18	13,80	17,25	
Rouleau de protection en 1,50 m de large x 20 m de long		13,76	17,18	13,80	17,25	
Cube d'exposition 1,20 x 1,20 x 2,40		9,16	10,31	9,20	10,35	
Cube d'exposition 1,20 x 1,45 x 2,60		9,16	10,31	9,20	10,35	
Cube d'exposition 1,00 x 0,30 x 2,40		5,72	6,86	5,75	6,90	
Cube d'exposition 1,20 x 0,30 x 2,40		5,72	6,86	5,75	6,90	
Cube d'exposition 1,45 x 0,30 x 2,60		5,72	6,86	5,75	6,90	
Cube d'exposition 1,45 x 0,30 x 2,40		15,06	25,1	15,10	25,20	
Ecran sur pied		25,1	45,18	25,20	45,40	
Sonorisation portable		5,72	6,86	5,75	6,90	
Panneau 1,50 1,50 m en bois blanc		3,44	4	3,45	4,00	
Panneau 1,50 m x 2,10 m		3,44	4	3,45	4,00	
Pied noir (support)		0,56	0,91	0,60	0,95	
Parquet en panneaux de 2 m²		4,57	5,5	4,60	5,55	
Barrière de 2 m		4,57	5,5	4,60	5,55	
Barrière de 2,50 m		4,8	5,37	4,85	5,40	
Drapeau à mettre sur écusson		2,29	2,5	2,30	2,50	
Pavillon 150 x 225 cm		3,44	4	3,45	4,00	

LOCATION SALLES COMMUNALES (en T.T.C.)

COMMUNE DELEGUEE DE VIRE

	TARIFS 2017	TARIFS 2018	OBSERVATIONS
	par jour	week-end par jour	week-end
CAUTION : 50% du montant de la loc. pour l'ensemble des salles (sauf St Martin)			
MAJORATION : 20% pour les extérieurs (Particuliers et Sociétés non virois).			
Au delà du Week-End application du tarif journalier.			
Salle du Vaudeville : Pour les jours sup. autour du WE, application du tarif journalier hormis l'installation.			
Le tarif Week-End est appliqué les veilles de jours fériés en semaine.			
Nouvelles mesures pour les associations viroises pour la 1ère utilisation dans l'année, sauf association caritative (association à but non lucratif dont l'objectif est de porter secours et assistance aux plus démunis) ou association ne bénéficiant pas de subvention			
- <u>Salle Pollnière</u>			
- Caution pour occupation de salle	145,00	145,00	145,00
- Caution pour le ménage	50,00	50,00	50,00
- Forfait énergie	50,00	50,00	50,00
- <u>Salle Chénedollé</u>			
- Caution pour occupation de la salle	145,00	145,00	145,00
- Caution pour le ménage	50,00	50,00	50,00
- Facturation du coût de l'énergie	25,00	25,00	50,00
- <u>Salle Jean Moulin</u>			
- Caution pour occupation de la salle	74,00	74,00	74,00
- Caution pour le ménage	50,00	50,00	50,00
- Facturation du coût de l'énergie	21,00	21,00	21,00
- <u>Salle du Vaudeville</u>			
<i>Location du Vaudeville au lycée Curie : Abrogation de la délibération du 18/12/95 jusqu'à un 1/2</i>			
Caution pour occupation de la salle	200,00	200,00	200,00
caution pour le ménage	200,00	200,00	200,00
Facturation du coût de l'énergie	111,00	111,00	111,00
Forfait vaisselle en fonction du nombre de personnes :			
* de 0 à 100	20,00	20,00	20,00
* de 101 à 200	40,00	40,00	40,00
* de 201 à 300	60,00	60,00	60,00

* de 301 à 500	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
* de 501 à 750	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00
* de 751 à 1 000	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00
2ème utilisation pour les associations ou autres					
- Salle Polinière (260 personnes)					
- Sans cuisine	72,88	146,04	73,00	147,00	
- Avec cuisine (Avec lave-vaisselle)	145,77	291,55	146,00	293,00	
- Caution sans cuisine (50% de la salle + garantie ménage : 50 €)	86,00	122,00	86,00	122,00	
- Caution avec cuisine (50% de la salle + garantie ménage)	122,00	195,00	123,00	196,00	
- Salle Chénedollé (270 personnes)					
- Sans cuisine	72,88	146,04	73,00	147,00	
- Avec cuisine (Avec lave-vaisselle)	145,77	291,55	146,00	293,00	
- Caution sans cuisine (50% de la salle + garantie ménage / 50 €)	86,00	122,00	86,00	122,00	
- Caution avec cuisine (50% de la salle + garantie ménage / 50 €)	122,00	195,00	123,00	196,00	
- Ex-Cantine Jean Moulin (60 personnes)					
- Sans cuisine	45,14	74,21	45,50	74,50	
- Avec cuisine	75,42	150,88	76,00	151,50	
- Caution sans cuisine (50% de la salle + garantie ménage / 50 €)	72,00	86,00	72,00	87,00	
- Caution avec cuisine (50% de la salle + garantie ménage / 50 €)	87,00	124,00	88,00	125,00	
- Salle de la Maison des Associations (Rue de Picardie)					
	45,14		45,50		
- Salle du Vaudeville (1000 personnes)					
<i>Location du Vaudeville au lycée Curie : Abrogation de la délibération du 18/12/95 puisqu'un 1/2 tarif a été créé pour une location en semaine</i>					
- Particuliers, associations, entreprises	249,80	448,17	251,00	450,00	
+ Coin traiteur (Avec lave-vaisselle)	233,13	233,13	234,00	234,00	
- Caution (Dépôt de garantie + garantie ménage : 200 €)	400,00	400,00	400,00	400,00	
- Extérieures à Vire Normandie	349,33	556,74	351,00	559,00	

[illegible]

- Cuillère à soupe		2,05 €		2,05 €	
- Assiette plate		1,85 €		1,85 €	
- Assiette creuse		1,85 €		1,85 €	
- Assiette à dessert		1,85 €		1,85 €	
- Verre à pied 14 cl		1,85 €		1,85 €	
- Verre à pied 19 cl		1,85 €		1,85 €	
- Coupe à champagne		1,85 €		1,85 €	
- Verre pyrex		1,15 €		1,15 €	
- Tasse à café		1,25 €		1,25 €	
COMMUNE DELEGUEE DE COULONCES					
Salle multifonction	VN	Hors VN	VN	Hors VN	
Journée	120,00 €	180,00 €	120,00 €	180,00 €	
Weekend (vendredi 17h au lundi 9h)	200,00 €	300,00 €	200,00 €	300,00 €	
Arrhes (journée ou weekend)	25% de la location		25% de la location		
Caution	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	
Vin d'honneur (inhumation ou réunion)	40,00 €	60,00 €	40,00 €	60,00 €	
Journée association	120,00		120,00		
weekend association (vendredi 17h au lundi 9h)	200,00		200,00		
Salle annexe					
Occupation en complément de la salle multifonction	50,00		50,00		
Vin d'honneur ou inhumation (1/2 journée)	30,00		30,00		
Location vaisselle (le couvert)	1,00		1,00		
Casse (à l'unité)	2,00		2,00		
Matériel de cuisine	Valeur d'achat	Valeur d'achat	Valeur d'achat		
Consommations					
Electricité (/kwh)	0,12		0,12		
Gaz	Tarif en vigueur à la consommation	Tarif en vigueur à la consommation	Tarif en vigueur à la consommation		
Les associations de Coulonces, commune déléguée de Vire Normandie, bénéficient de la gratuité de la salle avec mise à disposition de la vaisselle une fois par an. Les frais d'électricité sont facturés au-delà d'une consommation de 500 kwh.					

COMMUNE DELEGUEE DE MAISONCELLES LA JOURDAN						
Location salle des fêtes 1 jour	VN	Hors VN	VN	Hors VN		
	135 €	170 €	135 €	170 €		
Location salle des fêtes 2 jours	VN	Hors VN	VN	Hors VN		
	175 €	210 €	175 €	210 €		
Forfait EDF pour Salle des fêtes 1 jour (du 01/10 au 30/04)	36 €		36 €			
Forfait EDF pour Salle des fêtes 1 jour (du 01/05 au 30/09)	15 €		15 €			
Forfait EDF pour Salle des fêtes 2 jours (du 01/10 au 30/04)	60 €		60 €			
Forfait EDF pour Salle des fêtes 2 jours (du 01/05 au 30/09)	25 €		25 €			
Vin d'honneur ou réunion salle des fêtes	45 €	60 €	45 €	60 €		
Associations de MAISONCELLES LA JOURDAN	GRATUIT		GRATUIT			
Location Salle des Associations (ancienne cantine) 1 jour	55 €	75 €	55 €	75 €		
Location Salle des Associations (ancienne cantine) 2 jours	80 €	90 €	80 €	90 €		
Forfait EDF pour Salle des Associations 1 jour (du 01/10 au 30/04)	15 €		15 €			
Forfait EDF pour Salle des Associations 1 jour (du 01/05 au 30/09)	7 €		7 €			
Forfait EDF pour Salle des Associations 2 jours (01/10 au 30/04)	20 €		20 €			
Forfait EDF pour Salle des Associations 2 jours (01/05 au 30/09)	8 €		8 €			
Vin d'honneur, dortoir ou réunion salles des associations	30 €		30 €			
Versement caution salle des fêtes ou salle des associations	300 €		300 €			
Location du couvert complet	1 €		1 €			
Remplacement assiette	4 €		4 €			
Remplacement verre ou couteau	2 €		2 €			
Remplacement tasse, soucoupe, fourchette ou cuillère	1 €		1 €			
COMMUNE DELEGUEE DE ROULLOURS						
Salle des fêtes	VN	HVN	VN	HVN		
Location 1 journée (du lundi au jeudi)	124,00 €	161,20 €	124,00 €	161,20 €		
Location week-end	165,00 €	214,50 €	165,00 €	214,50 €		
Tarif par jour supplémentaire	41,00 €	53,50 €	41,00 €	53,30 €		
Supplément ménage	90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €		
Electricité (les 30 premiers kw sont gratuits)	0,36 €	0,36 €	0,36 €	0,36 €		
Préau						
Vin d'honneur	62,00 €	100,00 €	62,00 €	100,00 €		

COMMUNE DELEGUEE DE ST GERMAIN DE TALLEVENDE					
Salle Multivalente					
Grande salle					
Avec cuisines : banquet, repas dansant (week-end)				420 €	420 €
Avec point de chauffe : thé dansant, bal par jour			200 €		200 €
Vin d'honneur : par jour			110 €		110 €
Sans cuisine : Belote, tarot, loto, théâtre, spectacle (par jour)			130 €		130 €
Locations commerciales par jour			500 €		500 €
Petite salle					
Repas avec cuisines (week-end)				160 €	160 €
Vin d'honneur, réunion (par jour)			85 €		85 €
Vin d'honneur après obsèques (par jour)			55 €		55 €
Pour les associations communales : une location gratuite dans l'année et une réduction de 25% sur la grande salle pour les autres locations					
Pour le personnel communal : une réduction de 25 % sur la grande et petite salle					
Cantine					
Repas de famille (sans vaisselle) week-end				130 €	130 €
Repas de famille (avec vaisselle) week-end				180 €	180 €
Vin d'honneur par jour			55 €		55 €
Remplacement vaisselle cassée ou perdue					
Assiettes, verres, tasses et couverts				1,50 €	1,50 €
Plats, saladiers et carafe				6,00 €	6,00 €
COMMUNE DE TRUTTEMER LE GRAND					
Location pour le weekend				180,00 €	180,00 €
Location pour une journée dans la semaine				90,00 €	90,00 €
Location pour un vin d'honneur				50,00 €	50,00 €

COMMUNE DELEGUEE DE VAUDRY					
<u>Avec cuisine</u>					
2 jours week-end (samedi + dimanche ou jours fériés)	280,00 €	378,00 €	280,00 €	378,00 €	
1 jour week-end (samedi + dimanche ou jours fériés)	190,00 €	256,50 €	190,00 €	256,50 €	
1 jour semaine (sauf jours fériés)	140,00 €	189,00 €	140,00 €	189,00 €	
<u>Sans cuisine</u>					
2 jours week-end (samedi + dimanche ou jours fériés)	190,00 €	256,50 €	190,00 €	256,50 €	
1 jour week-end (samedi + dimanche ou jours fériés)	110,00 €	148,50 €	110,00 €	148,50 €	
1 jour semaine (hors jour férié)	80,00 €	108,00 €	80,00 €	108,00 €	
1 journée supplémentaire avant ou après la location uniquement en juillet et aout avec remise des clefs le jeudi à 13h30	80,00		80,00		
A compter du vendredi 10 heures (toute l'année)	24,00		24,00		
Après inhumation	50,00		50,00		
<u>Participation aux frais de fonctionnement</u>					
1 jour	40,00		40,00		
2 jours	65,00		65,00		
<u>Associations</u>					
Utilisation hebdomadaire - Tarif pour un an					
Association de gymnastique volontaire	92,00		92,00		
Club de l'amitié	230,00		230,00		
Association kick n'clap	300,00		300,00		
Utilisation annuelle des associations de Vaudry					
une gratuite par an, sauf frais de fonctionnement					
<u>Associations et groupes d'activités sportives</u>					
Utilisation hebdomadaire - tarif pour un an	100,00		100,00		
Tarif vaisselle par couvert	1,00		1,00		
Arrhes : 25 % du tarif de base de location					

ORGANIGRAMME KABBA - GESTION D'OUVERTURE			
- Clé à puce électronique		63,37 €	63,37 €
- Clé sans puce électronique		26,58 €	26,58 €

ORGANIGRAMME KABBA - GESTION D'OUVERTURE			
- Clé à puce électronique	63,37 €	63,37 €	
- Clé sans puce électronique	26,58 €	26,58 €	

<u>CAMPING (à la journée)</u>		TARIFS 2017	TARIFS 2018	OBSERVATIONS
- Adultes		2,00 €	2,00 €	
- Enfants : de 5 à 14 ans		1,70 €	1,70 €	
- Voiture		1,70 €	1,70 €	
- Moto		1,60 €	1,60 €	
- Caravane		1,70 €	1,70 €	
- Tente		1,60 €	1,60 €	
- Electricité		2,00 €	2,00 €	
- Garage mort		2,00 €	2,00 €	
- Camping-Car		3,00 €	3,00 €	
<u>FOURRIERE</u>				
- <u>Fourrière</u>				
- Prise en charge chien		71,00 €	71,00 €	
- Prise en charge chat		57,50 €	58,00 €	
- Prise en charge chiens dimanches, fériés, nuits		81,00 €	81,00 €	
- Prise en charge chats dimanches, fériés, nuits		76,00 €	76,00 €	
- Pension par jour chien		6,00 €	6,00 €	
- Pension par jour chat		3,50 €	3,60 €	
- Tatouage chien-chat puce électronique sans anesthésie		51,00 €	52,00 €	
- Euthanasie		51,50 €	52,00 €	
- Divers soins du vétérinaire (factures à joindre)				
- <u>Fourrière (Toutes communes)</u>				
- Chiens mordeurs (forfait 3 visites de vétérinaires obligatoires) :				
- au chenil		157,00 €	158,50 €	
- à la clinique vétérinaire		136,00 €	137,00 €	
- Consultation du vétérinaire à la clinique		35,50 €	36,00 €	
- Perfusion		41,00 €	41,00 €	
- Frais d'adoption		51,00 €	51,00 €	
<u>Utilisation de la fourrière (hors Vire Normandie)</u>				
- Prise en charge chiens ou chats par la fourrière		86,00 €	86,00 €	
- Euthanasie des chiens ou chats		58,00 €	58,00 €	
- Pension journalière		11,00 €	11,50 €	
- Tatouage à puce électronique sans anesthésie		51,00 €	52,00 €	
- <u>Pension</u>				

- Pension par jour pour chien dont les maîtres seuls nécessitent une hospitalisation de longue durée + réquisition longue durée	5,00 €	5,00 €	
- Pension pour chat (même cas)	3,00 €	3,00 €	
- Pension chien des S.D.F.	Gratuit	Gratuit	
- Dépôts animaux morts (Particuliers, vétérinaires)	12,00 €	12,00 €	
- Location d'une châtère aux personnes extérieures	10,00 €	10,00 €	
- Intervention pour animaux morts			
a) VIRE NORMANDIE	30,50 €	30,50 €	
b) Hors VIRE NORMANDIE	35,50 €	33,50 €	
Divers			
- Location du fusil hypodermique (1/2 journée)	43,00 €	43,50 €	
- Seringues, fléchettes	13,00 €	18,00 €	
Coût de main-d'œuvre du personnel communal	26,10 €	26,50	

	TARIFS 2017	TARIFS 2018	OBSERVATIONS
VOIRIE (non soumis à la T.V.A.)			
Dépose et repose de bordures béton ou granit	mètre	32,08 €	32,40 €
F. et P. de bordures béton	mètre	39,37 €	39,80 €
F. et P. de bordures granit	mètre	109,40 €	110,50 €
F. et P. de contrebordures béton	mètre	39,37 €	39,80 €
F. et P. de contrebordures granit	mètre	109,05 €	110,10 €
Dépose et repose de contrebordures	mètre	32,08 €	32,40 €
Dépose et repose de sabot de gargouille	l'unité	16,67 €	16,80 €
Dépose et repose de bec de gargouille	l'unité	16,67 €	16,80 €
Dépose et repose de tuyau gargouille	ml	20,00 €	20,20 €
Fourniture et pose de tuyau gargouille acier Ø 100	ml	37,62 €	38,00 €
Fourniture et pose de bec en fonte	l'unité	48,62 €	49,10 €
Fourniture et pose de sabot de gargouille	l'unité	48,62 €	49,10 €
Caniveaux double revers	ml	44,06 €	44,50 €
Construction de regard 20 x 20 avec tôle striée	l'unité	73,26 €	74,00 €
Construction de regard 40 x 40 avec tôle striée	l'unité	108,73 €	109,80 €
Fourniture et pose de coude Valorex	l'unité	6,08 €	6,10 €
Démolition et réfection de trottoir en T.V. sur 0,20	m2	14,79 €	14,90 €
Réfection de trottoir en enrobé à chaud 80 kg/m²	m2	32,14 €	32,50 €
Réfection de chaussée en enrobé à chaud 100 kg/m²	m2	34,09 €	34,40 €
Fourniture et transport d'enrobé à froid et mise en œuvre	la tonne	32,14 €	32,50 €
Mise à niveau de bouche à clé	l'unité	31,69 €	32,00 €
Réfection de trottoir ou chaussée en émulsion bi-couche	m2	25,55 €	25,80 €
Reprise de chaussée devant les caniveaux	ml	20,45 €	20,70 €
Mise à niveau de chambre PTT simple	l'unité	70,65 €	71,40 €
double	l'unité	90,67 €	91,60 €
triple	l'unité	110,86 €	112,00 €
Balayeuse	l'heure	108,43 €	109,50 €
Roto-faucheuse	l'heure	98,39 €	99,40 €
Tracteur remorque avec chauffeur	l'heure	50,40 €	50,90 €
Mise en place de signalisation	forfait	70,56 €	71,30 €
Fourniture et pose de latte 1500x140	l'unité	190,76 €	192,70 €
Fourniture et pose de latte 1500x250	l'unité	245,98 €	248,40 €
Fourniture et pose de panneau de police/dos ouvert	l'unité	177,42 €	179,20 €
Fourniture et pose de panneau de police/dos fermé	l'unité	219,16 €	221,30 €
Mise en place - coût horaire		27,45 €	27,70 €

Tarifs divers		Tarifs 2017	Tarifs 2018	Observations
Saint Germain de Tallevende				
Renard		8,00 €	8,00 €	
Renardeau		4,00 €	4,00 €	
Fouine		4,00 €	4,00 €	
Blaireau		8,00 €	8,00 €	
Débit de boissons (la consommation)		1,50 €	1,50 €	
Vaudry				
Queues de renards		7,62 €	7,62 €	
Coulonces				
Débit de boissons				
Café, verre de vin		1,00 €	1,00 €	
Bière, jus d'orange		1,50 €	1,50 €	



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 18 décembre 2017
à 20 heures 30**

Finances, Marchés Publics

Objet :

**Garantie d'emprunt SEMIVIR – Rue Gaston
Vimont**

Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

SEMIVIR construit deux pavillons en location libre rue Gaston Vimont sur la commune déléguée de Vire. Ces travaux feront l'objet d'un financement spécifique, auprès du Crédit Agricole de Normandie pour un montant de 250 000 €, d'une durée de 10 ans au taux de 0.9 %.

SEMIVIR sollicite la garantie à hauteur de 50% de la commune de Vire Normandie pour un montant de 125 000 €.

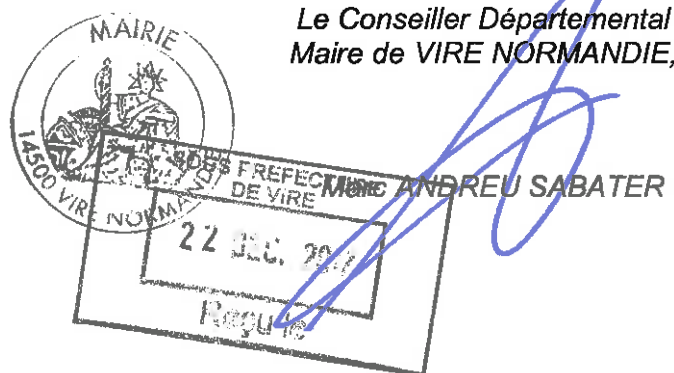
Suivant l'avis favorable de la Commission des Finances et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 250 000 € souscrit par SEMIVIR auprès du Crédit Agricole de Normandie, sur 10 ans et avec un taux de 0.9%.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE soussigné ATTESTE
que le présent acte a été reçu en : **22 DEC. 2017**
sous préfecture le :
publié-notifié le : **22 DEC. 2017**
A VIRE NORMANDIE le :
Le Maire de VIRE NORMANDIE **28 DEC. 2017**



*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de membres présents : 80

Quorum (66) : Atteint

Nombre de membres excusés : 28

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 15

Nombre de membres absents : 23

Séance du Lundi 18 Décembre 2017 à 20 h 30

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois de Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du douze Décembre deux mille dix-sept par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Didier BARBOT	☒			
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT		☒		Guy VELANY
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN		☒		Maud VIGIER
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		
Madame Janine LEVARDON		☒		Daniel LECLERCQ
Madame Isabelle LEVEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE		☒		Jérémie MARIE
Madame Catherine MARTIN		☒		Isabelle LEVEIL
Monsieur Pascal SCARDIN		☒		Michel LELARGE
Monsieur Dominique TREOL		☒		
Madame Maud VIGIER		☒		

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL		☒		Martine ROBBES
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		☒		
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			

Madame Hélène LEPRINCE		☒	
Madame Nadine LETELLIER	☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒		
Madame Christelle MARIE	☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	☒		
Monsieur Patrick PRUNIER		☒	
Monsieur Arnaud RAOULT		☒	
Monsieur Bernard VINCENT		☒	

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒		☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Corentin GOETHALS
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Monsieur Sylvain BLONDEL	☒			
Madame Marie-Ange CORDIER	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Monsieur Michel LAMY	☒			
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT	☒			
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI		☒		Philippe MALLEON
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Madame Cindy BAUDRON	☒			
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		Catherine SEGRETIN
Monsieur Loïc CLEMENT	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒		☒	
Monsieur Laurent DECKER				
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur JérémY FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE		☒		Roselyne DUBOURGUAIS
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE		☒		
Madame Lylane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		
Madame Olivia NEEL		☒		Christophe PASSAYS
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 18 décembre 2017
à 20 heures 30**

Finances, Marchés Publics

Objet :

Zones d'Activités Economiques (ZAE)

Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 23 novembre 2017, le Conseil Municipal de Vire Normandie a approuvé les modalités de transfert des zones d'activité économique.

Il convient de préciser avant le 31 décembre 2017 les prix de cession des parcelles pour les différentes zones.

Tableau des prix de cession par ZAE et pour l'Atelier EMROVIT, Vire Normandie

		Observations
Espace Route d'Aunay	Mise à disposition	
Parc Le Maupas AW 66 : 2 167 m2 AW 101 : 2 201 m2	Transfert en pleine propriété Valeur vénale Estimation France Domaine 2167 m2 à 24 000 € 2201 m2 : En attente estimation France Domaine	2167 m2 : 12 € HT/m2 prix de cession 2201 m2 : Transaction en cours avec Rivières et bocages, prix non déterminé
Le Grand Pré, Roullours	Transfert en pleine propriété Superficie : 2829m2 + 3826m2 = 6655m2 Prix de revient au m2 = 7.32 € Total = 48 714.60 €	Cession en cours 10 €/m2 A la Sarl HOLDING Philippe
Parc La Papillonière AS 371 – A 655 : 2 811 m2 A 787- 789- 791- 793- 796- 798-687-690 : 55 120 m2 A 687 – 690 : 10 m2	Transfert en pleine propriété Superficie : 57 941 m2 Prix de revient au m2 = 8,48€ Total = 491 339.68 €	Cession : Sarl LA LANDE : 55 130 m2/ 6 € HT Options : - Désign'partner 2811 m2/ 16 € ht
Atelier EMROVIT AS 326 : 3 912 m2 terrain 1 500 M2 dont 800 m2 d'atelier et 700 m2 de bureaux répartis sur 2 niveaux	Mise à disposition à l'Intercom de la Vire au Noireau puis transfert en pleine propriété à l'Intercom de la Vire au Noireau pour 192 400€ HT.	
Parc Les Neuviillères AS 583 P : 8 993 m2 AS 545 : 4 315 m2	Transfert en pleine propriété Superficie : 13 308 m2 Prix de revient au m2 = 8€ Total = 106 464 €	Cessions en cours : 7 492 m2 / 16 € HT à CD 14 601 m2/ 16 € HT à CODICA 900 m2 : 22 224 € à POULAIN

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



La Douitée AS 605 P : 10 301 m2	Transfert en pleine propriété Superficie : 10 310 m2 Prix de revient au m2 = 3 € Total = 30 930 €	En cours de cession : Speed moto : 3 411 m2/20 € HT Chambre agriculture : 1 660 m2 / Option : Jamotte : 2000 m2/
PIPA 2 Tranche 1 ***** Tranche 2 ***** Zone naturelle	Transfert en pleine propriété Superficie : 71 651m2 Prix de revient au m2 = 7 .54 € Total = 540 248.54 € ----- Superficie : 162 686 m2 Valeur vénale Estimation de France Domaine 5 € /m2 : 813 430 € ***** Superficie : 317 053 m2 - Zone humide : 215 673 m2 - Zone agricole : 101 380 m2 Valeur vénale En attente de l'estimation de France Domaine	Options : - Agrigaz : 33 333 m2 - Déchèterie : 13 180 m2 - SEROC : 25 138 m2 <i>PM : Voirie + espaces verts : 12 972 m2</i> ***** Options : CORBIN : 2 000 m2 TRANSESTUAIRE : 5 000 m2 EIFFAGE : 4 092 m2 NORMANDISE : 66 741 m 2 dont 11 400 m2 Chancerel = 55 341 m2 12 parcelles : 96 253 m2 <i>PM : Voirie + espaces verts : 30 896 m2</i> ***** <i>Cette zone est nécessaire à la gestion des eaux pluviales et de l'emprise amphibiens</i>
Parc le Gast BC 5 et 6	Transfert en pleine propriété Superficie : 5 966 m2 Valeur vénale Estimation France Domaine : 72 000 €	Cession 12 €HT/ m2 Mamime Palettes : 71 592 € HT
Parcelle à proximité du Parc Bischwiller (initiative privée) AT 16 : 8 359 m2 AT 72 : 1 994 m2 AT 66 : 540 m2	Transfert pleine propriété de la parcelle Valeur vénale Superficie : 10 893 m2 Estimation France Domaine : 9.08 €/ m2 : 99 000 €	

Le transfert en pleine propriété de la plate-forme bois se fera ultérieurement. La demande d'acquisition de l'actuel occupant (Rivières&Bocages) sera traitée en 2018. Ceci n'aura aucune incidence financière pour la communauté de communes.

Dans l'attente d'une décision à intervenir entre la Commune de Vire Normandie et l'Intercom de la Vire au Noireau les emprunts des ZAE sont mis à disposition de l'Intercom.

De plus, les bâtiments du Budget « Bâtiments modulables », à savoir : 3 ateliers de rotation et une plate forme bois sont mis à disposition à l'Intercom de la Vire au Noireau pour la valeur nette comptable ainsi que les emprunts affectés à ces biens.

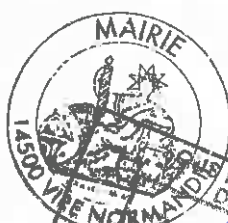
Suivant l'avis favorable de la Commission des Finances et du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver les conditions financières et patrimoniales du transfert des ZAE et de l'Atelier EMROVIT dans les conditions rappelées ci-dessus.**

Adopté à l'unanimité

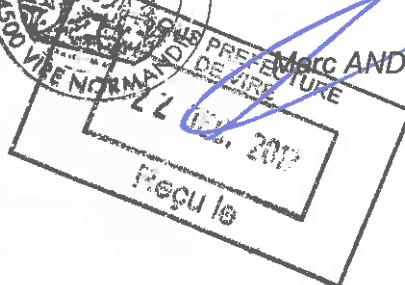
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire de VIRE NORMANDIE soussigné ATTESTE
que le présent acte a été reçu en :
sous préfecture le : **22 DEC. 2017**
publié-notifié le : **22 DEC. 2017**
A VIRE NORMANDIE le : **28 DEC. 2017**
Le Maire de VIRE NORMANDIE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de membres présents : 80

Quorum (66) : Atteint

Nombre de membres excusés : 28

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 15

Nombre de membres absents : 23

Séance du Lundi 18 Décembre 2017 à 20 h 30

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois de Décembre vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du douze Décembre deux mille dix-sept par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Didier BARBOT	☒			
Monsieur Christian BELLARD			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDI			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCC			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT		☒		Guy VELANY
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN		☒		Maud VIGIER
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		
Madame Janine LEVARDON		☒		Daniel LECLERCQ
Madame Isabelle LEVIEL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE		☒		
Madame Catherine MARTIN		☒		Jérémie MARIE
Monsieur Pascal SCARDIN		☒		Isabelle LEVIEL
Monsieur Dominique TREOL		☒		Michel LELARGE
Madame Maud VIGIER		☒		

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystal ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL		☒		Martine ROBBES
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULO	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		☒		
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			

Madame Hélène LEPRINCE	☒		
Madame Nadine LETELLIER	☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒		
Madame Christelle MARIE	☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	☒		
Monsieur Patrick PRUNIER		☒	
Monsieur Arnaud RAOULT		☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒		

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒		☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Corentin GOETHALS
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Monsieur Sylvain BLONDEL	☒			
Madame Marie-Ange CORDIER	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Monsieur Michel LAMY	☒			
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT	☒			
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI		☒		Philippe MALLEON
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Madame Cindy BAUDRON	☒			
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		Catherine SEGRETIN
Monsieur Loïc CLEMENT	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémie FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE		☒		Roselyne DUBOURGUAIS
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE		☒		
Madame Lylane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		
Madame Olivia NEEL		☒		Christophe PASSAYS
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du 18 décembre 2017
à 20 heures 30****Finances, Marchés Publics****Objet :****Convention avec le SAGE**

Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Défini à l'article L212-3 du Code de l'Environnement, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux(SAGE) est un outil de planification de la politique de l'eau à l'échelle d'un bassin hydrographique cohérent, dont l'objet est le respect des principes d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et de la protection du patrimoine piscicole (articles L211-1 et L 430-1 du Code de l'Environnement).

Le SAGE est élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE), assemblée délibérante, qui pour mission de valider chacune des étapes du SAGE puis de réviser et suivre l'application du schéma.

Pour le Bassin de la Vire, la structure porteuse de la CLE est le syndicat de la Vire, dont les statuts ont été modifiés par délibération du 1er décembre 2016 pour prendre en compte la réorganisation territoriale à compter du 1^{er} janvier 2017.

Après l'adoption de la stratégie en avril 2016, la commission locale de l'eau a arrêté le projet de SAGE le 12 décembre 2016. L'année 2017 a été consacrée à la consultation des 141 assemblées concernées puis à l'arrêt du projet SAGE modifié pour prendre en compte les remarques, conformément à l'article L 212-6 du Code de l'environnement du SAGE et à sa première phase de mise en œuvre.

Il est institué un comité de pilotage de la cellule d'animation.

Le Comité de pilotage est constitué à minima des partenaires financiers du SAGE : Syndicat de la Vire, Commune de Vire Normandie, Agence de l'Eau Seine Normandie, Conseil Régional de Normandie, Conseil Départemental de la Manche, Conseil Départemental du Calvados.

La participation de la Commune de Vire Normandie :

- Participation aux dépenses de fonctionnement : la commune participe aux dépenses de fonctionnement de la cellule d'animation du SAGE à hauteur de : 0.30 €/habitant (population municipale).
- Participation aux dépenses particulières : les études ou les opérations d'animation particulières concernant le périmètre de la Commune pourront faire l'objet d'une contribution spécifique. Elle sera définie au cas par cas, et sera subordonnée à l'accord préalable de la commune.

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



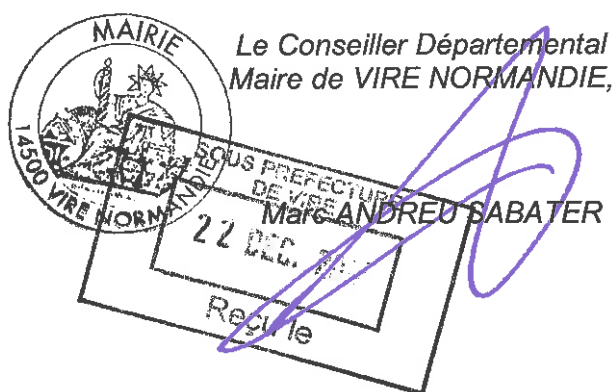
Suivant l'avis favorable de la Commission des Finances et du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention ci-jointe entre la Commune de Vire Normandie et le SAGE.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Le Maire de VIRE NORMANDIE soussigné ATTESTE
que le présent acte a été reçu en :
sous préfecture le : 22 DEC. 2017
publié-notifié le : 22 DEC. 2017
A VIRE NORMANDIE le : 22 DEC. 2017
Le Maire de VIRE NORMANDIE 28 DEC. 2017



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de membres présents : 80

Quorum (66) : Atteint

Nombre de membres excusés : 28

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 15

Nombre de membres absents : 23

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois de Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du douze Décembre deux mille dix-sept par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Didier BARBOT	☒			
Monsieur Christian BELLARD			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT		☒		Guy VELANY
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN		☒		Maud VIGIER
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		
Madame Janine LEVARDON		☒		Daniel LECLERCQ
Madame Isabelle LEVIEL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE		☒		
Madame Catherine MARTIN		☒		Jérémie MARIE
Monsieur Pascal SCARDIN		☒		Isabelle LEVIEL
Monsieur Dominique TREOL		☒		Michel LELARGE
Madame Maud VIGIER		☒		

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-le-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL		☒		Martine ROBBES
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOY	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		☒		
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			

Madame Hélène LEPRINCE		☒		
Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE	☒			
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	☒			
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT		☒		

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Corentin GOETHALS
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Monsieur Sylvain BLONDEL	☒			
Madame Marie-Ange CORDIER	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Monsieur Michel LAMY	☒			
Madame Marie-José LARVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT	☒			
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI		☒		Philippe MALLEON
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Madame Cindy BAUDRON	☒			
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		Catherine SEGRETIN
Monsieur Loïc CLEMENT	☒			
Monsieur Serge COUASON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémie FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE		☒		Roselyne DUBOURGUAIS
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE		☒		
Madame Lylane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		
Madame Olivia NEEL		☒		Christophe PASSAYS
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabella SEGUIN	☒			



SYNDICAT
DE LA VIRE

CONVENTION POUR L'ANIMATION DU SAGE DE LA VIRE 2017



PRÉAMBULE

Défini à l'article L212-3 du code de l'environnement, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification de la politique de l'eau à l'échelle d'un bassin hydrographique cohérent, dont l'objet est le respect des principes d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et de la protection du patrimoine piscicole (articles L.211-1 et L.430-1 du code de l'environnement).

Le SAGE est élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE), assemblée délibérante, qui a pour mission de valider chacune des étapes du SAGE puis de réviser et suivre l'application du schéma.

La CLE n'étant pas dotée de la personnalité juridique et ne pouvant pas être maître d'ouvrage, une structure assure en son nom les missions d'ordre juridique et de gestion administrative et financière, afin de lui permettre de mettre en œuvre les décisions qu'elle est amenée à prendre :

- Fonctionnement administratif de la Commission Locale de l'Eau (CLE),
- Mobilisation des participations financières,
- Maîtrise d'ouvrage des études,
- Recrutement du personnel.

Pour le bassin de la Vire, la structure porteuse de la CLE est le syndicat de la Vire, dont les statuts ont été modifiés par délibération du 1^{er} décembre 2016 pour prendre en compte la réorganisation territoriale à compter du 1^{er} janvier 2017.

Après l'adoption de la stratégie en avril 2016, la commission locale de l'eau a arrêté le projet de SAGE le 12 décembre 2016. L'année 2017 sera consacrée à la consultation des 141 assemblées concernées puis à l'arrêt du projet de SAGE modifié pour prendre en compte les remarques, conformément à l'article L212-6 du code de l'environnement du SAGE et à sa première phase de mise en œuvre.

Ces deux années permettront également de définir avec l'ensemble des EPCI concernés la stratégie de mise en œuvre de la nouvelle compétence GEMAPI à l'échelle du bassin de la Vire.

ENTRE

La **Commune de Vire Normandie**, représentée par son Maire, Monsieur Marc ANDREU SABATER, habilité à la signature de la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du et dénommée ci-après "la communes"

D'une part,

Et

Le **Syndicat de la Vire**, représenté par son Président, Monsieur Dominique PAIN, habilité à la signature de la présente convention par délibération du Comité Syndical en date du et dénommé ci-après "le Syndicat",

D'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie en vigueur,

Vu l'arrêté du 02 avril 2007, délimitant le périmètre du SAGE de la Vire,

Vu l'arrêté du 30 novembre 2007 modifié portant constitution de la Commission locale de l'eau du SAGE de la Vire,

Vu les statuts du Syndicat,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV,

Article 1 – Objet

Afin de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du SAGE de la Vire dont le périmètre est situé pour moitié dans le département du Calvados, la Commune participe à la mission du Syndicat dans son rôle de structure porteuse de la Commission Locale de l'Eau.

Article 2 – Descriptif de la mission du Syndicat

La CLE étant constituée, le Syndicat, assure le rôle de support juridique, administratif et financier permettant à la CLE de mettre en œuvre ses décisions, conformément à l'article R212-33 du code de l'environnement.

A ce titre, il a en charge :

- 1) De procéder aux actes budgétaires nécessaires à l'élaboration du SAGE. Pour cela, le syndicat :
 - Demande et perçoit les subventions des partenaires publics,
 - Demande et perçoit les participations des collectivités membres de la CLE,
 - Procède aux règlements des engagements financiers décidés par la CLE, dans les limites des crédits disponibles adoptés par la CLE.
- 2) D'assurer le soutien matériel et logistique de la CLE. Pour cela, le syndicat :
 - Fournit une adresse à la CLE,
 - Met à disposition les locaux, véhicules de services, mobilier de bureau, téléphone, ordinateur et toutes autres fournitures nécessaires à la mission d'élaboration du SAGE,
- 3) D'assurer le soutien en personnel de la CLE ; pour cela, le syndicat :
 - Met à disposition une assistante à temps partiel,
 - Met à disposition un chargé de mission avec le grade d'ingénieur de la fonction publique territoriale,
 - Verse les traitements afférents.
- 4) D'assurer la maîtrise d'ouvrage des études dont le lancement aura été décidé par la CLE.

Article 3 – Planification et validation du budget

Le budget du SAGE de la Vire se compose :

- Des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées aux missions décrites à l'article 2
- Des recettes constituées de la cotisation des collectivités adhérentes et des subventions versées par l'Agence de l'Eau, le Conseil régional de Normandie, le Conseil départemental de la Manche, le Conseil départemental du Calvados et l'Europe ainsi que des participations des partenaires du SAGE.

Il est institué un comité de pilotage de la cellule d'animation. Il est présidé par le Président du Syndicat.

Le comité de pilotage est constitué à minima des partenaires financiers du SAGE : Syndicat de la Vire, Commune de Vire Normandie, Agence de l'Eau Seine Normandie, Conseil régional de Normandie, Conseil départemental de la Manche, Conseil départemental du Calvados. Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an.

Il valide annuellement, suivant l'état d'avancement du SAGE, la composition et le budget de la cellule d'animation.

Article 4 – Modalités de participation de la commune de Vire Normandie

- Participation aux dépenses de fonctionnement :

La Commune participe aux dépenses de fonctionnement de la cellule d'animation du SAGE à hauteur de 0,30€/ habitant (population municipale).

- Participation aux dépenses particulières :

Les études ou opérations d'animation particulières concernant le périmètre de la Commune pourront faire l'objet d'une contribution spécifique. Elle sera définie au cas par cas, et sera subordonnée à l'accord préalable de la commune.

Article 5 – Durée de la convention

La convention prend effet à partir du 1^{er} janvier 2017 pour une période d'un (1) an. Elle est renouvelable par accord express des deux parties.

Article 6 – Modalité de versement de la participation :

La Commune procèdera au versement de sa contribution à l'animation du SAGE sur la base du titre émis par le Syndicat de la Vire.

Article 7 – Modification de la convention :

La convention pourra être révisée avant le vote du budget annuel à la demande d'un des partenaires.

Toute modification fera l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes que la présente convention.

Article 8 – Résiliation de la convention

La convention pourra être résiliée si l'équilibre financier est modifié par les diminutions des participations de l'agence de l'Eau Seine Normandie, du conseil régional de Normandie, du conseil départemental de la Manche, du conseil départemental du Calvados et de l'Europe.

Fait en deux exemplaires,

A Saint-Lô, le

A Vire, le

Le président du Syndicat de la Vire,

Le maire de Vire Normandie,

Dominique PAIN

Marc ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 18 décembre 2017
à 20 heures 30**

Finances, marchés publics

Objet :

Décision modificative - Budget principal (n° 3)

Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Cette décision modificative est nécessaire pour ajouter des crédits supplémentaires pour les dépenses non prévues au budget primitif 2017 :

- Subvention Société des Courses, subvention équilibre au budget golf.

Section de fonctionnement

Dépenses

92 – 6574 – Subvention	31 950€
414 – 67441 – Subvention aux budgets annexes	15 600€
022 - Dépenses imprévues	- 47 550€
Total	0€

Suivant l'avis favorable de la Commission des Finances et du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord sur cette décision modificative.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Maire de VIRE NORMANDIE soussigné ATTESTE
que le présent acte a été reçu en :
sous préfecture le : 27 DEC. 2017
publié-notifié le :

A VIRE NORMANDIE le : 28 DEC. 2017
Le Maire de VIRE NORMANDIE:



Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal





REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de membres présents : 80

Quorum (66) : Atteint

Nombre de membres excusés : 28

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 15

Nombre de membres absents : 23

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois de Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du douze Décembre deux mille dix-sept par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Didier BARBOT	☒			
Monsieur Christian BELLARD			☒	
Monsieur Benoit DUBOURG		☒		
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoit ROUX				
Monsieur Emmanuel SEBERT		☒		Guy VELANY
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN		☒		Maud VIGIER
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		
Madame Janine LEVARDON		☒		Daniel LECLERCQ
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE		☒		
Madame Catherine MARTIN		☒		Jérémie MARIE
Monsieur Pascal SCARDIN		☒		Isabelle LEVIEIL
Monsieur Dominique TREOL		☒		Michel LELARGE
Madame Maud VIGIER		☒		

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystal ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL		☒		Martine ROBBES
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LEGORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoit DESPREAUX		☒		
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Héléne LEPRINCE		☒		
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒		
Madame Christelle MARIE	☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	☒		
Monsieur Patrick PRUNIER		☒	
Monsieur Arnaud RAOULT		☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒		

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Corentin GOETHALS
Monsieur Jean-Claude BIDEI	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Monsieur Sylvain BLONDEL	☒			
Madame Marie-Ange CORDIER	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Monsieur Michel LAMY	☒			
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT	☒			
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI		☒		Philippe MALLEON
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Madame Cindy BAUDRON	☒			
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			Catherine SEGRETIN
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		
Monsieur Loïc CLEMENT	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur JérémY FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			Roselyne DUBOURGUAIS
Madame Catherine GODBARGE		☒		
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒	☒		
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		
Madame Olivia NEEL		☒		Christophe PASSAYS
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUN	☒			

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 18 décembre 2017
à 20 heures 30**

Finances, marchés publics

Objet :

Décision modificative - budget Golf (n° 1)

Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Cette décision modificative est nécessaire pour ajouter des crédits supplémentaires pour les dépenses non prévues au budget primitif 2017 :

- Complément pour entretien des terrains, remplacement compteur eau, renouvellement pompe, porte de service.

Dépenses de fonctionnement	DM
6135 – Locations mobilières	400€
61521 – Entretien des terrains	11 500€
615228 – Entretien des bâtiments	1 900€
615232 – Entretien des réseaux	400€
61558 - Entretien des matériels	1 400€
Total	+ 15 600€

Recettes de fonctionnement	
74741 - Subvention d'équilibre du budget principal	+ 15 600€
Total	+ 15 600€

Suivant l'avis favorable de la Commission des Finances et du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord sur cette décision modificative.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE soussigné ATTESTE
que le présent acte a été reçu en : **22 DEC. 2017**
sous préfecture le : **22 DEC. 2017**
publié-notifié le : **28 DEC. 2017**
A VIRE NORMANDIE le : **28 DEC. 2017**
Le Maire de VIRE NORMANDIE



Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.





REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de membres présents : 80

Quorum (66) : Atteint

Nombre de membres excusés : 28

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 15

Nombre de membres absents : 23

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois de Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du douze Décembre deux mille dix-sept par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Didier BARBOT	☒			
Monsieur Christian BELLARD			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDI			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCC			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT		☒		Guy VELANY
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN		☒		Maud VIGIER
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		
Madame Janine LEVARDON		☒		Daniel LECLERCQ
Madame Isabelle LEVIEL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE		☒		
Madame Catherine MARTIN		☒		Jérémie MARIE
Monsieur Pascal SCARDIN		☒		Isabelle LEVIEL
Monsieur Dominique TREOL		☒		Michel LELARGE
Madame Maud VIGIER		☒		

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL		☒		Marline ROBBES
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvia ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		☒		
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			

Madame Hélène LEPRINCE	☒		
Madame Nadine LETELLIER	☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒		
Madame Christelle MARIE	☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	☒		
Monsieur Patrick PRUNIER		☒	
Monsieur Arnaud RAOULT		☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒		

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒		☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒		☒	
Monsieur Marcel LEGRAND				
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Corentin GOETHALS
Monsieur Jean-Claude BIDEI	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Monsieur Sylvain BLONDEL	☒			
Madame Marie-Ange CORDIER	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Monsieur Michel LAMY	☒			
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT	☒			
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Yire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI		☒		Philippe MALLEON
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Madame Cindy BAUDRON	☒			
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Franchine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		Catherine SEGRETIN
Monsieur Loïc CLEMENT	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémie FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			Roselyne DUBOURGUAIS
Madame Catherine GODBARGE		☒		
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catharine MADELAINE		☒		
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Christophe PASSAYS
Madame Olivia NEEL		☒		
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 18 décembre 2017
à 20 heures 30**

Finances, marchés publics

Objet :

**Service Public d'Assainissement Non Collectif
(SPANC)**

Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

A compter du 1er janvier 2017, le SPANC devient une compétence de l'Intercom de la Vire au Noireau, mais les tarifs doivent être votés avant le 1er janvier par Vire Normandie.

Des comparaisons ont été effectuées entre les différentes communes composant l'EPCI sur les 3 types de contrôles obligatoires : le diagnostic vente, le contrôle de bon fonctionnement et le contrôle de conception.

Le diagnostic vente : le tarif SPANC de Vire Normandie correspond à ceux de Souleuvre en Bocage et l'ex SIVOM de Saint-Sever.

Le contrôle de conception : Tarifs facturés en 2017 : 81.30 € ou 121.95 € pour un coût de la prestation de 141.41 € ou 173.04 € selon recours avec ou sans bureau d'étude.

Le contrôle de bon fonctionnement : Tarif facturé en 2017 : 81.30 € pour un coût de la prestation de 193 €.

Suivant l'avis favorable des Commissions Aménagement Rural, Eau et Assainissement et Finances/Marchés Publics et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal les tarifs suivants :

Type de prestation	Tarifs 2016	Tarifs 2017	Proposition Tarifs 2018
Contrôle des installations neuves ou réhabilitées	79.70 €	81.30 €	100 €
Contrôle de conception et d'implantation si le projet a été étudié par un bureau d'étude + contrôle de bonne exécution des travaux			

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

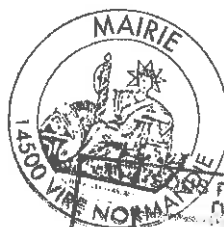


Contrôle des installations neuves ou réhabilitées	119.54 €	121.95 €	140 €
Contrôle de conception et d'implantation si le projet n'a pas été étudié par un bureau d'étude			
Contrôle de bonne exécution des travaux			
Contrôle des installations existantes	60 €	60 €	60 €
Contrôle de bon fonctionnement	79.70 €	81.30 €	100 €
Diagnostic de l'existant dans le cas d'une vente immobilière pour les diagnostics supérieurs à 3 ans (date de visite)	119.54 €	121.95 €	146 €

Adopté à l'unanimité

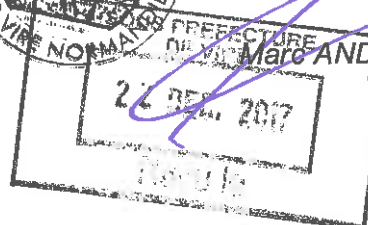
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE soussigné ATTESTE
que le présent acte a été reçu en : **22 DEC. 2017**
sous préfecture le : **22 DEC. 2017**
publié-notifié le : **28 DEC. 2017**
A VIRE NORMANDIE le : **28 DEC. 2017**
Le Maire de VIRE NORMANDIE



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Mr Marc ANDREU SABATER



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de membres présents : 80

Quorum (66) : Atteint

Nombre de membres excusés : 28

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 15

Nombre de membres absents : 23

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois de Décembre à
vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment
convoqué par courrier en date du douze Décembre deux mille dix-
sept par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE
NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la
présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒	☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Didier BARBOT	☒			
Monsieur Christian BELLARD			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT		☒		Guy VELANY
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Routlours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN		☒		Maud VIGIER
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		
Monsieur Daniel LEGERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		
Madame Janine LEVARDON		☒		Daniel LECLERCQ
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE		☒		
Madame Catherine MARTIN		☒		Jérémie MARIE
Monsieur Pascal SCARDIN		☒		Isabelle LEVIEIL
Monsieur Dominique TREOL		☒		Michel LELARGE
Madame Maud VIGIER		☒		

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvia BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL		☒		Martine ROBBES
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MÜLOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		☒		
Monsieur Joël DROUILLON		☒		Pierre Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			

Madame Hélène LEPRINCE		☒	
Madame Nadine LETELLIER	☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒		
Madame Christelle MARIE	☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	☒		
Monsieur Patrick PRUNIER		☒	
Monsieur Arnaud RAOULT		☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒		

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒		☒	
Monsieur Marcel LEGRAND				
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Corentin GOETHALS
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Monsieur Sylvain BLONDEL	☒			
Madame Marie-Ange CORDIER	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Monsieur Michel LAMY	☒			
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT	☒			
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Yvre :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI		☒		Philippe MALLEON
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Madame Cindy BAUDRON	☒			
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Franchine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		Catherine SEGRETIN
Monsieur Loïc CLEMENT	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur JérémY FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			Roselyne DUBOURGUAIS
Madame Catherine GODBARGE		☒		
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE		☒		
Madame Lylane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Christophe PASSAYS
Madame Olivia NEEL		☒		
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 18 décembre 2017
à 20 heures 30**

Finances, Marchés publics

Objet :

**Protocole transactionnel Centre Aquatique
(annule et remplace la délibération n° 4 du 29
Mai 2017)**

Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Ce protocole transactionnel porte sur la réparation des dommages matériels affectant les revêtements scellés des bassins et des plages du centre aquatique, ainsi que sur les désordres affectant le pentagloss et la pataugeoire extérieure, et ceux affectant les hublots subaquatiques du bassin ludique.

Il convient de rappeler les faits et les étapes de la procédure :

- La réception des travaux de construction du centre aquatique est intervenue le 29 Juillet 2002. Un contrat de Dommages-Ouvrages auprès de la société d'assurances MMA a été souscrit.
- Pas moins de 18 déclarations de sinistre relatifs à des désordres affectant les revêtements scellés et l'étanchéité des différents bassins et des plages périphériques ont été régularisées par la collectivité (ex communauté de communes de Vire), depuis 2015.
- La situation des ouvrages a continué à se dégrader, malgré les travaux de reprise. Le 24 Août 2012, la prise en charge d'un certain nombre de désordres a été refusée par la société d'assurances.
- En date du 3 octobre 2012, un expert judiciaire a été désigné suite à la demande de la collectivité.
- Un rapport d'expertise judiciaire a été déposé le 15 février 2016 listant les nombreux désordres et leurs causes.
- La collectivité a adressé une nouvelle demande de prise en charge des désordres décrits.
- C'est dans ce contexte que les parties se sont rapprochées pour rechercher une solution transactionnelle à ce litige.

1. Sur les désordres affectant les revêtements scellés des bassins et des plages du centre aquatique de Vire Normandie :

La SA MMA IARD et la Société MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES acceptent de verser à la Commune de Vire Normandie une somme totale de 955.090,02€ TTC au titre des travaux de réfection des désordres affectant les revêtements scellés des bassins et des plages du centre aquatique et ce y compris les frais de maîtrise d'œuvre et frais divers afférents (868.263,66€ TTC + 86.826,36€ TTC).

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal





2. Sur les dépenses liées aux travaux de pose et de dépose de carrelages :

La SA MMA IARD et la Société MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES acceptent de verser à la commune de Vire Normandie la somme de 5.164,28€ TTC au titre des travaux de pose et de dépose de carrelages effectués.

3. Sur les frais d'investigations réalisés par la société GINGER CEBTP :

La SA MMA IARD et la Société MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES acceptent de verser à la commune Vire Normandie la somme de 19.544€ TTC au titre des frais d'investigations réalisés par la société GINGER CEBTP.

4. Sur les frais d'expertise judiciaire et les frais d'huissier de justice :

La SA MMA IARD et la Société MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES acceptent de prendre en charge les frais relatifs au procès-verbal de constat par Huissier de Justice pour un montant de 232,23€.

La SA MMA IARD accepte de prendre en charge la moitié des frais d'expertise judiciaire et de verser à ce titre à la commune Vire Normandie la somme de 12.041,20€ TTC.

5. Sur le préjudice immatériel.

La SA MMA IARD et la Société MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES accepte de prendre à sa charge la somme de 4.541,62€ au titre du préjudice immatériel pour les exercices 2013 et 2014.

La signature du protocole ci-annexé par la SA MMA IARD, la Société MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES et la commune Vire Normandie porte sur le règlement par l'assureur des sommes mentionnées ci-dessus d'un montant total de 996.613, 35€ TTC. Ce règlement devra intervenir dans un délai de 10 jours à compter de la transmission du protocole de transaction signé par le représentant de la commune de Vire Normandie.

Vu les articles L 2121-29 et suivants du CGCT,

Vu l'article 2044 et suivants du Code civil relatifs à la transaction,

Vu la circulaire du 6/04/2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler à l'amiable les conflits,

Considérant qu'il convient de régulariser la situation en signant un protocole transactionnel,

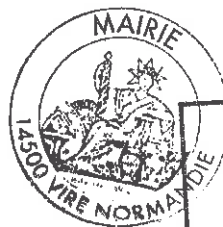
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le protocole transactionnel ci-annexé
- Autorise Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE soussigné ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
sous préfecture le : **22 DEC. 2017**
publié-notifié le : **22 DEC. 2017**
A VIRE NORMANDIE le : **28 DEC. 2017**
Le Maire de VIRE NORMANDIE



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

SOUS PREFECTURE
DE VIRE

Marc ANDREU SABATER

Reçu le

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le
présent acte peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif
de CAEN dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de membres présents : 80

Quorum (66) : Atteint

Nombre de membres excusés : 28

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 15

Nombre de membres absents : 23

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois de Décembre à
vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment
convoqué par courrier en date du douze Décembre deux mille dix-
sept par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE
NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la
présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Didier BARBOT	☒			
Monsieur Christian BELLARD			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ		☒		
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT		☒		Guy VELANY
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN		☒		Maud VIGIER
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		
Madame Janine LEVARDON		☒		Daniel LECLERCQ
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE		☒		
Madame Catherine MARTIN		☒		Jérémie MARIE
Monsieur Pascal SCARDIN		☒		Isabelle LEVIEIL
Monsieur Dominique TREOL		☒		Michel LELARGE
Madame Maud VIGIER		☒		

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Talleyende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL		☒		Martine ROBBES
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOY	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvia ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		☒		
Monsieur Joël DROUILLON		☒		Pierre Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			

Madame Hélène LEPRINCE	☒	
Madame Nadine LETELLIER	☒	
Monsieur Franck LOHAT	☒	
Madame Christelle MARIE	☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒
Monsieur Arnaud RAOULT		☒
Monsieur Bernard VINCENT	☒	

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Corentin GOETHALS
Monsieur Jean-Claude BIDEI	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Monsieur Sylvain BLONDEL	☒			
Madame Marie-Ange CORDIER	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Monsieur Michel LAMY	☒			
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT	☒			
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI		☒		Philippe MALLEON
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Madame Cindy BAUDRON	☒			
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		Catherine SEGRETIN
Monsieur Loïc CLEMENT	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur JérémY FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBAROE		☒		Roselyne DUBOURGUAIS
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE		☒		
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		
Madame Olivia NEEL		☒		Christophe PASSAYS
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			

PROTOCOLE DE TRANSACTION

ENTRE:

La Commune nouvelle de VIRE NORMANDIE, représentée par son maire en exercice domicilié en cette qualité à l'Hôtel de Ville situé 11 rue Deslongrais – 14500 VIRE,

ET:

- La MMA IARD, SA au capital de 537.052.368,00 euros, immatriculée au RCS du MANS sous le n°440 048 882, dont le siège social est 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 LE MANS CEDEX 9, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège,

- La MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, entreprise régie par le Code des Assurances, immatriculée au RCS de LE MANS sous le n°B 775 652 126, dont le siège social est 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 LE MANS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

RAPPEL DES FAITS ET DE LA PROCEDURE :

En 2000, la Communauté de Communes de VIRE a lancé une procédure d'appel d'offre en vue de la construction d'un centre nautique sport et loisirs à VIRE.

Le 19 avril 2000, un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué par la Communauté de Communes de VIRE à plusieurs cotraitants:

- La SCP DURAND – MENARD – THIBAULT, architecte, mandataire,
- La SA BEFS – TEC Ingénierie, BET structure,
- La SARL ECB, économiste.

Aux termes de ce marché, le maître d'œuvre s'est vu confier une mission de base de maîtrise d'œuvre au sens du décret 93-1268 du 29 novembre 1993.

Une convention de contrôle technique a été régularisée avec la société SOCOTEC.

Les différents marchés liés à la construction de la piscine sports et loisirs de VIRE ont été attribués aux entreprises suivantes:

- Lot n°1 (Gros œuvre), à la société ZANELLO,
- Lot n°2 (Charpente lamelle collée), à la société BELLIARD,
- Lot n°3 (Couverture longues feuilles), à la société AXIMA / RINEAU,
- Lot n°4 (Etanchéité), à la société ETANCHEITE DU BOCAGE,
- Lot n°5 (Menuiserie aluminium), à la société LES VITRAGES DE SAINT GOBAIN,
- Lot n°6 (Serrurerie), à la société ECMI,
- Lot n°7 (Menuiserie bois, habillage bois), à Monsieur Jean-Pierre DESFEUX,
- Lot n°8 (Plafond), à la société LANGLOIS SOBERTI,
- Lot n°9 (Revêtement scellé) à la société JD SOLS,
- Lot n°10 (Peinture), à la société LEVERRIER,
- Lot n°11 (Ascenseur), à la société ALTI LIFT,
- Lot n°12 (Plomberie), à la société JY ROGER,
- Lot n°13 (Chauffage, ventilation), à la société CEGELEC,
- Lot n°14 (Traitement eau), à la société AQUABELLEC,
- Lot n°15 (Electricité courant fort/courant faible), à la société GRASSET,
- Lot n°16 (Cabine, vestiaire collectif), à la société FABALU,
- Lot n°17 (Cassier vestiaire), à la société NAVIC,
- Lot n°18 (Equipement bassin), à la société LA MAISON DE LA PISCINE,
- Lots n° 19 et 20 (Remise en forme/toboggan), à la société SPOT,
- Lot n°21 (VRD terrassement), à la société SCR,
- Lot n°22 (Espaces verts), à la société TPEVS.

L'ouverture du chantier est intervenue le 12 avril 2001.

Les travaux de construction du centre nautique de VIRE ont porté sur la réalisation d'un bâtiment d'environ 5.000 m² de développé comprenant trois bassins de 375 m², 200 m² et 20 m² (pièce n°8).

L'ensemble comprend un espace ludique avec un toboggan de 73 mètres de longueur, un espace forme avec sauna, hammam et jacuzzi.

La construction comporte une structure traditionnelle en béton armé, poteaux et poutres; une charpente métallique au niveau de la verrière de façade, une charpente en lamellé collé pour la structure principale.

La couverture est de type bas cassé avec un isolant FOAMGLASS, outre une étanchéité en paradienne multicouche.

La couverture est en zinc.

La réception des ouvrages est intervenue à la date du 29 juillet 2002.

Le montant total des travaux a été de 5.083.865,73 euros TTC, hors lots 17 à 22.

Dans le cadre de la construction de ce centre nautique, la Communauté de Communes de VIRE a souscrit un contrat de dommages-ouvrages auprès de la société d'assurances MMA (police n°110721080).

Il s'avère que depuis 2005, la Communauté de Communes de VIRE a dû régulariser pas moins de 18 déclarations de sinistre auprès de son assureur dommages-ouvrages, concernant des désordres affectant les revêtements scellés et l'étanchéité des différents bassins et des plages périphériques.

En dépit des travaux de reprise effectués, la situation des ouvrages a continué de se dégrader.

En outre, des désordres ont affecté le fonctionnement du pentagliss et de la pataugeoire extérieure, lesquelles ne pouvaient fonctionner en simultané pour respecter les débits réclamés par l'ARS, ainsi qu'il a été signalé par la société RECREA qui s'est vue confier l'exploitation du centre aquatique AQUAVIRE.

Des problèmes électriques ont été constatés dans les hublots subaquatiques du bassin ludique ainsi qu'avec les gaines électriques et les câbles.

La Communauté de Communes de VIRE a régularisé auprès de son assureur une déclaration de sinistre en date du 3 juillet 2012 concernant ces derniers désordres ainsi que concernant de nouveaux carreaux cassés et fissurés, outre un nouveau soulèvement.

Le 24 août 2012, la SA MMA IARD a entendu limiter la prise en charge des désordres concernant le carrelage et les soulèvements à une somme limitée à 1.435,20 €, ce qui n'a pas été accepté par la Communauté de Communes de VIRE, tout en refusant la prise en charge des désordres affectant le pentagliss, la pataugeoire extérieure, les hublots subaquatiques et l'éclairage du bassin ludique.

La Communauté de Communes de VIRE a sollicité la désignation d'un expert – judiciaire sur le fondement des dispositions de l'article R532-1 du code de justice administrative.

Par une Ordonnance de référé n°1201481 en date du 3 octobre 2012, le Tribunal administratif de CAEN a fait droit à cette demande, et a désigné Monsieur BOUSQUET en qualité d'expert judiciaire.

Monsieur BOUSQUET a déposé son rapport d'expertise judiciaire le 15 février 2016.

Il résulte du rapport d'expertise de Monsieur BOUSQUET notamment que:

« (...) 7-1 – Les revêtements scellés des bassins et des plages

Ces revêtements ont été au centre des différentes réunions dont les comptes rendus établis au fur et à mesure du déroulement de mes opérations sont reprises ci-avant.

7.1.1 – Désordres

Les désordres ont été déclarés à l'assureur dommages-ouvrages : un nombre important de rapport établis par SARETEC a été diffusé.

- *Rapport préliminaire du 02.03.2005 mentionnant des fissures du carrelage et décollement dus à des défauts de pose.*
- *Rapport du 08.04.2005 mentionnant la désagrégation du mortier de pose du carrelage de la pataugeoire visible d'un regard.*

Il est noté : « Cette détérioration empêche actuellement l'utilisation de ce petit bassin pataugeoire ».

- *Rapport du 24.05.2006 mentionnant l'effritement de la chape béton sous le carrelage du bassin sportif.*
- *Rapport du 11.01.2007 mentionnant la désagrégation de la chape béton de pose du carrelage.*
- *Rapport du 03.09.2009 mentionnant le soulèvement de 1m² de carrelage.*
- *Rapport du 13.11.2008 : ce rapport fait état de nombreux désordres affectant le carrelage :*
 - *Carrelage sonne le creux,*
 - *Soulèvement du carrelage,*
 - *Fissures éparses de carreaux de carrelage des plages,*
 - *Fissuration sur carreaux situés à proximité des bains.*
- *Rapport du 25.11.2008 mentionnant l'évolution des désagréations : nombreux carreaux se fissurent, se décollent, se cassent, sonnent le creux.*
- *Rapport du 08.01.2009 mentionnant des carreaux décollés, fissurés.*
- *Rapport du 30.03.2009 mentionnant des carreaux détériorés en bordures de goulottes.*
- *Rapport du 17.06.2009 mentionnant les dégradations des joints du carrelage.*
- *Rapport du 18.06.2009 mentionnant des fissures sur le carrelage, y compris sur la pataugeoire.*

- *Rapport du 17.08.2009 mentionnant le soulèvement du carrelage de la coursive et les nombreuses dégradations déjà signalées.*
- *Rapport du 07.01.2010 mentionnant le désordre sur la banquette à bulle résultant des défauts d'exécution.*

Nota : le rapport du 06.01.2010 mentionne des tentatives de réparation qui ne répondent pas à toutes les questions.

- *Rapport du 05.01.2010 mentionnant des désordres y compris dans le bassin ludique et des zones humides dans les bassins après vidage.*
- *Rapport du 15.11.2010 mentionnant un nombre important de carreaux cassés (42 U dispersés).*
- *Rapport du 17.06.2012 mentionnant des dangers de chute pour les utilisateurs.*
- *Rapport du 16.04.2012 mentionnant des « désordres généralisés sur le carrelage ».*

Cette liste montre les désordres affectant les carrelages constatés par l'assureur dommages ouvrage et plus tard, comme cela est indiqué ci-avant, dans le cadre de mes opérations.

De nombreuses interventions ont été faites par la Communauté de Communes afin de réparer ces désordres.

Différentes investigations ont été faites afin de déterminer les causes possibles de désordres : elles sont rapportées dans le présent rapport.

Différentes solutions de reprises ont été évoquées sans lever les incertitudes sur leur résultat et mettre fin à l'inquiétude de la Communauté de Communes.

7.1.2 – Rappels

La déclaration d'ouverture de chantier (DROC) est datée du 12 avril 2001.

La réception a été prononcée le 29 juillet 2002.

Le maître d'ouvrage, sur proposition du maître d'œuvre, a levé les réserves le 4 mars 2003.

Les désordres relatifs au carrelage semblent être apparus en 2004. Le premier rapport de SARETEC pour la « dommages – ouvrage » note les désordres dans le rapport du 02.03.2005.

Ces désordres se sont développés depuis et jusqu'aux dernières constatations faites à l'occasion de mon déplacement du 27 avril 2015.

7.1.3 – Causes des désordres – Intervenants

Les désordres trouvent leur origine dans la réalisation des ouvrages : la chape de pose, réalisée sur l'étanchéité est saturée en eau et se dégrade.

Les joints des plages se dégradent et les carreaux se fissurent ou se décollent.

Les joints des bassins, quoiqu'étanches, ne peuvent empêcher l'eau de pénétrer dans la chape de pose.

7.1.3.1 – La prescription est rappelée ci-avant. Elle a été établie par la société ECB économiste.

L'examen du CCTP fait dans ma note n°3 montre l'ambiguïté de la description en ce qui concerne la portion relative de la chape et de l'étanchéité.

J'ai repris ci-avant les arguments évoqués par Maître BOUCHARD et par SOCOTEC, qui ne m'ont pas fait changer de point de vue.

7.1.3.2 – Je n'ai pas trouvé d'observations du bureau de contrôle relevant cette ambiguïté les réponses apportées le 10 septembre 2015 ne me semble pas lever cette ambiguïté.

7.1.3.3 – Les travaux de carrelage ont été réalisés par la société JD SOLS qui a sous-traité l'étanchéité à la société T2S.

Cette dernière semble être intervenue lorsque cela lui a été demandé ce qui pourrait limiter sa responsabilité si elle n'avait pas de devoir de conseil.

La chape et la pose du carrelage ont été réalisées par l'entreprise JD SOLS.

7.1.3.4 – La direction du chantier a été réalisée par l'architecte.

La réparation des responsabilités peut être faite ainsi :

- Economiste : 5 %,
- Bureau de contrôle : 5 %
- Entreprise JD SOLS : 50 %
- Entreprise T2S : 20 %,
- Architecte direction de chantier : 20 %.

7.1.4 – Désordres

Les désordres rendent l'ouvrage impropre à sa destination...»

Suite au dépôt du rapport d'expertise de Monsieur BOUSQUET, la Commune nouvelle de VIRE NORMANDIE a adressé à la SA MMA IARD une nouvelle demande de prise en charge des désordres affectant les revêtements scellés des bassins et des plages du centre aquatique, ainsi que des désordres affectant le pentagliss et la pataugeoire extérieure, et ceux affectant les hublots subaquatiques du bassin ludique.

C'est dans ce contexte que les parties se sont rapprochées pour rechercher une solution transactionnelle à ce litige.

ARTICLE 1 – OBJET :

Le présent accord transactionnel porte sur la réparation des dommages matériels affectant les revêtements scellés des bassins et des plages du centre aquatique, ainsi que sur les désordres affectant le pentaglis et la pataugeoire extérieure, et ceux affectant les hublots subaquatiques du bassin ludique.

Le présent accord transactionnel ne porte pas sur les désordres affectant la couverture du centre aquatique de VIRE.

ARTICLE 2 – SUR LES DESORDRES AFFECTANT LES REVETEMENTS SCELLES DES BASSINS ET DES PLAGES DU CENTRE AQUATIQUE DE VIRE:

En page 51 de son rapport d'expertise du 15 février 2016, Monsieur BOUSQUET indique :

« (...) 7.1.5.1 Les travaux à prévoir consistent en la réfection complète des carrelages. Le montant des travaux envisagés a été ramené à 723.553,05 €HT soit 868.263,66 € TTC auxquels il convient d'ajouter tous les frais de maîtrise d'œuvre et frais divers estimés à 10% du montant total... ».

La SA MMA IARD et la société MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES acceptent de verser à la Commune nouvelle de VIRE NORMANDIE une somme totale de **955.090,02 € TTC** au titre des travaux de réfection des désordres affectant les revêtements scellés des bassins et des plages du centre aquatique et ce y compris les frais de maîtrise d'œuvre et frais divers afférents (868.263,66 € TTC + 86.826,36 € TTC).

ARTICLE 3 – SUR LES DEPENSES LIEES AUX TRAVAUX DE POSE ET DE DEPOSE DE CARRELAGES :

La Communauté de Communes de VIRE a été amenée à régler à l'entreprise CHARBONNEL CARRELAGE une somme totale de 4.452,66 € TTC et à l'entreprise BIZIEUX une somme de 711,62 € TTC, soit au total une somme de 5.164,28 € TTC, à titre de travaux de pose et de dépose de carrelages.

La SA MMA IARD et la société MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES acceptent de verser à la Commune nouvelle de VIRE NORMANDIE qui vient aux droits de la Communauté de Communes de VIRE la somme de **5.164,28 € TTC** au titre des travaux de pose et de dépose de carrelages effectués.

ARTICLE 4 – SUR LES FRAIS D’INVESTIGATIONS REALISEES PAR LA SOCIETE GINGER CEBTP:

La société GINGER CEBTP a procédé à des premières investigations pour un montant de **4.784 € TTC**.

En cours de procédure d’expertise judiciaire, de nouvelles investigations ont été effectuées par la société GINGER CEBTP pour un coût de **14.760 € TTC**.

La SA MMA IARD et la société MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES acceptent de verser à la Commune nouvelle de VIRE NORMANDIE qui vient aux droits de la CDC de VIRE la somme de **19.544 € TTC**, au titre des frais d’investigations réalisées par la société GINGER CEBTP.

ARTICLE 5 – SUR LES FRAIS D’EXPERTISE JUDICIAIRE ET LES FRAIS D’HUISSIER DE JUSTICE:

La Communauté de communes de VIRE aux droits de laquelle vient la Commune nouvelle de VIRE NORMANDIE avait été amenée à faire dresser un procès-verbal de constat par Huissier de Justice pour un montant de 232,23 €.

La SA MMA IARD et la société MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES acceptent de rembourser cette somme de **232,23 €** à la Commune nouvelle de VIRE NORMANDIE.

Par ailleurs, les frais d’expertise judiciaire de Monsieur BOUSQUET se sont élevés à la somme de 24.082,40 € TTC, laquelle a été réglée par la Communauté de communes de VIRE aux droits de laquelle vient la Commune nouvelle de VIRE-NORMANDIE.

La SA MMA IARD et la société MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES acceptent de prendre en charge la moitié des frais d’expertise judiciaire et de verser à ce titre à la Commune nouvelle de VIRE NORMANDIE la somme de **12.041,20 € TTC**.

ARTICLE 6 – SUR LE PREJUDICE IMMATERIEL :

La SA MMA IARD et la société MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES acceptent de prendre à sa charge un somme de **4.541,62 €** au titre du préjudice immatériel pour les exercices 2013 et 2014.

ARTICLE 7 – SUR LES CONCESSIONS DE LA COMMUNE NOUVELLE DE VIRE-NORMANDIE :

A titre de concession, la Commune nouvelle de VIRE-NORMANDIE accepte de renoncer à ses demandes de réparation par la SA MMA IARD et la société MMA ASSURANCES MUTUELLES des désordres ayant affecté le pentagliss, la pataugeoire et les hublots subaquatiques du bassin ludique du centre aquatique de VIRE, ainsi qu'au titre du préjudice immatériel non prévu à l'article 7.

La Commune nouvelle de VIRE-NORMANDIE accepte également de conserver à sa charge les frais d'assistance technique, les frais d'avocat et les frais de personnel qui ont été exposés concernant les désordres faisant l'objet du présent accord transactionnel.

ARTICLE 8 – REGLEMENT :

La signature du présent protocole par la SA MMA IARD et la société MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES et le règlement par l'assureur des sommes mentionnées aux articles 2,3,4,5 et 6 d'un montant total de **996.613,35 €** devra intervenir dans un délai de 10 jours à compter de la transmission du protocole de transaction signé par le représentant de la Commune nouvelle de VIRE NORMANDIE.

ARTICLE 9 – RENONCIATION:

En contrepartie du règlement par la SA MMA IARD et la société MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES des sommes mentionnées aux articles 2,3,4,5 et 6 d'un montant total de **996.613,35€**, la Commune nouvelle de VIRE NORMANDIE renonce de manière formelle, expresse et irrévocable envers l'assureur MMA à toute action, recours et réclamation en relation avec les désordres affectant les revêtements scellés des bassins et des plages du centre aquatique, les désordres du pentagliss, de la pataugeoire et des hublots subaquatiques du bassin ludique du centre aquatique de VIRE.

ARTICLE 10 – SUBROGATION:

Aux termes des articles 1236 et 1250 du code civil pris ensemble, la Commune nouvelle de VIRE NORMANDIE subroge la SA MMA IARD et la société MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES dans la totalité de ses droits et actions contre tout tiers responsables ainsi que leurs assureurs.

ARTICLE 11 – TRANSACTION :

Sous réserve de l'exécution par chacune des parties des obligations qui lui incombent au titre de la présente transaction, le présent protocole emporte renonciation à tous droits, actions et prétentions de l'une des parties à l'encontre de l'autre, du chef du contenu du présent protocole, conformément aux dispositions des articles 2044 à 2058 du code civil et a, entre les parties, l'autorité de la chose jugée en dernier ressort.

Il ne peut être attaqué pour cause d'erreur de droit, ni pour cause de lésion.

ARTICLE 12 – CONFIDENTIALITE :

Les parties s'engagent à préserver la confidentialité de l'existence et des termes du présent protocole en original ou en copie, sans aucune limite de durée, sauf pour le recours subrogé de l'assureur contre les constructeurs et intervenants responsables et leurs assureurs ou tout autre tiers responsable.

Vire Normandie,

Le

Pour la Commune nouvelle de VIRE-NORMANDIE
Le Maire
Marc ANDREU SABATER

Pour la SA MMA IARD :

Pour la société MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES :



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du 18 décembre 2017
à 20 heures 30****Personnel****Objet :****Définition politique d'action sociale**

Raymond GABILLARD donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité constitutives de la politique d'action sociale de Vire Normandie.

Il s'agit de procéder à l'harmonisation de cette politique pour le personnel de la commune nouvelle de Vire Normandie puisque des agents de Vire Normandie bénéficiaient du Comité des Œuvres Sociales (COS) et d'autres du CNAS.

Considérant les articles suivants :

- Article 70 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale selon lequel : « l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ».

- Article 71 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils départementaux et les conseils régionaux.

- Article 25 de la loi N° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale : les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

La ville a analysé les différentes possibilités de mise en œuvre et de continuité d'une action sociale de qualité tout en répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer et en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget. Il s'est agi de préserver les dispositifs en cours notamment concernant la vie économique locale et le lien social réalisés par le Comité des Œuvres Sociales de Vire depuis de nombreuses années.

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal





La proposition du Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) pour le personnel des collectivités territoriales, association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé Immeuble Galaxie, 10 bis parc Ariane 1, CS 30406, 78284 Guyancourt Cedex répond aux attentes de la municipalité.

En retenant que le CNAS est un organisme national qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles tout en permettant de conserver une dynamique locale. Cette adhésion permet à ses bénéficiaires de bénéficier d'un très large éventail de prestations locales et nationales : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction.

La ville souhaite faire bénéficier des services du C.N.A.S. également auprès des agents retraités en participant à hauteur de 50% de la cotisation, l'autre moitié est à la charge des retraités souhaitant adhérer.

Vu l'avis de la commission du personnel du 1^{er} décembre 2017 et vu l'avis du comité technique du 15 décembre 2017.

Le Maire propose à l'assemblée l'adhésion de Vire Normandie au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2018.

Suivant l'avis favorable de la Commission du Personnel et du Bureau Municipal, le conseil municipal :

- décide de mettre en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2018.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS et tous les documents s'y rapportant.
- décide de renouveler cette adhésion annuellement par tacite reconduction, l'organe délibérant accepte de verser au CNAS une cotisation évolutive et correspondant au mode de calcul suivant :
(nombre de bénéficiaires actifs et retraités indiqués sur les listes) x
(la cotisation par bénéficiaires actifs et 50% de la participation des retraités)
- désigne Monsieur Raymond GABILLARD, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Maire de VIRE NORMANDIE soussigné ATTESTE :
que le présent acte a été reçu en : **22 DEC. 2017**
sous préfecture le : **22 DEC. 2017**
publié-notifié le :
A VIRE NORMANDIE le : **28 DEC. 2017**
Le Maire de VIRE NORMANDIE





REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de membres présents : 79

Quorum (66) : Atteint

Nombre de membres excusés : 29

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 15

Nombre de membres absents : 23

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois de Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du douze Décembre deux mille dix-sept par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Didier BARBOT	☒			
Monsieur Christian BELLARD			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnaltes-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT		☒		Guy VELANY
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN		☒		Maud VIGIER
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		
Madame Janine LEVARDON		☒		Daniel LECLERCQ
Madame Isabelle LEVEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE		☒		Jérémie MARIE
Madame Catherine MARTIN		☒		Isabelle LEVEIL
Monsieur Pascal SCARDIN		☒		Michel LELARGE
Monsieur Dominique TREOL		☒		
Madame Maud VIGIER		☒		

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Veronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystal ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL		☒		Martine ROBBES
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		☒		
Monsieur Joël DROUILLON		☒		Pierre Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE		☒		
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒		
Madame Christelle MARIE	☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	☒		
Monsieur Patrick PRUNIER		☒	
Monsieur Arnaud RAOULT		☒	
Monsieur Bernard VINCENT		☒	

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒		☒	
Monsieur Marcel LEGRAND				
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Corentin GOETHALS
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Monsieur Sylvain BLONDEL	☒			
Madame Marie-Ange CORDIER	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Monsieur Michel LAMY	☒			
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT	☒			
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI		☒		Philippe MALLEON
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Madame Cindy BAUDRON	☒			
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		Catherine SEGRETIN
Monsieur Loïc CLEMENT	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE		☒		Roselyne DUBOURGUAIS
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE		☒		
Madame Lyliane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		
Madame Olivia NEEL		☒		Christophe PASSAYS
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du 18 décembre 2017
à 20 heures 30****Personnel****Objet :****Création postes suite à la fin du dispositif des
emplois aidés**

Raymond GABILLARD donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La fin des contrats aidés a amené la collectivité à s'interroger sur ses besoins et notamment ceux qui étaient pourvus par des emplois aidés.

Il est rappelé que cette décision gouvernementale a été brutale et a rendu nécessaire un questionnement approfondi des besoins pourvus par des emplois financés pour une bonne partie par des dispositions gouvernementales. Aux fins de réenvisager les besoins actualisés des groupes de travail comprenant les élus et les responsables des services impactés ont fait des préconisations. Celles-ci passent inévitablement par des créations de poste. Cependant, des décisions politiques ont permis de travailler sur des réponses adaptées permettant de maintenir la continuité du service public. Il reste la partie ménage à travailler afin d'avoir une position stabilisée sur l'ensemble de la collectivité.

Il est à noter que la collectivité a disposé jusqu'à près de 50 emplois aidés comprenant des emplois d'avenir à temps complet des contrats d'accompagnement dans l'emploi à 20H hebdomadairement en majorité notamment pour la commune déléguée de Vire.

Suivant l'avis favorable de la Commission du Personnel et du Bureau Municipal, il est proposé au conseil municipal la création d'emplois pour remplacer les contrats aidés de créer :

- 4 emplois d'adjoint technique pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité pour une durée prévisionnelle de 9 mois par an (en fonction des saisons) à temps non complet à raison de 28 heures par semaine aux fins de réaliser les tâches liées à l'entretien du domaine public,
- un emploi permanent à temps complet en vue de réaliser des tâches de jardinage en remplacement d'un emploi d'avenir,

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



- 4 emplois d'adjoint technique au sein du service des bâtiments et notamment pour le service fêtes et manifestations,
- 3 emplois d'adjoint technique pour le service de la restauration municipale à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaire,
- un emploi d'adjoint administratif à 20 heures hebdomadaire pour le centre social Charles Lemaitre.

Les créations de poste proposées représentent donc 10,18 équivalent temps plein et 9,68 équivalent temps plein à l'année au regard des emplois liés à l'entretien du domaine public qui ne sont pas annuels.

Ces besoins ont été validés par la commission du personnel du 1^{er} décembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer :

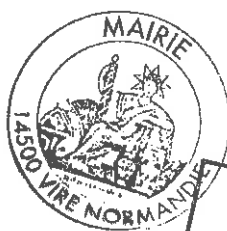
- 4 emplois d'adjoint technique pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité pour une durée prévisionnelle de 9 mois par an (en fonction des saisons) aux fins de réaliser les tâches liées à l'entretien du domaine public,
- un emploi permanent à temps complet en vue de réaliser des tâches de jardinage en remplacement d'un emploi d'avenir,
- 4 emplois d'adjoint technique à temps complet au sein du service des bâtiments et notamment pour le service fêtes et manifestations,
- 3 emplois d'adjoint technique pour le service de la restauration municipale à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaire,
- un emploi d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaire pour le centre social Charles Lemaitre.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

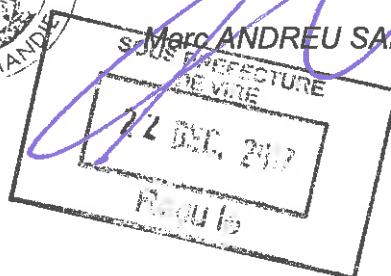
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER



Le Maire de VIRE NORMANDIE, soussigné ATTESTE
que le présent acte a été reçu en :
sous préfecture le : 22 DEC. 2017
publié-notifié le : 22 DEC. 2017
A VIRE NORMANDIE le : 28 DEC. 2017
Le Maire de VIRE NORMANDIE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de membres présents : 79

Quorum (66) : Atteint

Nombre de membres excusés : 29

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 15

Nombre de membres absents : 23

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois de Décembre à
vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment
convoqué par courrier en date du douze Décembre deux mille dix-
sept par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE
NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la
présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Didier BARBOT	☒			
Monsieur Christian BELLARD			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT		☒		Guy VELANY
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN		☒		Maud VIGIER
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		
Madame Janine LEVARDON		☒		Daniel LECLERCQ
Madame Isabelle LEVEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE		☒		
Madame Catherine MARTIN		☒		Jérémie MARIE
Monsieur Pascal SCARDIN		☒		Isabelle LEVEIL
Monsieur Dominique TREOL		☒		Michel LELARGE
Madame Maud VIGIER		☒		

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-le-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL		☒		Martine ROBBES
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttien-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		☒		
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			

Madame Hélène LEPRINCE		☒		
Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE	☒			
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	☒		☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Annaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT		☒		

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Corentin GOETHALS
Monsieur Jean-Claude BIDEI	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Monsieur Sylvain BLONDEL	☒			
Madame Marie-Ange CORDIER	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Monsieur Michel LAMY	☒			
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT	☒			
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI		☒		Philippe MALLEON
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Madame Cindy BAUDRON	☒			
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		Catherine SEGRETIN
Monsieur Loïc CLEMENT	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur JérémY FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			Roselyne DUBOURGUAIS
Madame Catherine GODBARGE		☒		
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE		☒		
Madame Lylane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Christophe PASSAYS
Madame Olivia NEEL		☒		
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 18 décembre 2017
à 20 heures 30**

Patrimoine, amélioration de l'Habitat,
Affaires Foncières, Développement Economique

Objet :

**PLH - Action n°15 : Accession à la propriété -
Subvention aux particuliers**

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté lors du Conseil de la Communauté de Communes de Vire du 4 mars 2013, définit, pour une durée de six ans, la politique du logement au niveau local, et en constitue le principal dispositif.

Cette politique de l'habitat s'articule autour d'un objectif majeur : Favoriser le retour des habitants sur la commune de Vire Normandie. Le PLH fixe un objectif de 229 logements en accession, dont 82 en accession sociale (primo-accédants notamment), en créant les conditions favorables à l'installation des ménages sur notre territoire.

Cette action prévoit ainsi des incitations en faveur de l'accession à la propriété : pour les logements neufs, une prime de 2000 €, et pour les logements anciens, une prime de 4000 €, sous conditions.

Dans ce cadre, les personnes dont le nom figure ci-dessous respectent les critères d'éligibilité établis dans le règlement de l'action n°15, à savoir :

- localisation du logement en zone U ou 1NA pour les communes couvertes par le POS, et en centre-bourg pour les autres communes, en respectant des critères de densité pour le neuf ;
- primo-accession ;
- occupation du logement à titre de résidence principale ;
- RT2012 ou amélioration de la performance énergétique sur la base d'un bouquet de travaux pour les logements anciens ;
- critères de revenus respectant les plafonds de ressources du PTZ+.

Ces dossiers peuvent ainsi prétendre à une prime :

→ Monsieur DUPONT Aurélien au 32, rue Emile Chenel à Vire :

- Acquisition d'un appartement ancien de 60 m² ;
 - Réalisation de travaux (isolation des murs donnant sur l'extérieur et installation d'un système de chauffage) ;
 - Réception des factures.
- ⇒ Prime de 4 000 €.

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



→ Madame DESTIGNY Agathe au 6 rue des Costilles à Vire :

- Acquisition d'un appartement ancien de 40 m² ;
 - Réalisation de travaux (isolation des murs donnant sur l'extérieur et installation d'un système de chauffage) ;
 - Réception des factures.
- ⇒ Prime de 4 000 €.

→ Madame COLOMBIER Anne-Gaëlle et Monsieur LANCON Franck au 56 rue André Halbout à Vire :

- Acquisition d'une maison ancienne de 180 m² ;
 - Réalisation de travaux (Isolation des murs donnant sur l'extérieur, remplacement des fenêtres et des portes-fenêtres donnant sur l'extérieur, remplacement d'un système de chauffage ;
 - Réception des factures.
- ⇒ Prime de 4 000 €.

→ Monsieur BEDEL Frédéric et Madame JORISSE Sandra au 4, rue des Pinsons à Vaudry :

- Acquisition d'un terrain de 790 m² ;
 - Construction d'une maison individuelle de 102,24 m² ;
 - Le logement neuf terminé respecte la RT2012 ;
 - Réception de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT).
- ⇒ Prime de 2 000 €.

Suivant l'avis favorable de la Commission Patrimoine, Amélioration de l'Habitat, Affaires Foncières, Développement Economique et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal :

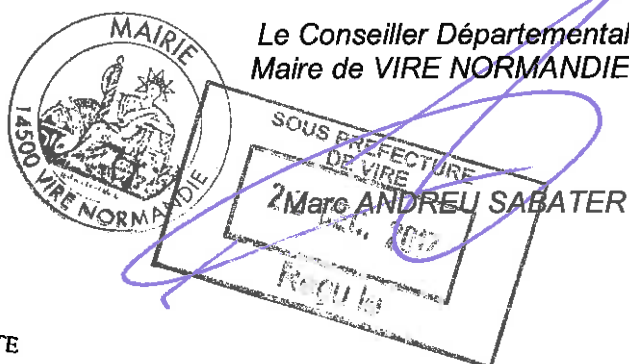
- d'autoriser le versement de la prime pour chacun des dossiers ;
- de dire que la dépense d'un montant total de 14 000 € sera imputée au compte 2042 de Vire Normandie.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Maire de VIRE NORMANDIE soussigné ATTESTE
que le présent acte a été reçu en : **22 DEC. 2017**
sous préfecture le :
publié-notifié le :
A VIRE NORMANDIE le : **28 DEC. 2017**
Le Maire de VIRE NORMANDIE





REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de membres présents : 79

Quorum (66) : Atteint

Nombre de membres excusés : 29

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 15

Nombre de membres absents : 23

Séance du Lundi 18 Décembre 2017 à 20 h 30

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois de Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du douze Décembre deux mille dix-sept par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Didier BARBOT	☒			
Monsieur Christian BELLARD			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT		☒		Guy VELANY
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN		☒		Maud VIGIER
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		
Monsieur Daniel LEGLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		
Madame Janine LEVARDON		☒		Daniel LECLERCQ
Madame Isabelle LEVEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE		☒		
Madame Catherine MARTIN		☒		Jérémie MARIE
Monsieur Pascal SCARDIN		☒		Isabelle LEVEIL
Monsieur Dominique TREOL		☒		Michel LELARGE
Madame Maud VIGIER		☒		

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Saïge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL		☒		Martine ROBBES
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULO	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		☒		
Monsieur Joël DROUILLON		☒		Pierre Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			

Madame Hélène LEPRINCE		☒		
Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE	☒			
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	☒		☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT		☒		
Monsieur Bernard VINCENT		☒		

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Corentin GOETHALS
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Monsieur Sylvain BLONDEL	☒			
Madame Marie-Ange CORDIER	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Monsieur Michel LAMY	☒			
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT	☒			
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI		☒		Philippe MALLEON
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Madame Cindy BAUDRON	☒			
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		Catherine SEGRETIN
Monsieur Loïc CLEMENT	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒		☒	
Monsieur Laurent DECKER				
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE		☒		Roselyne DUBOURGUAIS
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE		☒		
Madame Lyliane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Christophe PASSAYS
Madame Olivia NEEL		☒		
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du 18 décembre 2017
à 20 heures 30****Contractualisation****Objet :****Coordination de la Convention Territoriale
Globale**

Marc ANDREU SABATER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La commune de Vire Normandie a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados une Convention Territoriale Globale (CTG) le 2 Juin 2017 sur une durée de 3 ans allant ainsi jusqu'au 31 décembre 2020. La CTG est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Cette démarche impulsée par la CNAF et l'Etat, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de gestion, a été expérimentée, de 2009 à 2011, par seize CAF. A ce jour, elle est étendue à toutes les CAF.

Les thématiques retenues par la commune de Vire Normandie et la CAF du Calvados sont les suivantes :

- La petite enfance et parentalité,
- L'enfance et la jeunesse,
- Le logement,
- L'animation de la vie sociale,
- L'accès aux droits.

Sur la base d'un diagnostic réalisé par la CAF en lien étroit avec la commune, les objectifs sont les suivants :

- Identifier les besoins prioritaires sur la commune,
- Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'offre de services proposée et des besoins,
- Optimiser l'offre de services existante par une meilleure complémentarité et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum des interventions.

L'animation des réunions de concertation entre les différents intervenants concernés par les thématiques, la recherche des complémentarités, l'évolution de l'offre de services sont autant de questions qui nécessitent la mise en place d'une coordination dédiée à cette démarche.

Il est proposé que la coordination de la CTG soit assurée par une mission à hauteur d'un 0,5 ETP. La CAF du Calvados s'est engagée à financer 25% de la mission (0,5 ETP) consacrée à cette coordination.

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



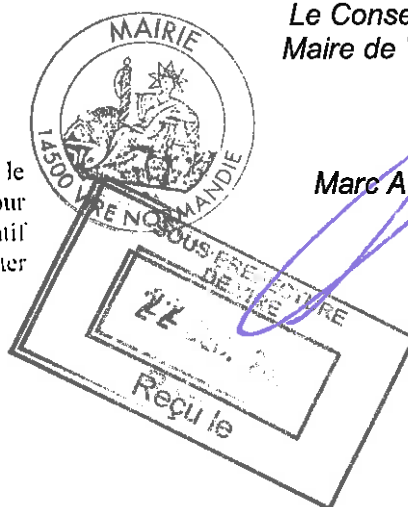
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention correspondant à 25% d'un 0,5 ETP, auprès de la CAF du Calvados
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la coordination de la CTG

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire de VIRE NORMANDIE soussigné ATTESTE
que le présent acte a été reçu en : **22 DEC. 2017**
sous préfecture le :
publié-notifié le : **22 DEC. 2017**
A VIRE NORMANDIE le : **28 DEC. 2017**
Le Maire de VIRE NORMANDIE-



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 131
Nombre de membres présents : 79
Quorum (66) : Atteint
Nombre de membres excusés : 29
Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 15
Nombre de membres absents : 23

Séance du Lundi 18 Décembre 2017 à 20 h 30
L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois de Décembre à
vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment
convoqué par courrier en date du douze Décembre deux mille dix-
sept par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE
NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la
présidence de M. Marc ANDREU SABATER.
Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Didier BARBOT	☒			
Monsieur Christian BELLARD			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonscalles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT		☒		Guy VELANY
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN		☒		Maud VIGIER
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		
Madame Janine LEVARDON		☒		Daniel LECLERCQ
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE		☒		
Madame Catherine MARTIN		☒		Jérémie MARIE
Monsieur Pascal SCARDIN		☒		Isabelle LEVIEIL
Monsieur Dominique TREOL		☒		Michel LELARGE
Madame Maud VIGIER		☒		

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Veronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL		☒		Martino ROBES
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULO	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		☒		
Monsieur Joël DROUILLON		☒		Pierre Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			

Madame Hélène LEPRINCE		☒		
Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE	☒			
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	☒		☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT		☒		

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Corentin GOETHALS
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Monsieur Sylvain BLONDEL	☒			
Madame Marie-Ange CORDIER	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Monsieur Michel LAMY	☒			
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT	☒			
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI		☒		Philippe MALLEON
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Madame Cindy BAUDRON	☒			
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		Catherine SEGRETIN
Monsieur Loïc CLEMENT	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur JérémY FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE		☒		Roselyne DUBOURGUAIS
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE		☒		
Madame Lylane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		
Madame Olivia NEEL		☒		Christophe PASSAYS
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du 18 décembre 2017
à 20 heures 30****Sport, Associations****Objet :****Attribution d'une subvention :**

- a) à la Maison des Ados**
- b) à la Société des Courses**

Marc ANDREU SABATER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

a) à la Maison des Ados

La maison des ados du calvados met en place une permanence tous les lundis de 16h à 18h à Vire (bâtiment Henry Lesage). Il s'agit d'un temps hebdomadaire d'accueil, d'écoute, d'information et d'évaluation destiné aux adolescents de 12 à 21 ans et de leur entourage proche. Cela permet aux ados et à leurs parents de dénouer des situations difficiles et/ou conflictuelles (mal-être, désocialisation, soutien au rôle éducatif des parents, orientation adaptées vers des services de proximité,...).

En 2016, 42 permanences pour 30 situations concernant des adolescents et/ou leurs parents.

Pour information, la subvention 2016 était de 2000 €. Le Conseil Municipal décide de reconduire la subvention à 2 000 €.

Suivant l'avis favorable de la Commission des Sports et du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord sur cette subvention.

b) A la Société des Courses

Depuis la création de la communauté de communes de la Vire au Noireau le 1er Janvier 2017, EPCI à Fiscalité Propre, la recette non fiscale de la redevance sur les sociétés des courses, au titre des produits des paris hippiques, est versée à la communauté de communes.

Le montant moyen perçu s'élève à 31 950 €.

La communauté de communes n'a pas de compétence relative à la filière équine. Afin de pouvoir contribuer à l'entretien de l'hippodrome et des pistes de courses, le montant de la redevance indiqué ci-dessus a été intégré au calcul de l'Attribution Définitive 2017 versée par la communauté de communes de la Vire au Noireau à la commune Vire Normandie.

Il est proposé de verser une subvention à la Société des Courses située à l'Hippodrome Robert Auvray, à hauteur de 31 950 €.



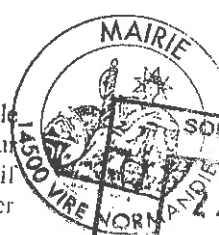
Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- Décide d'accorder une subvention à la société des courses
- Fixe le montant de cette subvention à 31 950 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Société des Courses.

Adopté à l'unanimité

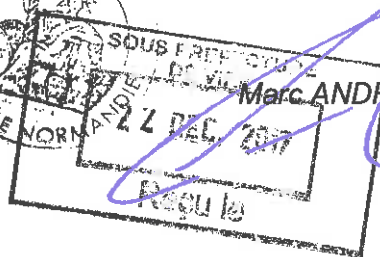
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire de VIRE NORMANDIE soussigné ATTESTE

que le présent acte a été reçu en

sous préfecture le **22 DEC. 2017**

publié-notifié le **22 DEC. 2017**

A VIRE NORMANDIE le

Le Maire de VIRE NORMANDIE **28 DEC. 2017**



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de membres présents : 79

Quorum (66) : Atteint

Nombre de membres excusés : 29

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 15

Nombre de membres absents : 23

Séance du Samedi 18 Décembre 2017 à 20 h 30

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois de Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du douze Décembre deux mille dix-sept par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Didier BARBOT	☒			
Monsieur Christian BELLARD			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT		☒		Guy VELANY
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN		☒		Maud VIGIER
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		
Madame Janine LEVARDON		☒		Daniel LECLERCQ
Madame Isabelle LEVEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE		☒		
Madame Catherine MARTIN		☒		Jérémie MARIE
Monsieur Pascal SCARDIN		☒		Isabelle LEVEIL
Monsieur Dominique TREOL		☒		Michel LELARGE
Madame Maud VIGIER		☒		

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Veronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL		☒		Martine ROBBES
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOY	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		☒		
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOIE	☒			

Madame Hélène LEPRINCE		☒		
Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE	☒			
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	☒		☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT		☒		

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒		☒	
Monsieur Marcel LEGRAND				
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒		☒	
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Corentin GOETHALS
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Monsieur Sylvain BLONDEL	☒			
Madame Marie-Ange CORDIER	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Monsieur Michel LAMY	☒			
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT	☒			
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI		☒		Philippe MALLEON
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Madame Cindy BAUDRON	☒			
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		Catherine SEGRETIN
Monsieur Loïc CLEMENT	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			Roselyne DUBOURGUAIS
Madame Catherine GODBARGE		☒		
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE		☒		
Madame Lyliane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Christophe PASSAYS
Madame Olivia NEEL		☒		
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du 18 décembre 2017
à 20 heures 30****Commune déléguée de Vire****Objet :**
Jeunesse**Convention pluriannuelle relative à la gestion
du centre socioculturel CAF**

Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Caisse d'Allocations Familiales du Calvados gère sur la commune déléguée de Vire un centre socioculturel situé rue Anne Morgan. Dans le cadre de leur partenariat en matière d'animation de la vie sociale, la commune déléguée de Vire et la CAF participent au fonctionnement de cet équipement.

La CAF assure la gestion technique et financière de cet équipement.

Considérant que les activités du centre socioculturel situé rue Anne Morgan s'inscrivent dans la politique d'action sociale de la collectivité sollicitée et dans les missions définies dans la Convention d'Objectifs et de Gestion de la CNAF,

Considérant que les actions mises en œuvre en faveur des familles viroises s'appuieront sur le tissu associatif et le partenariat institutionnel et devront favoriser les complémentarités des interventions de chacun des partenaires du territoire,

Considérant que les 2 parties ont mis en place les conditions de suivi des activités du centre socioculturel, de suivi de gestion et d'évaluation au regard des objectifs attendus,

Une convention pluriannuelle, d'une durée de 4 années, à partir de 2018 est proposée dans la continuité de la précédente afin de poursuivre les actions, au quotidien, en direction des familles.

La participation de la commune déléguée de Vire au bon fonctionnement de cet équipement est à hauteur de 198 800€ par an.

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



Un avis favorable a été émis lors du Conseil Communal du 4 Décembre 2017.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner son accord sur les principes d'une nouvelle convention pluriannuelle ci-annexée.

Adopté à l'unanimité

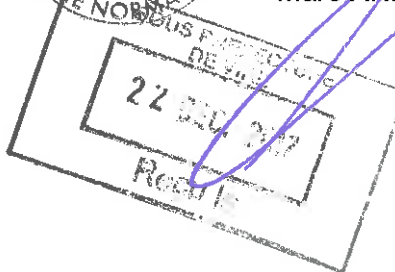
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire de VIRE NORMANDIE soussigné ATTESTE
que le présent acte a été reçu en :
sous préfecture le : **22 DEC. 2017**
publié-notifié le : **22 DEC. 2017**
A VIRE NORMANDIE le : **28 DEC. 2017**
Le Maire de VIRE NORMANDIE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de membres présents : 79

Quorum (66) : Atteint

Nombre de membres excusés : 29

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 15

Nombre de membres absents : 23

Séance du Samedi 18 Décembre 2017 à 20 h 30

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois de Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du douze Décembre deux mille dix-sept par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Didier BARBOT	☒			
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT		☒		Guy VELANY
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN		☒		Maud VIGIER
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		
Madame Janine LEVARDON		☒		Daniel LECLERCQ
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE		☒		Jérémie MARIE
Madame Catherine MARTIN		☒		Isabelle LEVIEIL
Monsieur Pascal SCARDIN		☒		Michel LELARGE
Monsieur Dominique TREOL		☒		
Madame Maud VIGIER		☒		

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL		☒		Martine ROBBES
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		☒		
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			

Madame Hélène LEPRINCE		☒		
Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE	☒			
Madame Sylvie MOREL-PINSARD	☒		☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Amaud RAOULT		☒		
Monsieur Bernard VINCENT		☒		

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Corentin GOETHALS
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Monsieur Sylvain BLONDEL	☒			
Madame Marie-Ange CORDIER	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Monsieur Michel LAMY	☒			
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT	☒			
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI		☒		Philippe MALLEON
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Madame Cindy BAUDRON	☒			
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Franche BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		Catherine SEGRETIN
Monsieur Loïc CLEMENT	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			Roselyne DUBOURGUAIS
Madame Catherine GODBARGE		☒		
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINÉ		☒		
Madame Lylane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Christophe PASSAYS
Madame Olivia NEEL		☒		
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			

PROJET DE CONVENTION 2018 / 2021 RELATIVE A LA GESTION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DE LA CAF de VIRE

La Ville de Vire, représentée par son Maire, Marc ANDREU - SABATER, dûment autorisé par délibération du conseil municipal en date du,

Ci-après désignée : la Ville,

D'une part,

et la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados, représentée par son Directeur, Monsieur Christian LE PETITCORPS,

Ci-après désignée : la CAF

D'autre part,

Ci-après toutes deux dénommées ensemble "les parties" ;

PREAMBULE

La Caisse d'Allocations Familiales du Calvados, dans le cadre de ses orientations d'action sociale, soutient, conçoit et développe des actions favorisant l'accompagnement des familles.

La ville de VIRE accompagne cette démarche, pour favoriser le développement social de ses quartiers.

Considérant qu'un partenariat entre ces parties est le garant d'une mise en place cohérente et pertinente du projet à destination des familles, il convient au moyen de la présente convention de déterminer les conditions dans lesquelles la ville de VIRE et la Caisse d'Allocations Familiales interviennent au sujet du Centre Socioculturel.

L'entrée en vigueur de cette convention met fin à celle du validé au sein de votre conseil municipal du 13 avril 2015.

ARTICLE 1 : OBJET

La CAF et la Ville de VIRE conviennent ensemble de faciliter la mise en œuvre d'actions à destination des familles viroises, à travers des actions du Centre Socio-Culturel situé rue Anne Morgan.

La CAF du Calvados élabore, en partenariat avec la Ville de Vire, un projet d'équipement. Il définit les objectifs que les deux parties s'assignent dans le cadre de la gestion de l'équipement.

Le Centre Socioculturel situé rue Anne Morgan assure quatre objectifs conformes aux missions définies dans la Convention d'Objectifs et de Gestion de la Cnaf ;

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants,
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie,

- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles.

Son action s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet partagée par la Ville de VIRE.

A ce titre les deux parties veilleront à :

- Renforcer la coordination dans leurs interventions respectives,
- Favoriser la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné,
- Porter une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Les actions du Centre Socio-Culturel situé rue Anne Morgan s'intégreront au sein de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée entre la CAF et la Ville de VIRE en 2017.

Les deux parties s'appuieront sur le tissu associatif et le partenariat Institutionnel existant pour la réalisation des actions.

ARTICLE 2 : COMPOSITION COMITE DE GESTION

Il est constitué un comité de gestion ainsi composé :

A titre délibératif :

- Président : le Maire de Vire ou son représentant
- Vice président : le Président de la CAF ou son représentant,
- Membres : 3 conseillers municipaux de la Ville de Vire ,
3 administrateurs de la CAF,

A titre consultatif :

- la directeur général des services de la Ville de Vire, ou son représentant,
- le responsable de l'action sociale de Ville de Vire, ou son représentant
- le directeur de la CAF, ou son représentant,
- l'agent comptable de la CAF
- le responsable du centre socio-culturel.

Le comité de gestion pourra s'adjoindre, à titre consultatif, toute autre personne qualifiée qu'il jugera utile.

Compte tenu du caractère bilatéral de ce comité de gestion, en cas de partage des voix, la voix du Président ne sera pas prépondérante.

Le Comité de gestion tiendra au moins une réunion par an consacrée :

- à la présentation du rapport d'activité et des comptes de résultat
- à la validation de toute décision de modification des activités du Centre socio-culturel,
- à la validation du projet de budget analytique

Il étudiera les activités du Centre en fonction des besoins des quartiers.

ARTICLE 3 : COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE

Il est constitué un comité technique ainsi composé :

- le responsable du centre socio-culturel,

- le directeur de la CAF ou son représentant,
- le directeur général des services de la Ville de Vire ou son représentant,
- le responsable de l'action sociale de la Ville de Vire ou son représentant,
- le responsable du service éducation ou son représentant.

Le comité technique pourra s'adjoindre à titre consultatif, toute personne qualifiée qu'il jugera utile.

Le comité technique tiendra au moins une réunion par an.

Cette réunion aura pour objet de préparer le comité de gestion.

Les échanges préalables au comité de gestion porteront à la fois sur les activités développées par le Centre socio-culturel et sur le budget du centre.

L'une ou l'autre des parties pourra prendre l'initiative d'une réunion supplémentaire du comité technique en fonction des actualités liées aux activités du centre.

ARTICLE 4 : PARTICIPATION DE LA VILLE

La Ville de Vire s'engage à participer au fonctionnement du Centre socio- culturel au regard du programme d'actions présenté et validé par le Comité de Gestion.

La Ville de Vire s'engage à verser à la CAF les montants maximum suivants pour prendre en charge les dépenses nettes réalisées en exécution du budget de fonctionnement du Centre socio-culturel pour :

- 2018 : 198 800 €
- 2019 : 198 800 €
- 2020 : 198 800 €
- 2021 : 198 800 €

La participation de la ville s'inscrit dans un périmètre d'une offre de service constante de 25 places pour le multi accueil.

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT

La participation de la Ville est versée annuellement sur décision du Conseil municipal et après approbation des documents financiers selon la procédure prévue à l'article 4.

Ce versement est effectué avant le 31 décembre de l'année calendaire qui suit celle de l'exécution budgétaire.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une période de quatre ans, et prendra effet au 01/01/2018.

Le texte de cette convention pourra être révisé par avenant après accord entre les parties contractantes.

Durant la période de juin 2020 à décembre 2021 avant le comité de gestion, celle-ci fera l'objet de nouvelles négociations afin de déterminer le cadre d'intervention de la période suivante.

ARTICLE 7 : RESILIATION

Chacune des deux parties pourra dénoncer ladite convention, par lettre recommandée avec accusé de réception, à sa date anniversaire en respectant un préavis de 6 mois.

ARTICLE 8: CONTENTIEUX – RECOURS

Les parties font état des domiciliations suivantes :

- La CAF, en son siège : 8, avenue du 6 Juin à CAEN
- La Ville, Hôtel de Ville, 11 rue Deslongrais

En cas de litige, contentieux, ou recours, le tribunal compétent est le tribunal administratif de CAEN.

Fait à Vire, le

Le Directeur de la
Caisse d'Allocations Familiales

Le Maire

Christian LE PETITCORPS

Marc-ANDREU-SABATER



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du 18 décembre 2017
à 20 heures 30****Commune déléguée de VIRE****Objet :****Jeunesse****Subventions pour les sorties pédagogiques des
écoles**

Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Bien que les sorties pédagogiques occasionnelles comprenant la pause déjeuner ou dépassant les horaires habituels de la classe n'entrent pas dans le cadre des dépenses obligatoires des communes, la commune déléguée de Vire aide au financement de ces sorties pédagogiques facultatives, en allouant une dotation annuelle versée à chaque école par le biais des OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole).

Par délibération en date du 16 octobre 2014, le Conseil Municipal avait décidé de remplacer les prises en charge à hauteur de 50% du coût du transport des sorties pédagogiques, dites de fin d'année, par une subvention versée aux coopératives des écoles.

Depuis cette date, la Collectivité verse aux coopératives des écoles publiques viroises une subvention calculée selon un prix forfaitaire par élève en fonction des effectifs recensés à la rentrée des vacances de la Toussaint.

Cependant, il est régulièrement demandé l'augmentation des forfaits par élève, jugés insuffisants, dans la mesure où le coût des transports augmente fortement chaque année. Les forfaits validés par le Conseil Municipal du 3 avril 2017, à hauteur de 6€ par élève de maternelle et de 7€ par élève d'élémentaire, pourraient donc être réévalués à un montant unique de 8€ pour chaque enfant des écoles primaires.

Cette dépense inscrite au compte 6574 « subvention de fonctionnement » du service commun du budget des affaires scolaires passerait ainsi de 5 186 € versés en 2017, à 6 064 € pour l'année 2018. Sans augmentation du forfait la subvention serait de 5 047 €.

Un avis favorable a été émis lors du Conseil Communal du 4 Décembre 2017.

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal





Suivant l'avis de la Commission Education de Vire et du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter ce nouveau forfait de 8€ par élève de primaire pour le financement d'une sortie pédagogique par année scolaire, pour l'année 2018 et les suivantes.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

22 DEC 2017

22 DEC 2017

28 DEC 2017

Le Maire de VIRE NORMANDIE soussigné ATTESTE
que le présent acte a été reçu en :
sous préfecture le : 22 DEC. 2017
publié-notifié le : 22 DEC. 2017
A VIRE NORMANDIE le : 28 DEC. 2017
Le Maire de VIRE NORMANDIE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de membres présents : 79

Quorum (66) : Atteint

Nombre de membres excusés : 29

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 15

Nombre de membres absents : 23

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois de Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du douze Décembre deux mille dix-sept par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Didier BARBOT	☒			
Monsieur Christian BELLARD			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ	☒		☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT		☒		Guy VELANY
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN		☒		Maud VIGIER
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		
Madame Janine LEVARDON		☒		Daniel LECLERCQ
Madame Isabelle LEVIEL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE		☒		
Madame Catherine MARTIN		☒		Jérémie MARIE
Monsieur Pascal SCARDIN		☒		Isabelle LEVIEL
Monsieur Dominique TREOL		☒		Michel LELARGE
Madame Maud VIGIER		☒		

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Veronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL		☒		Martine ROBBES
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		☒		
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			

Madame Hélène LEPRINCE		☒		
Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE	☒			
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	☒			
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		
Monsieur Arnaud RAOULT		☒		
Monsieur Bernard VINCENT		☒		

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CALLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Corentin GOETHALS
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Monsieur Sylvain BLONDEL	☒			
Madame Marie-Ange CORDIER	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Monsieur Michel LAMY	☒			
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT	☒			
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI		☒		Philippe MALLEON
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Madame Cindy BAUDRON	☒			
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Franche BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		Catherine SEGRETIN
Monsieur Loïc CLEMENT	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémie FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE		☒		Roselyne DUBOURGUAIS
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE		☒		
Madame Lylane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		
Madame Olivia NEEL		☒		Christophe PASSAYS
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 18 décembre 2017
à 20 heures 30**

Commune déléguée de VIRE

Objet :

Jeunesse

Fin du goûter lait

Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Seule l'école maternelle Jean Moulin bénéficie du financement d'un goûter lait offert le matin aux élèves des classes maternelles, moyennant un tarif forfaitaire de 1,80€ par mois. En recherche constante d'équité sur le territoire, la Commission Education souhaite mettre fin à ce privilège.

Cette dépense est inscrite au compte 60623 « alimentation » de la sous rubrique Ecoles Maternelles du budget des affaires scolaires pour un montant de 1 500 €.

Cette somme pourrait être réaffectée sur la ligne budgétaire dédiée aux subventions permettant ainsi d'octroyer une participation plus importante de la collectivité dans le cadre des sorties pédagogiques facultatives des écoles primaires viroises.

Un avis favorable a été émis lors du Conseil Communal du 4 Décembre 2017.

Suivant l'avis de la Commission Education de Vire et du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal de valider la fin du dispositif « Goûter Lait » à la fin de l'année scolaire 2017/2018.

Adopté à l'unanimité

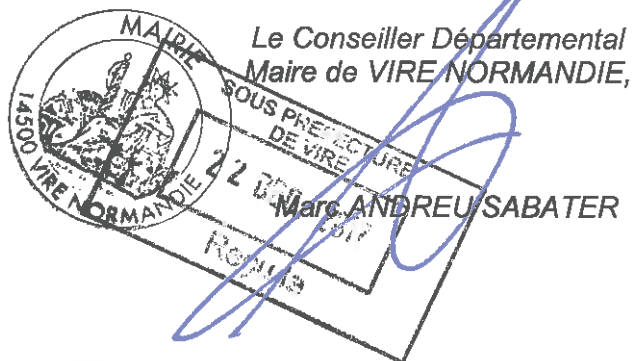
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Maire de VIRE NORMANDIE soussigné ATTESTE
que le présent acte a été reçu en :
sous préfecture le : **22 DEC. 2017**
publié-notifié le : **22 DEC. 2017**

A VIRE NORMANDIE le : **28 DEC. 2017**

Le Maire de VIRE NORMANDIE



Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal





REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de membres présents : 79

Quorum (56) : Atteint

Nombre de membres excusés : 29

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 15

Nombre de membres absents : 23

Séance du Samedi 18 Décembre 2017 à 20 h 30
L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois de Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du douze Décembre deux mille dix-sept par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Didier BARBOT	☒			
Monsieur Christian BELLARD		☒	☒	
Monsieur Benoit DUBOURG		☒	☒	
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonscelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoit ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT		☒		Guy VELANY
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN		☒		Maud VIGIER
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		
Madame Janine LEVARDON		☒		Daniel LECLERCQ
Madame Isabelle LEVIEL	☒			
Monsieur Jérôme MARIE		☒		
Madame Catherine MARTIN		☒		Jérôme MARIE
Monsieur Pascal SCARDIN		☒		Isabelle LEVIEL
Monsieur Dominique TREOL		☒		Michel LELARGE
Madame Maud VIGIER	☒			

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL		☒		Martine ROBBES
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		☒		
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			

Madame Hélène LEPRINCE		☒		
Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE	☒			
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	☒		☒	
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT		☒		

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Corenth GOETHALS
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Monsieur Sylvain BLONDEL	☒			
Madame Marie-Ange CORDIER	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Monsieur Michel LAMY	☒			
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT	☒			
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI		☒		Philippe MALLEON
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Madame Cindy BAUDRON	☒			
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		Catherine SEGRETIN
Monsieur Loïc CLEMENT	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒		☒	
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur JérémY FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE		☒		Roselyne DUBOURGUAIS
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE		☒		
Madame Lylane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		
Madame Olivia NEEL		☒		Christophe PASSAYS
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 18 décembre 2017
à 20 heures 30**

Commune déléguée de VIRE

Objet :

Sports, Associations

Subventions aux associations

Philippe MALLEON/Marie-Noëlle BALLE donnent lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

- **USMV Athlétisme** : L'USMV athlétisme demande une aide au déplacement pour la participation de l'équipe Cadette/junior aux interclubs promotions qui ont eu lieu à Montélimar dernièrement. La section indique un budget de 1 959€ pour participer à cette compétition. La commission sport / vie associative propose une subvention de 400€.

Un avis favorable a été émis lors du Conseil Communal du 4 Décembre 2017.

Suivant l'avis de la Commission Sport, Vie Associative et du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord sur l'attribution de cette subvention.

- **Bicross club virois** : Le Bicross club virois demande une aide au déplacement pour plusieurs compétitions : le trophée de France les 24 et 25 juin à Nazelle Negron, le challenge France du 7 au 9 juillet et le challenge européen du 13 au 16 juillet à Bordeaux. Les dépenses engagées sont de 5 474€. La commission sport / vie associative propose une subvention de 2 000€.

Un avis favorable a été émis lors du Conseil Communal du 4 Décembre 2017.

Suivant l'avis de la Commission Sport, Vie Associative et du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord sur l'attribution de cette subvention.

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal





- **La ligue contre le cancer** : La ligue contre le cancer a adressé aux 200 écoliers de CM2 de Vire Normandie un agenda scolaire dans le cadre de l'éducation à la santé. Par Courrier, cette institution sollicite une subvention pour la réalisation de cette action. La commission sport / vie associative propose une subvention de 200€.

Un avis favorable a été émis lors du Conseil Communal du 4 Décembre 2017.

Suivant l'avis de la Commission Sport, Vie Associative et du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord sur l'attribution de cette subvention.

- **La Nouvelle société de tir virois (NSTV)** demande une aide au déplacement pour la participations de tireurs du clubs à plusieurs compétitions : les championnats de France à Lorient du 6 au 9 juillet et à Bordeaux du 14 au 21 juillet. Les dépenses engagées sont de 5850€. La commission sport / vie associative lors de sa séance du 8 novembre propose une subvention de 1700€.

Il vous est demandé de valider la proposition de la commission Sport / vie associative.

Suivant l'avis de la Commission Sport, Vie Associative et du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord sur l'attribution de cette subvention.

Adopté à l'unanimité

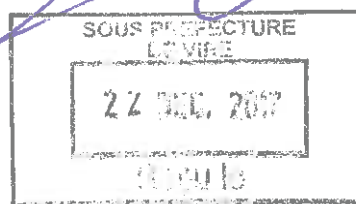
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire de VIRE NORMANDIE soussigné ATTESTE
que le présent acte a été reçu en :
sous préfecture le : **22 DEC. 2017**
publié-notifié le : **22 DEC. 2017**
A VIRE NORMANDIE le : **28 DEC. 2017**
Le Maire de VIRE NORMANDIE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de membres présents : 79

Quorum (66) : Atteint

Nombre de membres excusés : 29

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 15

Nombre de membres absents : 23

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois de Décembre à
vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment
convoqué par courrier en date du douze Décembre deux mille dix-
sept par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE
NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la
présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN		☒		Maud VIGIER
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		
Madame Janine LEVARDON		☒		Daniel LECLERCQ
Madame Isabelle LEVIEL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE		☒		
Madame Catherine MARTIN		☒		Jérémy MARIE
Monsieur Pascal SCARDIN		☒		Isabelle LEVIEL
Monsieur Dominique TREOL		☒		Michel LELARGE
Madame Maud VIGIER		☒		

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Talleyende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL		☒		Martine ROBBES
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		☒		
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Didier BARBOT	☒			
Monsieur Christian BELLARD		☒	☒	
Monsieur Benoît DUBOURG			☒	
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCC			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT		☒		Guy VELANY
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Madame Hélène LEPRINCE		☒		
Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE	☒			
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	☒			
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		
Monsieur Annaud RAOULT		☒		
Monsieur Bernard VINCENT		☒		

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION	☒		☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Corentin GOETHALS
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Monsieur Sylvain BLONDEL	☒			
Madame Marie-Ange CORDIER	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Monsieur Michel LAMY	☒			
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT	☒			
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI		☒		Philippe MALLEON
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Madame Cindy BAUDRON	☒			
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Françoise BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		Catherine SEGRETIN
Monsieur Loïc CLEMENT	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémie FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE		☒		Roselyne DUBOURGUAIS
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE		☒		
Madame Lylane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		
Madame Olivia NEEL		☒		Christophe PASSAYS
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 18 décembre 2017
à 20 heures 30**

Commune déléguée de VIRE

Objet :

Culture

Musée – subvention FRAM-FRAR

Le Maire de VIRE NORMANDIE soussigné ATTESTE
que le présent acte a été reçu en :
sous préfecture le : **22 DEC. 2017**
publié-notifié le : **22 DEC. 2017**
A VIRE NORMANDIE le : **28 DEC. 2017**
Le Maire de VIRE NORMANDIE

Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le musée de Vire Normandie bénéficie de l'appellation « Musée de France ».

À ce titre, dans le cadre de l'enrichissement et de la bonne conservation des collections du musée, la commune Vire Normandie a la possibilité d'obtenir le soutien financier du Fonds Régional d'Acquisitions des Musées (FRAM) et du Fonds Régional d'Aide à la Restauration des Musées (FRAR), mis en place par convention entre l'État et le Conseil Régional de Normandie.

La commune de Vire Normandie sollicite ainsi pour l'année 2018, pour tous les projets d'acquisition et/ou de restauration du musée de Vire Normandie ayant reçu un avis favorable en Commission Scientifique Régionale des Musées, une subvention au taux le plus élevé possible au titre du FRAM et du FRAR auprès de l'État (DRAC) et de la Région.

Un avis favorable a été émis lors du Conseil Communal du 4 Décembre 2017.

Suivant l'avis favorable de la Commission Culture et Patrimoine et du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter et à signer toutes subventions possibles au titre du FRAM et du FRAR auprès de l'Etat (DRAC) et de la Région.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal





REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de membres présents : 79

Quorum (66) : Atteint

Nombre de membres excusés : 29

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 15

Nombre de membres absents : 23

Séance du Lundi 18 Décembre 2017 à 20 h 30

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois de Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du douze Décembre deux mille dix-sept par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Didier BARBOT	☒			
Monsieur Christian BELLIARD		☒	☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT		☒		Guy VELANY
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN		☒		Maud VIGIER
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		
Madame Janine LEVARDON		☒		Daniel LECLERCQ
Madame Isabelle LEVIEL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE		☒		
Madame Catherine MARTIN		☒		Jérémie MARIE
Monsieur Pascal SCARDIN		☒		Isabelle LEVIEL
Monsieur Dominique TREOL		☒		Michel LELARGE
Madame Maud VIGIER		☒		

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Veronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL		☒		Martine ROBBES
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		☒		
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			

Madame Hélène LEPRINCE		☒		
Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE	☒			
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	☒			
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		
Monsieur Arnaud RAOULT		☒		
Monsieur Bernard VINCENT		☒		

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Corentin GOETHALS
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Monsieur Sylvain BLONDEL	☒			
Madame Marie-Ange CORDIER	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Monsieur Michel LAMY	☒			
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT	☒			
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI		☒		Philippe MALLEON
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Madame Cindy BAUDRON	☒			
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Françoise BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		Catherine SEGRETIN
Monsieur Loïc CLEMENT	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémie FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			Roselyne DUBOURGUAIS
Madame Catherine GODBARGE		☒		
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE		☒		
Madame Lylane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		
Madame Olivia NEEL		☒		Christophe PASSAYS
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 18 décembre 2017
à 20 heures 30**

Commune déléguée de VIRE

Objet :

Patrimoine, amélioration de l'habitat,

Affaires Foncières, Développement économique

Vente d'un appartement Rue A. Halbout

Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Considérant que la Ville de Vire, Commune déléguée de Vire Normandie, est propriétaire d'un appartement F3 (Lot 1 – 60 m² env.) et d'une cave (Lot 6 – 6 m² env.) situés à Vire - 13 rue André Halbout au 2^{ème} étage, cadastrés AC 203,

Considérant que ce bien a été légué à la Ville de Vire par M. Chenesseau Bernard décédé le 12 mars 2012,

Considérant la décision du Maire du 24 Juin 2013 acceptant le legs,

Considérant que depuis cette date, cet appartement n'a pas été affecté à une mission de service public et que ce bien est vide,

Considérant l'état de vétusté du bien.

Considérant que la commune de Vire Normandie a entrepris une prospective sur la gestion de patrimoine afin de dégager des marges de manœuvres financières,

Considérant l'avis du domaine sur la valeur vénale de 40 000 € avec une marge d'appréciation de 10 % à la date du 04 mai 2017,

Considérant que la commune a reçu une offre, d'un potentiel acquéreur, à hauteur de l'avis du domaine,

Suivant l'avis favorable de la Commission Patrimoine, Amélioration de l'Habitat, Affaires Foncières, Développement Economique et du Bureau Municipal, le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide de donner son avis favorable :

- à la vente de l'appartement du 13 rue André Halbout situé au 2^{ème} étage ainsi que de sa cave, cadastrés AC 203.

Adopté à l'unanimité

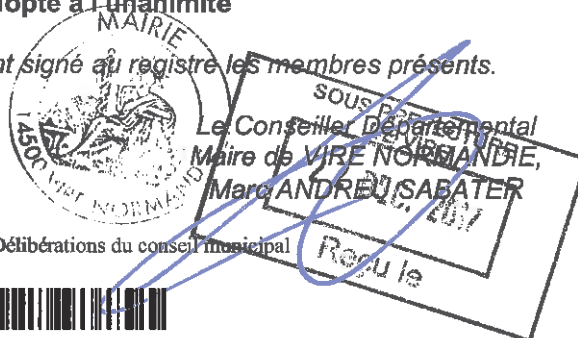
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

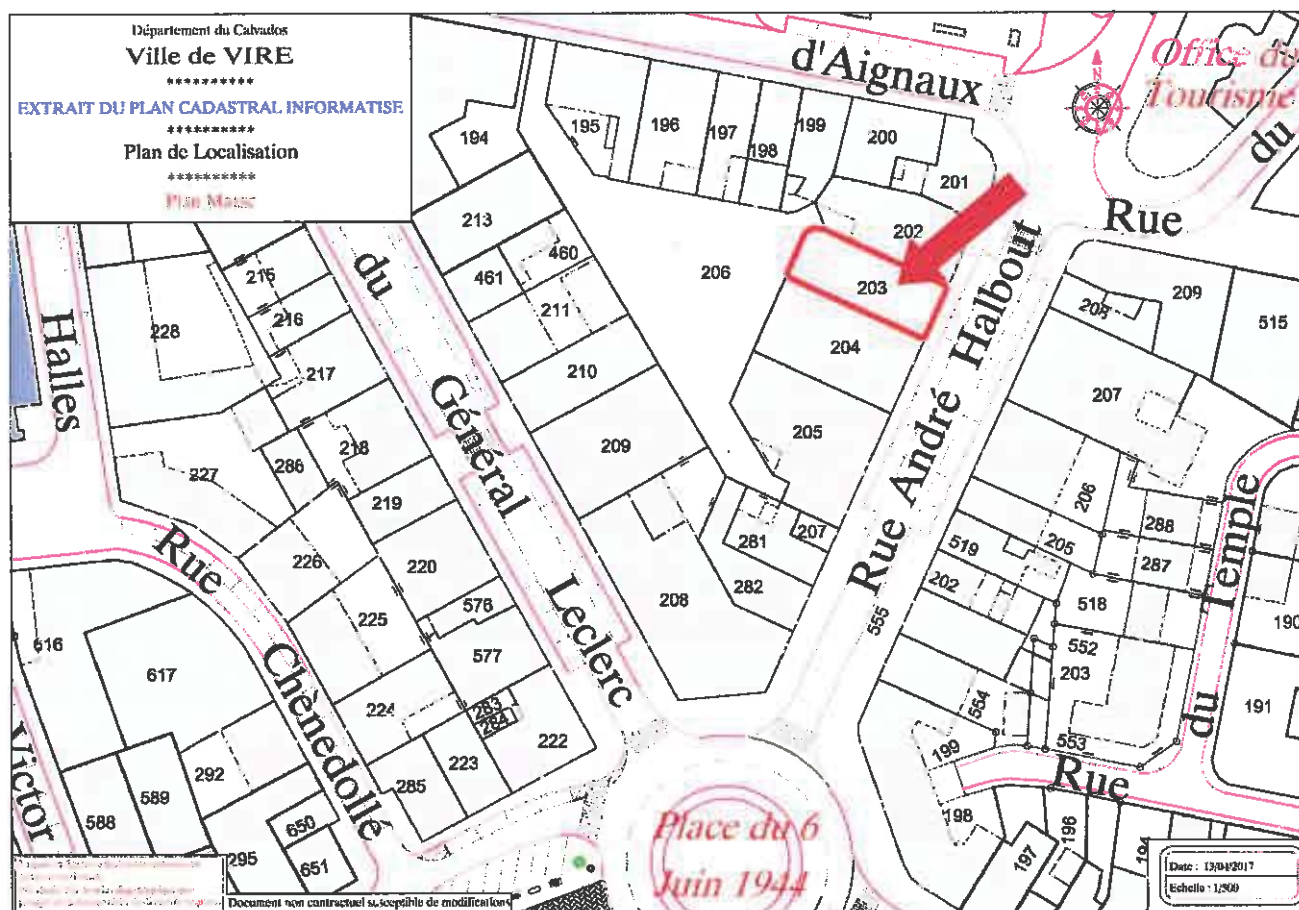
Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



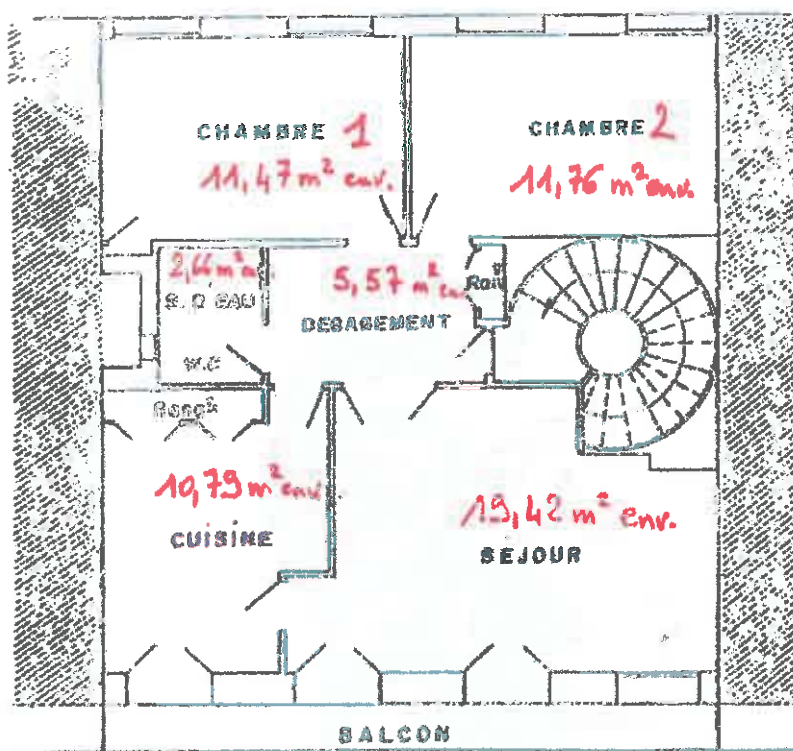
Le Maire de VIRE NORMANDIE soussigné ATTESTE
que le présent acte a été reçu en :
sous préfecture le : **22 DEC. 2017**
publié-notifié le : **22 DEC. 2017**
A VIRE NORMANDIE le **22 DEC. 2017**
Le Maire de VIRE NORMANDIE **28 DEC. 2017**



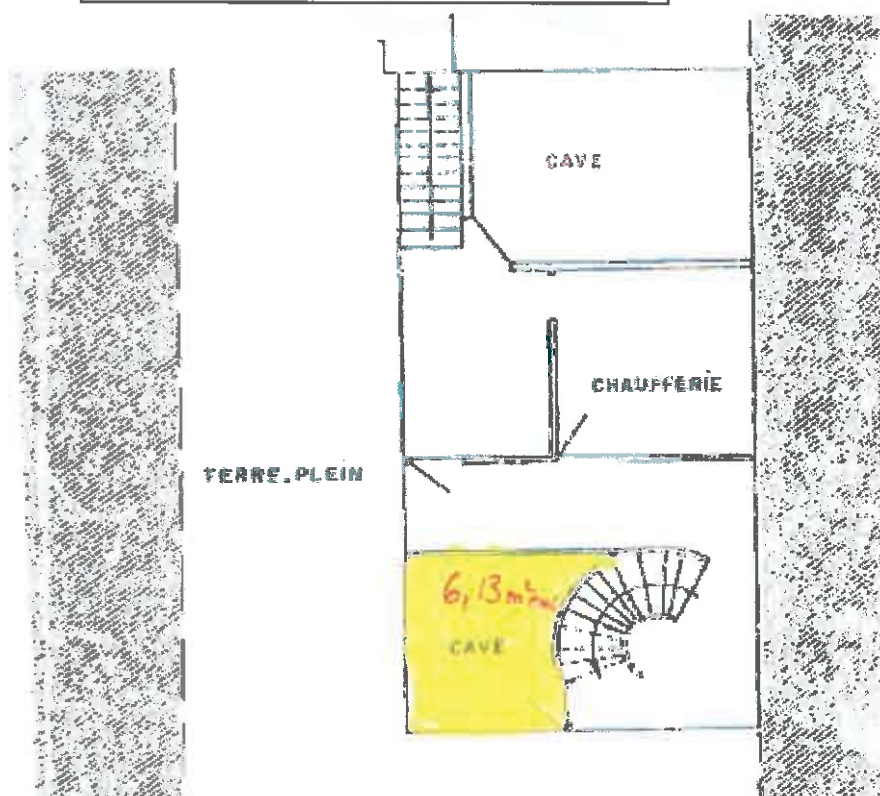
PLAN DE LOCALISATION



PLANS DE NIVEAUX

Appartement 2^{ème} Etage

Sous-sol : Cave



Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

PHOTOS



PHOTOS ANNEXE A LA DELIBERATION



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de membres présents : 79

Quorum (66) : Atteint

Nombre de membres excusés : 29

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 15

Nombre de membres absents : 23

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Séance du Samedi 18 Décembre 2017 à 20 h 30

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois de Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du douze Décembre deux mille dix-sept par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Didier BARBOT	☒			
Monsieur Christian BELLIARD		☒	☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒	☒	
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnallès-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT		☒		Guy VELANY
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN		☒		Maud VIGIER
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		
Madame Janine LEVARDON		☒		Daniel LECLERCQ
Madame Isabelle LEVIEL	☒			
Monsieur Jérôme MARIE		☒		
Madame Catherine MARTIN		☒		Jérôme MARIE
Monsieur Pascal SCARDIN		☒		Isabelle LEVIEL
Monsieur Dominique TREOL		☒		Michel LELARGE
Madame Maud VIGIER		☒		

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrice GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL		☒		Martine ROBBES
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		☒		
Monsieur Joël DROUILLON		☒		Pierre Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			

Madame Hélène LEPRINCE		☒		
Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE	☒			
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	☒			
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		
Monsieur Arnaud RAOULT		☒		
Monsieur Bernard VINCENT		☒		

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Corentin GOETHALS
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Monsieur Sylvain BLONDEL	☒			
Madame Marie-Ange CORDIER	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Monsieur Michel LAWY	☒			
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT	☒			
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI		☒		Philippe MALLEON
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Madame Cindy BAUDRON	☒			
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Franche BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		Catherine SEGRETIN
Monsieur Loïc CLEMENT	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			Roselyne DUBOURGUAIS
Madame Catherine GODBARGE		☒		
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE		☒		
Madame Lyliane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Christophe PASSAYS
Madame Olivia NEEL		☒		
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 18 décembre 2017
à 20 heures 30**

Commune déléguée de SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE

Objet :

Nomination du futur lotissement

Gérard MARY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Je vous avais demandé, lors d'une réunion du Conseil Communal, de réfléchir au nom à donner au futur lotissement qui sera créé à La Mahère sur les terrains qui appartenaient à Monsieur et Madame Bernard LECOQ, en proposant des noms lors d'une prochaine séance.

Le Conseil Communal, après avoir pris connaissance des propositions, a retenu quelques noms et a décidé de porter son choix sur « l'écrin vert ».

Un avis est demandé sur ce projet de délibération portant sur la nomination du futur lotissement.

Un avis favorable a été émis à l'unanimité lors du Conseil Communal du 20 Novembre 2017.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord sur cette nomination.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

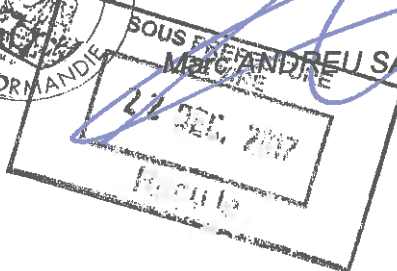
Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Maire de VIRE NORMANDIE soussigné ATTESTE
que le présent acte a été reçu en :
sous préfecture le : **22 DEC. 2017**
publié-notifié le : **22 DEC. 2017**
A VIRE NORMANDIE le : **28 DEC. 2017**
Le Maire de VIRE NORMANDIE



**Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,**

MARC ANDREU SABATER



Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal





REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de membres présents : 79

Quorum (66) : Atteint

Nombre de membres excusés : 29

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 15

Nombre de membres absents : 23

Séance du Lundi 18 Décembre 2017 à 20 h 30

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois de Décembre vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du douze Décembre deux mille dix-sept par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Didier BARBOT	☒			
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN	☒	☒		
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT		☒		Guy VELANY
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHALVIN		☒		Maud VIGIER
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		
Madame Janine LEVARDON		☒		Daniel LECLERCQ
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE		☒		Jérémie MARIE
Madame Catherine MARTIN		☒		Isabelle LEVIEIL
Monsieur Pascal SCARDIN		☒		Michel LELARGE
Monsieur Dominique TREOL		☒		
Madame Maud VIGIER		☒		

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL		☒		Marthe ROBBES
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttetier-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		☒		
Monsieur Joël DROUILLON		☒		Pierre Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			

Madame Hélène LEPRINCE		☒		
Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE	☒			
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	☒			
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT		☒		

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒		☒	
Monsieur Marcel LEGRAND				
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Corentin GOETHALS
Monsieur Jean-Claude BIDEI	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Monsieur Sylvain BLONDEL	☒			
Madame Marie-Ange CORDIER	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Monsieur Michel LAMY	☒			
Madame Marie-José LARMIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT	☒			
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI		☒		Philippe MALLEON
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Madame Cindy BAUDRON	☒			
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		Catherine SEGRETIN
Monsieur Loïc CLEMENT	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur JérémY FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE		☒		Roselyne DUBOURGUAIS
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE		☒		
Madame Lylane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		
Madame Olivia NEEL		☒		Christophe PASSAYS
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 18 décembre 2017
à 20 heures 30**

Commune déléguée de ROULLOURS

Objet :

**Repas des aînés – Don du Comité des Fêtes de
Roullours**

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Madame la Maire déléguée de Roullours informe le Conseil Municipal que le Comité des Fêtes de Roullours, comme chaque année, souhaite faire un don pour la participation au repas des aînés de la commune déléguée.

Le Comité des Fêtes a décidé de faire un don d'un montant de 700,00€ pour l'année 2017.

Un avis favorable a été émis lors du Conseil Communal du 2 Novembre 2017.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour encaisser cette somme.

Adopté à l'unanimité

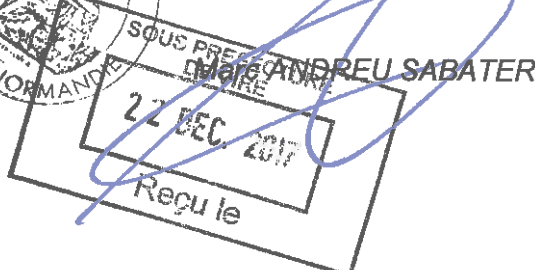
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Maire de VIRE NORMANDIE soussigné ATTESTE
que le présent acte a été reçu en :
sous préfecture le : 22 DEC. 2017
publié-notifié le : 22 DEC. 2017
A VIRE NORMANDIE le : 28 DEC. 2017
Le Maire de VIRE NORMANDIE



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,



Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal





REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de membres présents : 79

Quorum (66) : Atteint

Nombre de membres excusés : 29

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 15

Nombre de membres absents : 23

Séance du Lundi 18 Décembre 2017 à 20 h 30

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois de Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du douze Décembre deux mille dix-sept par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Didier BARBOT	☒			
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN	☒	☒		
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT		☒		Guy VELANY
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN		☒		Maud VIGIER
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD		☒		
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		
Madame Janine LEVARDON		☒		Daniel LECLERCQ
Madame Isabelle LEVIEL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE		☒		
Madame Catherine MARTIN		☒		Jérémie MARIE
Monsieur Pascal SCARDIN		☒		Isabelle LEVIEL
Monsieur Dominique TREOL		☒		Michel LELARGE
Madame Maud VIGIER		☒		

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-le-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrice GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL		☒		Martine ROBBES
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOY	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANCHETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX		☒		
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			

Madame Hélène LEPRINCE		☒	
Madame Nadine LETELLIER	☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒		
Madame Christelle MARIE	☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	☒		
Monsieur Patrick PRUNIER		☒	
Monsieur Arnaud RAOULT		☒	
Monsieur Bernard VINCENT		☒	

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Corentin GOETHALS
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Monsieur Sylvain BLONDEL	☒			
Madame Marie-Ange CORDIER	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Monsieur Michel LAMY	☒			
Madame Marie-José LARVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT	☒			
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI		☒		Philippe MALLEON
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Madame Cindy BAUDRON	☒			
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		Catherine SEGRETIN
Monsieur Loïc CLEMENT	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			Roselyne DUBOURGUAIS
Madame Catherine GODBARGE		☒		
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE		☒		
Madame Lylane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL		☒		Christophe PASSAYS
Madame Olivia NEEL		☒		
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			